



REVUE: CIRCULA, NUMÉRO 9 : *A-T-ON ENCORE PEUR DES ANGLICISMES ? PERCEPTION ACTUELLE DES ANGLICISMES AU QUÉBEC ET DANS L'ESPACE FRANCOPHONE*

DIRECTRICES: MIREILLE ELCHACAR ET NADINE VINCENT

PAGES: 1 - 147

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTP://HDL.HANDLE.NET/11143/16049](http://hdl.handle.net/11143/16049)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/16049](https://doi.org/10.17118/11143/16049)

Table des matières

Présentation	2
Mireille Elchacar et Nadine Vincent	
Étude diachronique du discours normatif sur les anglicismes dans les chroniques de langue au Canada francophone : d’Alphonse Lusignan à Guy Bertrand	5
Mireille Elchacar, Ada Luna Salita	
S’ouvrir aux suggestions des locuteurs pour aménager la terminologie au Québec : le cas du projet collaboratif « En bons termes »	30
Elizabeth C. Saint	
La polémique autour de la nouvelle politique de l’emprunt linguistique de l’Office québécois de la langue française	59
Geneviève Bernard Barbeau et Véronique Durocher	
L’anglicisme syntaxique : produit inévitable du contact des langues ?	78
Shana Poplack, Nathalie Dion et Lauren Zentz	
La bande dessinée québécoise a-t-elle peur des anglicismes ?	107
Anna Giaufret	
Analyse du traitement des anglicismes dans des guides de français québécois pour touristes	124
Nadine Vincent	



TITRE: PRÉSENTATION

AUTEURS: MIREILLE ELCHACAR, UNIVERSITÉ TÉLUQ ET NADINE VINCENT, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

REVUE: CIRCULA, NUMÉRO 9 : *A-T-ON ENCORE PEUR DES ANGLICISMES ? PERCEPTION ACTUELLE DES ANGLICISMES AU QUÉBEC ET DANS L'ESPACE FRANCOPHONE*

PAGES: 1 - 3

ISSN: 2369-6761

DIRECTRICES: MIREILLE ELCHACAR ET NADINE VINCENT

Présentation

Mireille Elchacar, Université TÉLUQ
melchaca@teluq.quebec.ca

Nadine Vincent, Université de Sherbrooke
Nadine.Vincent@USherbrooke.ca

Ce numéro réunit une partie des contributions présentées lors du colloque *A-t-on encore peur des anglicismes ? Perception actuelle des anglicismes au Québec et dans l'espace francophone*, tenu à l'Université de Sherbrooke en mai 2018.

La question des anglicismes est omniprésente au Québec depuis plus de 150 ans, et bien que peu de colloques y aient été entièrement consacrés, le sujet revient périodiquement dans les intérêts des chercheuses et des chercheurs, autant étudiants que professionnels. La perception des anglicismes par les différents acteurs sociaux, parce qu'elle est porteuse de nombreuses idéologies linguistiques, est ainsi un objet de recherche en constante évolution. Le grand public et les médias s'intéressent également à la question, comme en témoignent quelques articles et reportages qui ont été publiés en lien avec ce colloque¹.

Dès le milieu du 19^e siècle, l'anglicisme a été identifié par les lettrés québécois comme la principale menace à la survie du fait français en Amérique du Nord. Ceux-ci ont dès lors publié des recueils de correction, des chroniques linguistiques, et les organismes privés, remplacés en 1961 par l'Office de la langue française, ont proposé sans relâche des francisations possibles pour des emprunts toujours nouveaux.

Au cours des dernières décennies, le rapport à l'anglais semble s'être modifié dans certains discours (artistiques, journalistiques, publicitaires et autres). Cette décontraction aurait-elle contribué à l'acceptation des anglicismes ou sont-ils encore généralement synonymes de fautes au Québec ? On constate à travers les textes réunis que la réponse à la question « A-t-on toujours peur des anglicismes ? » n'est pas la même selon les personnes ou les groupes interrogés.

1. Voir les références suivantes : <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/le-15-18/segments/entrevue/73553/francais-anglais-langue>; <https://www.latribune.ca/chroniques/seance-dorthographe/chronique-sur-le-chroniqueur-7867e5dd2ff310919cf20845412a3a0a>.

Mireille Elchacar et **Ada Luna Salita** analysent dans ce numéro le traitement des anglicismes dans 600 emplois commentés dans six chroniques de langue à visée normative de 1884 à 2018.

Elizabeth Saint, de son côté, présente le projet *En bons termes* qui vise à valoriser une interaction entre l'Office québécois de la langue française (OQLF) et les locutrices et locuteurs québécois, l'organisme invitant ces derniers à proposer des équivalents français à certains nouveaux anglicismes.

En janvier 2017, l'OQLF a assoupli sa politique relative aux emprunts pour se conformer davantage à leur légitimation dans l'espace public. **Geneviève Bernard Barbeau** et **Véronique Durocher** s'intéressent aux débats dans les journaux qui ont suivi l'adoption de cette nouvelle politique, sous l'angle de l'analyse de discours.

Shana Poplack, **Nathalie Dion** et **Lauren Zentz** s'interrogent pour leur part sur l'influence de l'anglais sur la syntaxe du français nord-américain en contexte minoritaire. À partir du cas des prépositions sans régime, ils cherchent à établir si ce trait pourrait s'expliquer autrement que par le seul contact avec l'anglais.

Dans son article, **Anna Giaufret** mesure la perception des anglicismes dans un milieu très ciblé, celui de la bande dessinée montréalaise contemporaine, en sondant les avis des auteurs, des correcteurs et des éditeurs.

Enfin, **Nadine Vincent** se penche sur la présentation qui est faite des anglicismes et du rapport du peuple québécois à l'anglais dans un type de discours très en vogue actuellement, celui des guides de conversation destinés aux touristes francophones en visite au Québec.

La lecture de ces textes, si elle ne répond pas de façon univoque à la question initiale, permet à tout le moins d'explorer de nouvelles pistes de réflexion au sujet de cette question centrale dans les débats sur la langue au Québec. Le discours critique à l'égard des anglicismes existe toujours, mais il cohabite aujourd'hui avec un discours plus tolérant à leur égard.



TITRE: ÉTUDE DIACHRONIQUE DU DISCOURS NORMATIF SUR LES ANGLICISMES DANS LES CHRONIQUES DE LANGUE AU CANADA FRANCOPHONE : D'ALPHONSE LUSIGNAN À GUY BERTRAND

AUTEURS: MIREILLE ELCHACAR, UNIVERSITÉ TÉLUQ ET ADA LUNA SALITA, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

REVUE: CIRCULA, NUMÉRO 9 : *A-T-ON ENCORE PEUR DES ANGLICISMES ? PERCEPTION ACTUELLE DES ANGLICISMES AU QUÉBEC ET DANS L'ESPACE FRANCOPHONE*

PAGES: 4 - 28

ISSN: 2369-6761

DIRECTRICES: MIREILLE ELCHACAR ET NADINE VINCENT

URI: [HTTP://HDL.HANDLE.NET/11143/16045](http://hdl.handle.net/11143/16045)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/16045](https://doi.org/10.17118/11143/16045)

Étude diachronique du discours normatif sur les anglicismes dans les chroniques de langue au Canada francophone : d'Alphonse Lusignan à Guy Bertrand

Mireille Elchacar, Université TÉLUQ
melchaca@teluq.quebec.ca

Ada Luna Salita, Université de Sherbrooke
ada.luna.salita@usherbrooke.ca

Résumé : Cette étude se penche sur le traitement des anglicismes dans six chroniques de langue à visée normative publiées entre 1884 et 2018. Cent emplois commentés ont été analysés pour chaque chronique, pour un total de 600. Nous avons vérifié si une évolution dans le temps était perceptible pour les éléments suivants : dans quelles proportions les anglicismes font-ils l'objet d'un commentaire par rapport aux autres sujets abordés ? Certains types d'anglicismes soulèvent-ils plus de questions que d'autres ? Le jugement normatif sur les anglicismes est-il négatif, positif ou neutre ? Quels arguments sont évoqués pour condamner un anglicisme ? Il ressort de cette étude que les anglicismes demeurent un sujet de préoccupation normative chez les chroniqueurs de langue, les deux plus contemporains les abordant davantage que leurs prédécesseurs, et celui qui signe la chronique la plus récente les condamnant davantage que les autres du corpus.

Mots-clés : anglicismes ; chroniques de langue ; étude diachronique

Abstract: This paper addresses the treatment of anglicisms in six normative language chronicles published between 1884 and 2018. One hundred comments were analyzed for each chronicle, for a total of 600. We examined the following aspects: how many anglicisms are commented compared to all addressed topics? Are certain types of anglicisms more frequently mentioned than others? Is the normative judgement on anglicisms negative, positive or neutral? Which arguments are used to criticize an anglicism? We reached the conclusion that anglicisms remain a normative preoccupation for contemporary chronicles, the two most recent ones addressing them more than their predecessors.

Keywords: anglicisms ; language columns ; diachronic study

1. Introduction

1.1. La place des chroniques de langue au Canada francophone

Vers la moitié du XIX^e siècle, une campagne de rectification langagière lancée par les lettrés débute au Canada français ; elle s'intensifiera au cours des décennies suivantes.

Dès la première moitié du XIX^e siècle, le Canada français avait commencé à prendre conscience du fait que, pendant la période d'isolement qui avait suivi la Conquête, un certain écart s'était creusé entre le français du Canada et celui de France, notamment sous l'influence de l'anglais. Il avait également pris conscience de l'importance de son image linguistique dans le combat de résistance qu'il devait livrer aux pressions assimilatrices du Canada anglais. Ce double constat allait bientôt donner naissance à un mouvement de rectification langagière et provoquer l'apparition des premiers dictionnaires canadiens. (Mercier, 2008 : 61)

Cette campagne se manifeste par la publication de nombreux petits dictionnaires et autres ouvrages correctifs¹, et par la parution de chroniques de langue dans les journaux. Ces outils constituent des véhicules privilégiés du discours normatif sur la langue et de l'idéologie du standard, duquel le français au Canada s'éloignerait en raison et de sa forte anglicisation et de ses particularismes par rapport au français de Paris, décrit dans les dictionnaires courants et pris comme référence. On vise une correction de la langue française par un alignement sur le français de France : « Le but de l'entreprise normative était double : contrer l'influence de l'anglais par la chasse à l'anglicisme et enrichir le vocabulaire des Québécois, toujours en prenant appui sur la langue décrite dans les dictionnaires faits en France » (Mercier, Remysen, Cajolet-Laganière, 2017 : 298).

La lutte contre les anglicismes est omniprésente durant cette campagne : on fait un lien entre la mauvaise qualité de la langue chez les Canadiens francophones et la pénétration d'anglicismes dans leur parler. On pense par exemple à la conférence prononcée en 1880 par le journaliste Jules-Paul Tardivel, « L'anglicisme, voilà l'ennemi ! », qu'il conclut de la manière suivante :

Je m'arrête ici. Je ne prétends pas avoir épuisé le sujet, loin de là. J'ai voulu seulement jeter ce cri d'alarme : « L'anglicisme, voilà l'ennemi ! », et donner en même temps quelques preuves que cet ennemi est réellement à craindre. À d'autres plus autorisés que moi à continuer le combat, et si un jour ceux qui aiment la langue française se décident à livrer un grand assaut sur toute la ligne, soyez certains que je ne manquerai pas à l'appel. (Tardivel, 1880 : 28)

Du côté des ouvrages correctifs, Manseau, auteur du *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction*, paru en 1881, juge les anglicismes dangereux :

1. Voir Mercier, 2008 pour une liste de ces titres.

De toutes nos locutions vicieuses, [les anglicismes] sont certainement les plus dangereuses, parce qu'elles défigurent davantage la belle physionomie de notre langue ; et plus humiliantes parce qu'elles impriment au front des cicatrices profondes qui semblent vouloir nous narguer et nous rappeler 1759 ! (Manseau, 1881 : III)

Tout au long de cette campagne, les chroniques de langue occupent une place importante et sont nombreuses. Le projet *Chroqué : base de données textuelles constituée de chroniques québécoises de langage*², qui en a fait son objet d'études, a retenu comme étant importants et représentatifs de ce mouvement « 7936 billets correspondant à 68 chroniques différentes signées par une quarantaine d'auteurs de diverses époques et régions »³.

Les jugements de tous ordres – et le plus souvent négatifs – auxquels la variété québécoise de français a été soumise depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle ont largement contribué à la construction de l'imaginaire linguistique des Québécois. Dans la diffusion de ces jugements, les chroniqueurs de langage ont joué un rôle de premier plan, aussi important que celui joué par les auteurs des innombrables ouvrages prescriptifs qui jalonnent l'histoire de la lexicographie québécoise, à qui les chroniqueurs ont du reste beaucoup emprunté tout en ne manquant pas de les alimenter en retour » (Gagné, Verreault et Mercier, 2004 : 247).

Le projet *Chroqué* a donné lieu à plusieurs recherches portant sur un aspect ou un autre de ces chroniques, dont la question des anglicismes. Les travaux de Prévost (1995) sur l'œuvre d'Étienne Blanchard mettent en lumière un discours normatif qui condamnait fortement l'anglicisme, non seulement comme menace à la langue, mais à l'identité canadienne française catholique⁴. Pellerin (2007), pour sa part, fait ressortir les bases argumentatives du discours de Louis-Philippe Geoffrion par rapport aux anglicismes : ce dernier dédie une partie de son travail à nier l'origine anglaise attribuée à certains emplois par ses collègues, mettant ainsi en garde contre les puristes qui voyaient de l'anglais partout. Remysen (2009) a travaillé sur l'imaginaire linguistique des chroniqueurs à partir de leur évaluation des canadianismes; sa thèse met en perspective les anglicismes par rapport aux autres préoccupations normatives des chroniqueurs. Sans s'inscrire dans le projet *Chroqué*, Bouchard (1989) s'intéresse à plusieurs aspects du discours médiatique sur l'anglicisme (dont le discours employé dans les chroniques de langue), entre autres, le vocabulaire péjoratif employé pour en parler, les attitudes envers l'anglicisme, ainsi que les solutions proposées pour le combattre. Enfin, Lamontagne (1996) s'est intéressée au discours sur l'anglicisme dans différentes sources métalinguistiques, principalement des dictionnaires de correction et certaines chroniques de langage, entre 1800 et 1930. Elle soulève qu'au début du XX^e siècle, le terme *anglicisme* impliquait systématiquement une condamnation.

2. Pour plus d'information sur la base de données *Chroqué*, consulter le site Web qui y est consacré : <https://catfran.flsh.usherbrooke.ca/chroque/>

3. https://catfran.flsh.usherbrooke.ca/chroque/corpus_description.php

4. Rappelons que Blanchard était évêque.

Même si les chroniques de langue sont moins répandues aujourd'hui, elles n'ont pas disparu du paysage médiatique. Guy Bertrand, premier conseiller linguistique de Radio-Canada, tient actuellement une chronique sur les ondes de la radio d'État francophone. Certains médias régionaux poursuivent la tradition, comme le journal sherbrookoïse *La Tribune*, où Steve Bergeron publie une chronique intitulée *Séance d'orthographe*.

Chantal Bouchard écrivait en 1989 : « il n'y a pas lieu de faire de distinctions chronologiques [entre les chroniques], car les auteurs portent sur les divers types d'anglicismes les mêmes jugements au XIX^e siècle qu'en 1970 » (Bouchard, 1989 : 70). Nous avons voulu vérifier si cela est toujours le cas quelques décennies plus tard, surtout en ce qui concerne deux chroniqueurs contemporains, Paul Roux et Guy Bertrand.

1.2. Objectifs

Nous avons voulu étudier la place des anglicismes et les discours à leur sujet dans diverses chroniques de langue au Canada francophone, dans une perspective diachronique. Comme l'objectif du colloque auquel ces actes sont dédiés est d'étudier la perception actuelle des anglicismes, nous nous sommes penchées plus en profondeur sur deux chroniqueurs contemporains, soit Paul Roux et Guy Bertrand. Sachant que les discours sur la langue et sur les anglicismes ne sont pas homogènes et que des paroles discordantes peuvent coexister, au XIX^e siècle comme aujourd'hui⁵, nous avons voulu voir comment des individus étant perçus comme porteurs de la norme envisagent et présentent les anglicismes, et comment les chroniqueurs plus contemporains se situent par rapport à ceux du passé.

2. Les chroniques de langue analysées

Définissons d'abord le sens avec lequel nous employons le mot « chronique » :

Le terme de *chronique de langage* désigne ici un ensemble de textes relativement brefs et homogènes, produits par une même personne (physique ou morale) reconnue pour sa compétence en matière de langue, diffusés périodiquement dans la presse et portant sur la langue, plus spécialement sur les bons et les mauvais usages qu'on en fait [...] ⁶.

5. En réaction à un certain purisme véhiculé dans les chroniques à visée normative, et peut-être aussi à l'alignement sur le français de France, certains chroniqueurs adopteront une approche davantage descriptive. C'est le cas de Jean-Marie Laurence dans sa chronique « Notre français sur le vif » (1943-1947) ou de Philippe Barbaud dans sa chronique « Parler d'ici » (1984-1986) (voir Remysen 2009 pour plus de détails). On pense aussi à l'entreprise lexicographique de la Société du parler français, avec son *Glossaire du parler français au Canada* (voir Mercier, 2008).

6. Cette description est tirée du site web du projet Choqué, consulté le 18 décembre 2018 : https://catfran.flsh.usherbrooke.ca/chroque/corpus_description.php.

Nous avons analysé les chroniques produites par six personnes différentes de 1884 à aujourd'hui. Nous avons pris comme point de départ les deux plus récentes chroniques d'envergure nationale à avoir été publiées, celles de Paul Roux et Guy Bertrand. De 1991 à 2009, Paul Roux est conseiller linguistique et chroniqueur au quotidien *La Presse*. La chronique retenue est *Mot du jour*, publiée dans *La Presse* de 1996 à 1998. Guy Bertrand est présentement le premier conseiller linguistique à la radio d'État du Canada francophone, Radio-Canada. Sa chronique radiophonique, toujours diffusée au moment d'écrire ces lignes, s'appelle *Le français au micro*. Nous avons choisi d'analyser la chronique de Bertrand, même si elle est diffusée à la radio plutôt que publiée dans un journal, parce qu'il s'agit de la chronique actuelle qui jouit de la plus grande diffusion ; en effet, elle est diffusée à travers le Canada francophone, et ce, de manière régulière (trois fois par semaine). Par ailleurs, elle présente le même format que les chroniques écrites, et la définition de *chronique* reproduite plus haut lui convient ; seul le médium change. Afin d'observer l'évolution du discours sur les anglicismes dans le temps, nous avons sélectionné dans la base de données Chroqué des chroniques dont le format est comparable par la forme et le ton à celles de Roux et Bertrand. Ainsi, toutes les chroniques choisies adoptent une approche normative⁷.

Nous avons tenté d'atteindre une certaine répartition dans le temps, de la fin du XIX^e siècle à aujourd'hui, ce qui ne s'est pas avéré tout à fait possible en raison de nos critères de sélection, le volume des chroniques publiées augmentant considérablement uniquement à partir des années trente. Ainsi, pour la première moitié du XX^e siècle, nous n'avons pas trouvé de chronique qui convienne exactement à nos critères de sélection. Nous avons tenté d'espacer les chroniques dans le temps et nous avons choisi des chroniques d'auteurs influents pour leur époque. La première chronique retenue est celle d'Alphonse Lusignan, secrétaire du ministère de la Justice et journaliste : « La langue française étant pour lui au cœur de l'identité de la nation canadienne-française, il était l'un de ses plus ardents défenseurs. » (Verreault, 2011) Il publie la chronique *Fautes à corriger. Une chaque jour* dans *La Patrie* entre 1884 et 1885. Au tournant du siècle, nous avons retenu la chronique de Louis Fréchette intitulée *À travers le dictionnaire et la grammaire, corrigeons-nous !* publiée quotidiennement (*La Presse*, 1893-1903). « Destinée principalement à apporter des réponses aux questions de lecteurs qui faisaient appel à sa compétence en matière de langue française, cette chronique était également pour lui l'occasion de critiquer et de condamner la langue de ses confrères journalistes. » (Gagné et Verreault, 2011) Pour représenter le milieu du siècle, nous avons analysé la chronique *Défense et illustration de la langue française* (*Le Droit*, 1953-1963) de René de Chantal, qui était professeur de linguistique et littérature à l'Université de Montréal. Cette citation, tirée de sa chronique, illustre son point de vue sur l'approche nécessaire envers le français :

7. Nous avons donc écarté les chroniques de Daviault, qui sont davantage descriptives que prescriptives (voir Remysen, 2009), de même que celles de Barbaud ou Geoffrion mentionnées plus haut. Nous avons également mis de côté les chroniques de Blanchard, dont certains billets sont comparables à ceux de notre corpus, mais dont certains autres utilisent un format de type questions-réponses ou « dites-ne dites pas ».

Notre parler franco-canadien ne peut continuer davantage son développement en vase clos ; il doit faire face à l'anglais. Les résultats de cette confrontation ne se sont pas fait attendre : le vocabulaire d'abord, puis la syntaxe témoignent de l'influence de la langue anglaise. Bien des Canadiens estiment que l'avenir de notre langue est assuré parce que nous avons enfin obtenu, après quelles luttes, des garanties constitutionnelles. Erreur qui pourrait nous coûter cher, car c'est aujourd'hui que se livre la lutte dont l'enjeu est la survivance ou la disparition du français au Canada. (De Chantal, 16 mai 1956)

Finalement, nous avons retenu la chronique *Comment dites-vous ?* (*La Patrie*, 1965-1966) de Gérard Dagenais, auteur de plusieurs chroniques et chroniqueur le plus influent de son époque. Dagenais adopte une attitude généralement assez puriste envers le français parlé au Canada :

Or je suis d'avis que nous ne parlons pas français. [...] « Notre français » souffre de plusieurs maladies graves : le barbarisme et le solécisme, auxquels aucune autre langue n'échappe, et l'anglicisme, dont on commence à souffrir en France ; elles ne sont graves au Canada que par leur virulence. (Dagenais, 1959)

Le schéma suivant illustre les chroniqueurs retenus et leur répartition dans le temps⁸ :

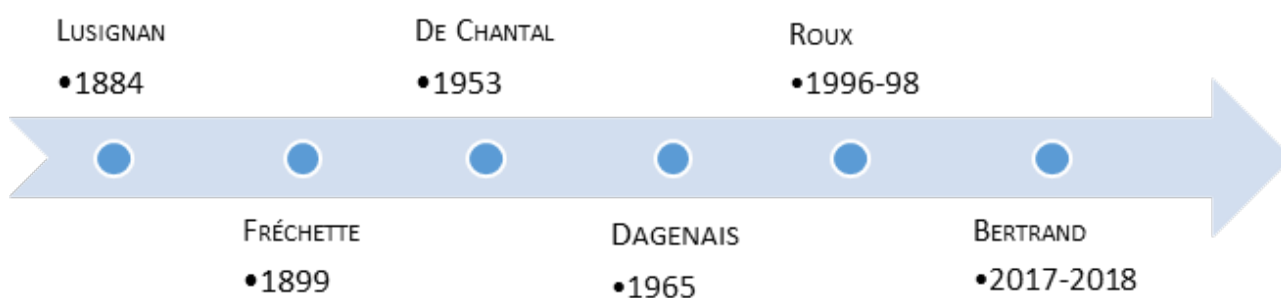


Schéma 1. Les chroniqueurs retenus

Nous avons trouvé les chroniques de Paul Roux sur la base de données journalistique *Eureka*. Pour ce qui est de Guy Bertrand, des transcriptions de ses chroniques sont versées chaque semaine sur le site Internet du « Français au micro⁹ », puis celles qui ont plus de trois ou quatre mois sont effacées. Les autres chroniques sont sur la base de données *Chroqué*.

8. De plus amples informations sur les chroniqueurs (sauf De Chantal) sont disponibles sur le site de la base de données *Chroqué* : https://catfran.flsh.usherbrooke.ca/chroque/chroniqueurs_beaudry.php

9. <http://linguistique.radio-canada.ca/category/le-francais-au-micro/>

Chaque chronique est divisée en billets¹⁰, qui représentent la publication mensuelle, hebdomadaire ou quotidienne. Chacun des billets peut contenir un commentaire sur plusieurs emplois, que ce soit un anglicisme, un archaïsme, une tournure syntaxique, etc. Nous avons analysé 600 emplois commentés, c'est-à-dire 100 emplois commentés pour chacun des six chroniqueurs retenus. Pour Lusignan, De Chantal, Dagenais et Roux, nous avons commencé à récolter les billets à partir du début de la publication de leur chronique. Pour Fréchette, nous avons commencé le dépouillement à partir de 1899, afin de couvrir le tournant du siècle – sa chronique avait commencé à être publiée quelques années plus tôt. Enfin, les chroniques de Bertrand que nous avons choisies sont les plus récentes qui étaient disponibles au moment de mener la recherche.

Nous nous sommes intéressées à quatre aspects du discours des chroniqueurs : la proportion d'anglicismes parmi les emplois qu'ils commentent, le type d'anglicismes commentés, les prises de position normatives et les arguments employés pour justifier ces prises de position.

3. Les analyses

3.1. Proportion d'anglicismes

Pour les besoins de notre étude, nous avons analysé les commentaires qui portaient sur un usage explicitement reconnu comme influencé de l'anglais par le chroniqueur. Nous avons donc écarté les emplois condamnés où l'influence de l'anglais n'est pas clairement mentionnée¹¹.

Nous avons d'abord chiffré la proportion d'anglicismes : sur les 100 emplois commentés retenus pour chaque chroniqueur, combien portent sur des anglicismes ? Le schéma 2 illustre la place que prend l'anglicisme parmi les emplois commentés.

10. Nous reprenons la terminologie employée par l'équipe de *Chroqué* : « pour désigner chacun des textes constitutifs d'un même ensemble, nous utilisons le terme de *billet*. » https://catfran.fish.usherbrooke.ca/chroque/corpus_description.php

11. Par exemple, même si l'emploi « Seven up flat » (« Elle ne se prend pas pour un Seven Up flat! »), commenté par Bertrand, est vraisemblablement un emprunt à l'anglais, nous ne l'avons pas conservé dans notre corpus parce que l'auteur n'indique pas clairement qu'il le considère comme tel. Ce point de méthodologie est particulièrement utile pour les emplois qui sont moins facilement classables en tant qu'anglicismes par les non-spécialistes, comme « Elle a parti le projet en 2015 », autre cas tiré des chroniques de Bertrand.

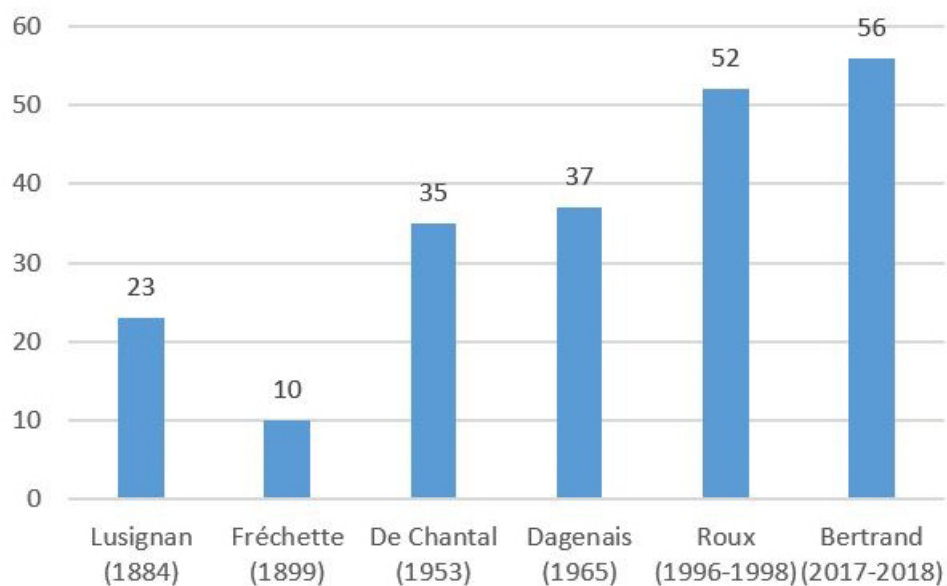


Schéma 2. Nombre d'anglicismes parmi les emplois commentés

En tout, sur les 600 emplois commentés analysés, 213 portent sur des anglicismes. Mis à part les données sur Fréchette¹², on constate que plus on avance dans le temps, plus les anglicismes font partie des préoccupations des chroniqueurs, celui qui les aborde le plus étant Guy Bertrand, dont la chronique est la plus récente de notre corpus. Est-ce leur préoccupation ou celle du public ? Il est difficile de le savoir ; en effet, les chroniqueurs puisent leur inspiration à diverses sources. Certains répondent à des questions des lecteurs (mais peut-être opèrent-ils une sélection parmi les questions envoyées) ; Bertrand repère des écarts à la norme que ses collègues ont prononcé en ondes ; d'autres enfin ne donnent pas d'information sur la manière dont leur choix s'est fixé¹³.

12. La proportion particulièrement basse de commentaires sur les anglicismes formulés par Fréchette pourrait s'expliquer par le fait qu'il commente généralement beaucoup d'emplois dans un même billet. Nous avons donc atteint le nombre de 100 emplois commentés en peu de billets, et il se peut que cela ne soit pas représentatif de toutes les préoccupations normatives qu'il aborde.

13. Remysen et De la Fontaine (2013) ont identifié le *Glossaire du parler français* comme source d'influence chez certains chroniqueurs.

3.2. Types d'anglicismes

Nous avons ensuite examiné quels types d'anglicismes étaient le plus souvent commentés par les chroniqueurs.

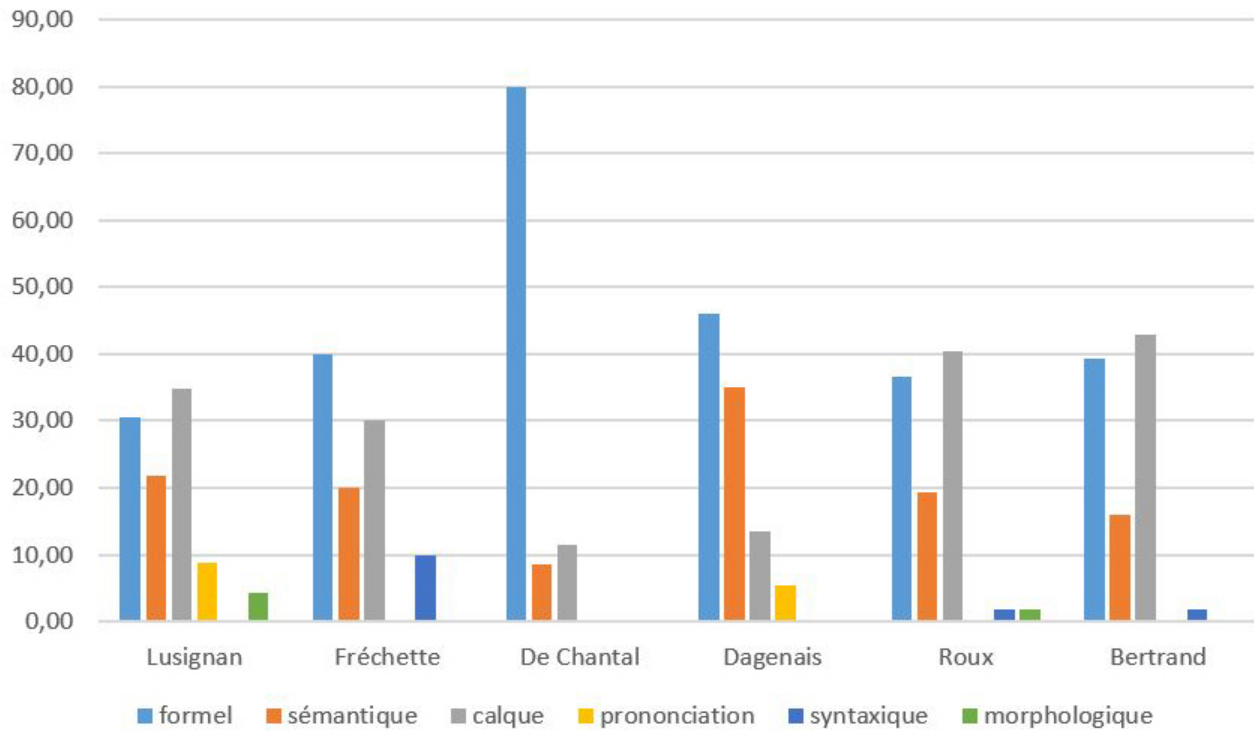


Schéma 3. Types d'anglicismes commentés

Les deux types d'anglicismes dont il est le plus souvent question sont les anglicismes formels (la forme en entier est empruntée à l'anglais ; le signifiant n'existait pas en français) et les anglicismes sémantiques (un sens est emprunté à l'anglais et s'ajoute au sens français qui était déjà associé au signifiant français), suivis par les calques (locutions ou expressions traduites littéralement de l'anglais). Le tableau 1 présente quelques exemples de ces types d'anglicismes tirés de notre corpus :

Tableau 1. Exemples d’anglicismes formels, d’anglicismes sémantiques et de calques tirés des chroniques de langue

Type d’anglicisme	Exemples	Chroniqueur
Anglicisme formel	<i>pickles</i>	Fréchette
	<i>véganisme</i>	Bertrand
	<i>slip</i>	De Chantal
	<i>sitcom</i>	Roux
Anglicisme sémantique	<i>banque</i> (au sens de « tirelire »)	Roux
	<i>agenda</i> (au sens d’« ordre du jour »)	Bertrand
	<i>littérature</i> (au sens de « documentation »)	Dagenais
	<i>apologie</i> (au sens d’« excuses »)	Lusignan
Calque	<i>manquer quelqu’un</i>	Lusignan
	<i>prendre un cours</i>	Dagenais
	<i>hors d’ordre</i>	Roux

Nous trouvons aussi quelques cas d’anglicismes de prononciation (comme *carbon* et *cantaloupe* chez Dagenais), d’anglicismes morphologiques (comme l’utilisation d’*argent* au pluriel, critiquée par Roux) et d’anglicismes syntaxiques (Fréchette critique l’emploi de la préposition *sur* dans l’expression « sur la rue »). Ces types d’anglicismes sont toutefois beaucoup moins nombreux que les trois types présentés précédemment comme on peut l’observer dans le schéma 4 :

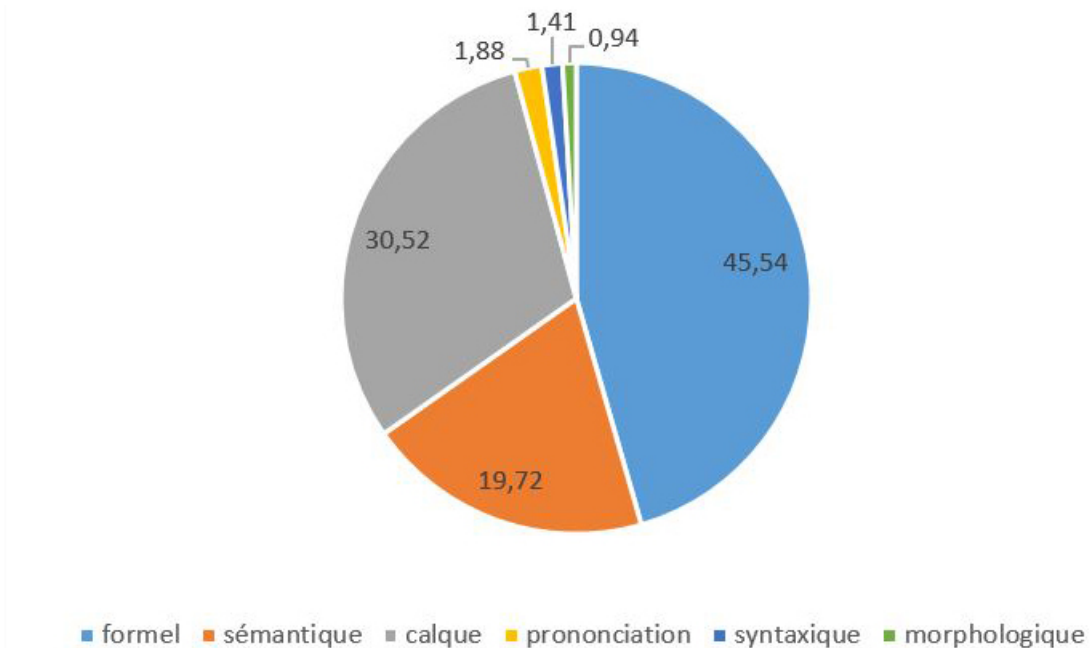


Schéma 4. Types d’anglicismes commentés au total (en pourcentage)

Donc, mis ensemble, les anglicismes morphologiques, syntaxiques et de prononciation ne représentent que 4,23 % des anglicismes commentés. Le type d'anglicisme le plus commenté est l'anglicisme formel (45,54 % des cas), qui est le type d'anglicisme le plus visible et donc qu'on dénonce le plus au Canada francophone (Bouchard, 1999 : 22). On n'observe donc pas de changement dans le temps pour le type d'anglicisme commenté.

3.3. *Prise de position normative*

Nous avons ensuite analysé le jugement porté sur les anglicismes par les chroniqueurs. Ces derniers peuvent :

- accepter l'emploi d'un anglicisme :

(1) « *Chemin normal* traduit le mot anglais «*fairway*» [...] mais il n'est pas fautif de dire *fairway* (prononcer féroué). » (Dagenais, semaine du 14 nov. 1965)

- le condamner :

(2) « les locutions *coûter un bras* et *coûter un bras et une jambe* [...] sont des calques de l'anglais et leur emploi n'est pas recommandé. » (Bertrand, semaine du 16 oct. 2017)

- ou encore simplement donner de l'information, sans porter de jugement normatif :

(3) « Les mots *skin* et *punk* sont d'origine anglo-américaine. Ils désignent l'un et l'autre de jeunes marginaux » (Roux, 28 janv. 1998)

Le schéma 5 montre la prise de position normative de chaque chroniqueur sur les anglicismes commentés :

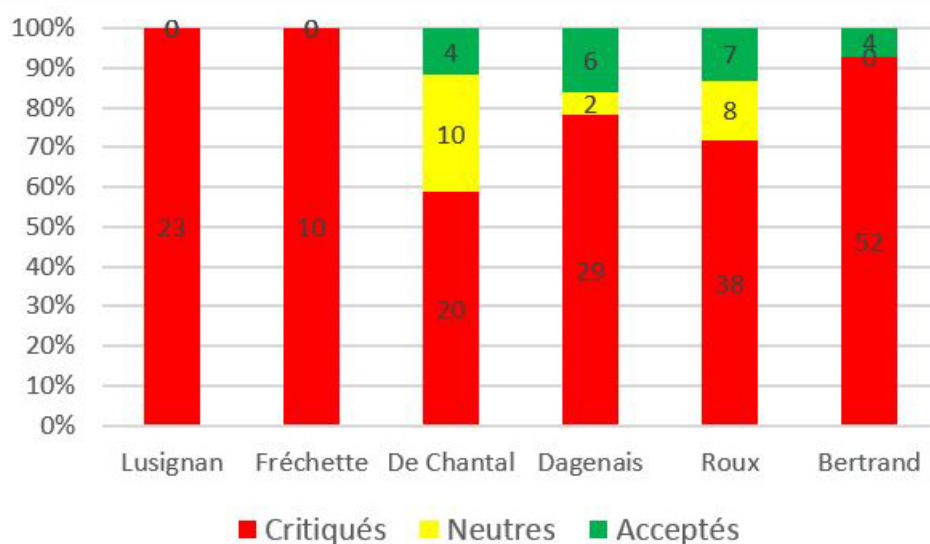


Schéma 5. Prise de position normative sur les anglicismes

Sur les 213 anglicismes commentés, 172 sont condamnés par les chroniqueurs, ce qui fait 80 %. Peu de commentaires sont neutres, et encore moins d'anglicismes sont jugés acceptables. Dans les deux chroniques les plus anciennes, celles de Lusignan et Fréchette, 100 % des anglicismes sont critiqués : on est à la fin du XIX^e siècle, avant les temps forts du mouvement glossairiste, qui amène une nouvelle manière de considérer les canadianismes, de façon davantage descriptive, et qui « se démarquera rapidement du discours puriste » (Mercier, 2008 : 63). Dans le cas de Dagenais, tous les anglicismes acceptés se trouvent dans un billet qui porte sur le vocabulaire du golf. Le taux d'acceptation peut donc être en lien avec ce vocabulaire spécifique. En effet, Dagenais « n'a qu'un seul objectif en tête : celui de montrer aux Québécois comment on parle et écrit en France » (Remysen et Tremblay-Desrochers, 2011). Or justement, plusieurs mots du vocabulaire sportif ont été empruntés par la France à l'anglais britannique durant la période d'anglomanie du XIX^e siècle, et ne sont pas critiqués¹⁴ :

Après 1815, on constate une nouvelle vague d'anglomanie, laquelle culminera au milieu du XIX^e siècle avec l'irruption massive de la terminologie anglaise dans les sports. Dans ce domaine, le français emprunte massivement à l'anglais pour la simple raison que c'est en Grande-Bretagne que se pratiquent bon nombre d'activités sportives et, surtout, parce que c'est dans ce pays que les règles et les pratiques sont fixées. (Loubier, 2011 : 23)

14. On peut voir un parallèle avec les emprunts faits à l'anglais dans le vocabulaire politique (Steuckardt, 2008).

Quant à De Chantal, il utilise un ton neutre lorsqu'il évoque les anglicismes du vocabulaire du *bridge*, un jeu d'origine russe mais popularisé par des peuples de langue anglaise¹⁵, qu'il aborde dans un seul billet.

Si on examine la teneur de la critique envers les anglicismes, on constate que la plupart des jugements négatifs sont catégoriques plutôt que nuancés. Nous avons classé un jugement comme étant catégorique lorsque le chroniqueur le condamne sans appel :

(4) « Bien qu'ils soient répandus dans toute la francophonie, les calques de l'anglais *tester positif* et *être testé positif* sont toujours considérés comme abusifs. » (Bertrand, semaine du 4 décembre 2017)

Au contraire, nous avons classé un jugement comme étant nuancé lorsque le chroniqueur ne tranche pas clairement, ou fait état de plusieurs prises de position :

(5) « Le mot «pickles» peut se traduire par conserves au vinaigre. Mais, pour abrégé, les Français ont adopté «pickles». On le trouve dans Edmond About, qui était bien puriste, pourtant. » (Fréchette, 28 oct. 1899)

Le schéma 6 illustre le nombre de jugements catégoriques et nuancés de notre corpus :

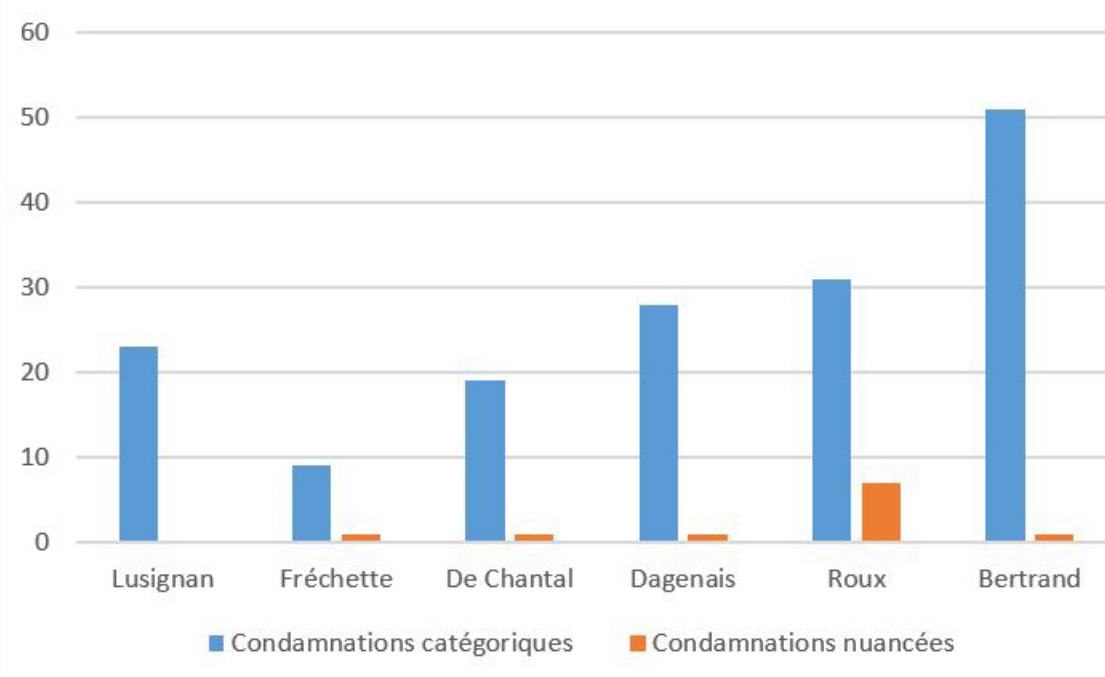


Schéma 6. Jugements catégoriques ou nuancés envers les anglicismes critiqués

15. Voir l'étymologie donnée dans le *Trésor de la langue française informatisé* : « Ce jeu d'orig. russe gagna Constantinople (1873), Athènes, Alexandrie, l'Angleterre (1875), puis Nice, d'où il passa aux États-Unis pour revenir en France (FEW; BONN.) » <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?11;s=2155871745;r=1;nat=;sol=0;>

Le chroniqueur qui apporte le plus de nuance dans ses critiques est Roux, comme dans ce billet sur *sitcom* :

(6) « Ce terme est l'abréviation anglaise de *situation comedy*. On peut donc le traduire par *comédie de situation*, comme le fait d'ailleurs le Harrap's. [...] Cependant, on rencontre *sitcom* de plus en plus souvent, tant chez nous qu'en France. Mais son sens ne paraît pas toujours clair, comme en témoigne cet emploi dans une revue française, où l'on parle d'un *sitcom comique*. Il est vrai que certaines de ces comédies ne sont pas très drôles. » (Roux, 19 juillet 1998)

Roux est tout de même majoritairement catégorique à l'heure de critiquer un emploi. Les autres chroniqueurs sont presque toujours catégoriques dans leur condamnation d'un anglicisme :

(7) « Le verbe HARNACHER n'a pas d'autre sens que celui de «mettre le harnais à un cheval», tandis que le verbe anglais «to harness», qui a la même signification, possède aussi celle de «maîtriser une force et la faire servir à un usage particulier». L'expression (harnacher) un cours d'eau est un calque de l'anglais. Il faut dire AMÉNAGER. » (Dagenais, semaine du 26 septembre 1965)

3.4. Les arguments employés pour critiquer un emploi

En dernier lieu, nous avons analysé les arguments employés pour justifier les prises de position normatives des chroniqueurs. Les arguments qu'ils mettent de l'avant pour condamner un anglicisme peuvent être de diverses natures, comme le liste le tableau 2. Or la plupart des arguments ne sont employés qu'en de rares occasions dans notre corpus.

Tableau 2. Arguments employés pour condamner un anglicisme¹⁶

	Lusignan	Fréchette	De Chantal	Dagenais	Roux	Bertrand
Origine anglaise	23	10	20	29	38	52
Sens français	4	4	1	10	1	10
Dictionnaire	0	0	3	0	6	5
Usage en France	0	0	0	0	3	4
Logique de la langue	0	0	0	3	0	1
Étymologie	0	0	0	2	0	2
Anglicisme inutile	0	0	0	0	2	1
Sens anglais	0	0	0	1	0	1

Dans l'ensemble, les chroniqueurs expliquent rarement leur démarche pour condamner un anglicisme :

16. Les chiffres du tableau désignent le nombre d'emplois pour lesquels un argument est employé.

(8) « Défiez-vous de cet anglicisme : «sous ces circonstances (under those circumstances)» ; dites et écrivez : «dans ces circonstances». On peut reprocher cet anglicisme à la plupart de nos hommes politiques, ministres et députés. » (Lusignan, 6 mai 1884)

On observe ici que le chroniqueur n'explique pas pourquoi il juge qu'il faut éviter cet emploi ni la façon dont il est arrivé à cette conclusion ; il ne fait que donner l'expression française par laquelle il faut le remplacer. L'origine anglaise semble être l'unique raison pour laquelle Lusignan condamne l'emploi de « sous ces circonstances ». En fait, l'origine anglaise d'un anglicisme est très souvent brandie comme argument pour condamner un usage, dans notre corpus comme dans d'autres : « Les chroniqueurs s'appuient parfois sur les origines d'un fait de langue pour le condamner (lorsqu'il s'agit d'un emprunt à l'anglais) ou pour le justifier lorsqu'il s'agit d'un héritage de France (v. Remysen 2009b) » (Remysen, 2011 : 57). Dans notre corpus, nous avons identifié huit arguments différents employés pour critiquer un anglicisme. Or pour tous les anglicismes qui composent notre corpus, 73 % des cas sont critiqués seulement en raison de leur origine anglaise, ce qui nous démontre la force de cet argument.

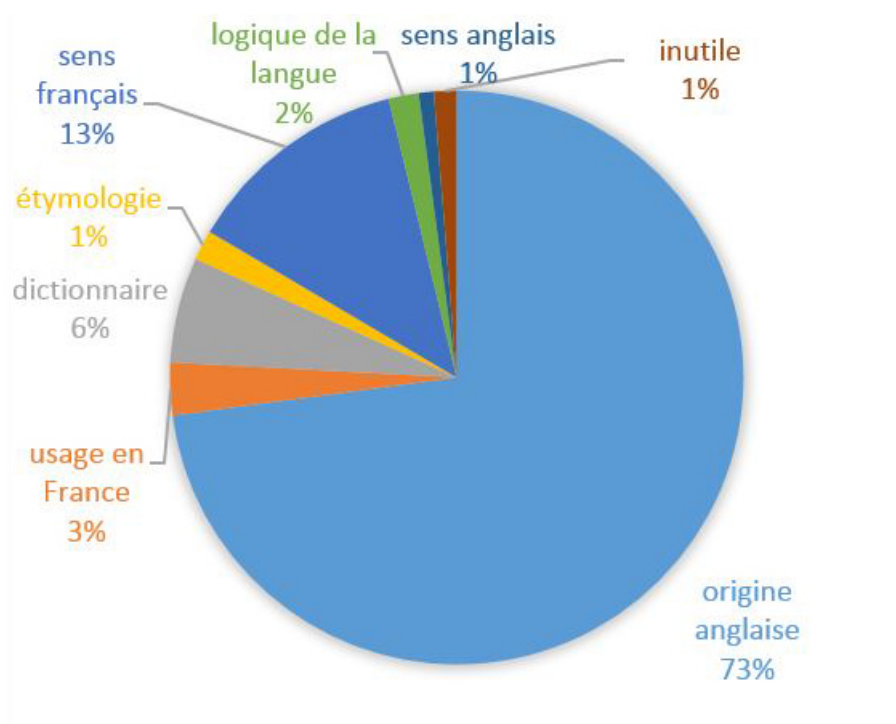


Schéma 7. Pourcentage des arguments employés pour condamner un anglicisme

Ainsi, près des trois quarts des anglicismes ne reçoivent aucune autre forme de procès que leur origine anglaise pour se faire condamner. L'extrait suivant d'une chronique de Bertrand illustre comment se présente l'argument de l'origine anglaise lorsqu'il est employé seul :

(9) « *C'est l'éléphant dans la pièce* est un calque de l'anglais. Il n'existe pas d'expression imagée en français pour exprimer la réalité évoquée par cette locution. Au lieu de dire, par exemple, que la violence dans les foyers de personnes âgées, *c'est l'éléphant dans la pièce*, on dira que la violence dans les foyers de personnes âgées, *c'est le problème dont on n'ose pas parler*, que *c'est le problème qu'on ne veut pas voir*, que *c'est le problème qu'on fait semblant d'ignorer* ou que *c'est l'évidence dont personne ne parle*. » (Bertrand, semaine du 15 janv. 2018)

Bertrand présente l'expression calquée de l'anglais, précise qu'elle ne possède aucun équivalent imagé en français, puis propose une série d'expressions pour la remplacer. L'origine anglaise de l'expression est donc l'unique facteur menant à la condamnation de cet usage. C'est également le cas dans l'extrait suivant d'une chronique de Louis Fréchette :

(10) « Il ne faut blâmer personne de parler l'anglais ; il faut bien se faire comprendre de ceux qui n'ont pas eu l'avantage ou le courage d'apprendre les deux langues. Ce qu'il faut blâmer, ce sont ceux qui se servent de l'anglais pour corrompre et défigurer notre langue, à nous. Ce sont eux, par exemple, qui vous diront, et qui écriront même, qu'un cheval a été « injurié », parce que les Anglais disent « injured » (blessé). » (Louis Fréchette, 28 octobre 1899)

Le mot *injurier* a un autre sens en français, soit le sens de *insulter*. Il s'agit donc d'un anglicisme sémantique, et si Fréchette l'avait évoqué, nous aurions ajouté pour cet emploi commenté l'argument « sens français ». Or l'auteur ne fait mention que de l'origine anglaise de l'emploi, sans évoquer d'autre argument.

Le sens français d'un mot est justement le 2^e argument mis de l'avant pour condamner un anglicisme dans notre corpus, loin derrière l'argument de l'origine anglaise. Cet argument s'applique aux emprunts de sens, pour lesquels l'emploi influencé par l'anglais ne respecterait pas le sens déjà existant en français du mot ou de l'expression en question :

(11) « «Apologie» signifie défense, justification, mais jamais excuse. On ne doit donc pas dire : «Je vous fais apologie», «Il me doit des apologies». En anglais, *apology* s'emploie dans le sens d'excuse ; le mot *excuse* est son seul équivalent en français. Que l'on se garde donc de cet anglicisme malheureusement trop répandu. » (Lusignan, 26 mai 1884)

On constate que les chroniqueurs ont peu recours au dictionnaire ou à d'autres sources de référence, comme l'OQLF, en tant qu'argument pour appuyer leurs condamnations – quoiqu'un chroniqueur pourrait consulter des dictionnaires sans le mentionner dans sa chronique. Dans notre échantillon, De Chantal, Roux et Bertrand invoquent quelques fois cet argument :

(12) « Le Nouveau Petit Robert mentionne qu'au Québec on emploie *centre d'achats* pour traduire *shopping center*. L'OLF recommande plutôt *centre commercial*. Ce dernier emploi paraît *d'autant plus justifié que l'expression centre d'achats désigne déjà en français un «bureau central responsable des achats»*. » (Roux, 9 octobre 1997)

Ici, Roux fait référence au dictionnaire le *Nouveau Petit Robert* ainsi qu'à la recommandation de l'OLF (Office de la langue française, ancien nom de l'Office québécois de la langue française). Il explique ensuite que l'expression *centre d'achats* désigne une autre réalité en français – il utilise donc également l'argument « sens français ». Dans l'extrait suivant d'un billet de 1953, De Chantal énumère les ouvrages qu'il a consultés pour condamner « en autant que ». Il juge cette locution fautive, et émet l'hypothèse d'une influence de l'anglais sur la construction française :

(13) « Cette locution est fautive. Elle est sans doute née par contamination avec “en tant que” ; de plus, l'influence de l'anglais « in as much as » n'est peut-être pas négligeable. On ne trouve “en autant que” dans aucun des bons dictionnaires ; Littré, Quillet, Larousse, Hatzfeld et Darmesteter, ou Bescherelle. » (De Chantal, 19 février 1953)

Dagenais et Bertrand font parfois appel à ce que nous avons appelé la logique de la langue française pour condamner un anglicisme :

(14) « Année de calendrier est un calque de l'anglais qui n'est pas conforme à la pensée française. » (Dagenais, semaine du 12 déc. 1965)

Les chroniqueurs évoquent occasionnellement l'étymologie du mot français comme argument pour condamner un emploi :

(15) « Arrivé en Angleterre, le melon y a gardé son nom français mais le p final est prononcé en anglais. Le mot ne remontant pas plus loin que 1791, c'est un anglicisme que l'on commet au Canada quand on y dit (can-ta-lou-pe) au lieu de can-ta-lou. » (Dagenais, semaine du 7 nov. 1965)

Ainsi, pour Dagenais, comme *cantaloup* est d'étymologie bien française, il devrait être prononcé sans le [p] final, prononciation anglaise. Un autre argument parfois évoqué pour critiquer un anglicisme est son « inutilité », c'est-à-dire le fait que l'emploi ne contribue pas à enrichir la langue française puisqu'il existe déjà un équivalent français :

(16) « L'anglicisme *fact checking* est inutile puisque le terme recommandé en français est la traduction littérale du terme anglais, en l'occurrence, vérification des faits. » (Bertrand, semaine du 30 oct. 2017)

Enfin, le sens anglais d'un emploi sert parfois d'argument aux chroniqueurs pour le condamner. L'emploi du mot ou de la tournure anglaise en français ne respecterait pas le sens dans la langue d'origine :

(17) « En anglais *to punch out*, c'est pointer en quittant l'usine ou le bureau. Ce verbe n'a rien à voir avec le fait de se soustraire à un engagement. Dans le jargon des pilotes d'avions à réaction, *to punch out* exprime le fait d'appuyer sur le bouton du siège éjectable. Ici, comme on parlait du droit d'une mère porteuse à revenir sur sa décision, on aurait pu dire : la mère porteuse peut changer d'idée (se désister, se retirer du projet, mettre fin à l'entente) n'importe quand. » (Bertrand, semaine du 12 mars 2018)

Toutefois, ces trois derniers arguments ne sont que rarement utilisés et toujours en accompagnement de l'argument de l'origine anglaise.

3.5. Arguments justifiant l'emploi d'un anglicisme

Nous avons également examiné les arguments mis de l'avant lorsqu'un anglicisme était accepté par un chroniqueur. Cependant, en raison de l'approche normative prédominante dans notre corpus, ils sont trop peu nombreux dans notre corpus pour obtenir des résultats représentatifs ni pour les catégoriser. Mentionnons seulement que la plupart des quelques anglicismes acceptés dans notre corpus le sont sans qu'on ne donne de raison, comme c'est le cas avec *magasin à rayons* qui fait l'objet d'un commentaire chez Bertrand :

(18) « Magasin à rayons est le calque de l'anglais *department store*, mais ce terme est considéré comme un régionalisme acceptable. » (Bertrand, semaine du 27 nov. 2017).

Roux a une courte avance pour l'acceptation des anglicismes, et il présente parfois des motifs pour appuyer son jugement normatif. Dans la chronique qu'il consacre à *attrition*, mot « apparu en 1972 en français, vraisemblablement sous l'influence de son homonyme anglais » (Roux, 30 mars 1997), il fait état de sa recherche dans des ouvrages de référence et explique que cet anglicisme ne possède pas d'équivalent français :

(19) « *Attrition* : On le trouve dans le Petit Robert ainsi que dans le Multidictionnaire. Mais curieusement, il a disparu de la dernière édition de ces deux dictionnaires. Bien que son emploi soit contesté par certains auteurs, on voit mal par quoi on pourrait le remplacer, sinon par une périphrase. » (Roux, 30 mars 1997)

3.6. Portrait des deux chroniqueurs contemporains

Rappelons que notre corpus comprend deux chroniqueurs contemporains, soit Paul Roux et Guy Bertrand. Notons d'abord un point en commun entre les deux chroniques : ce sont celles qui commentent le plus d'anglicismes parmi les six analysées dans notre étude. Plus de la moitié des emplois commentés par ces deux chroniqueurs sont des anglicismes, soit 52 % pour Roux et 56 % pour Bertrand.

Roux est le chroniqueur qui accepte le plus grand nombre d'anglicismes dans notre corpus¹⁷ et qui en condamne le moins ; de même, Roux est le chroniqueur le plus nuancé de notre corpus, même s'il se situe tout de même dans la tendance générale à commenter et critiquer les anglicismes. Un cinquième (21 %) des anglicismes qu'il critique reçoit un verdict nuancé. Par ailleurs, même s'il utilise parfois l'argument « origine anglaise » seul pour condamner un usage, il est celui qui rend le plus compte de ses recherches dans les dictionnaires ; il compare avec l'usage en France et lorsqu'il condamne, il ne le fait pas toujours de manière catégorique. L'extrait suivant fait intervenir plusieurs de ces éléments :

(20) « Ce calque de *proactive* est à la mode tant dans le vocabulaire de la psychologie que dans celui de la gestion, où on lui donne le sens de « qui prend les devants », « qui agit sur des faits à venir ». Proactif n'a pas encore reçu l'aval des dictionnaires usuels, sans doute parce qu'il est peu utile. » (Roux, 1^{er} mai 1999)

Pour sa part, Guy Bertrand est le chroniqueur du corpus qui commente le plus grand nombre d'anglicismes, 56 sur 100 emplois commentés, et il est aussi celui qui en condamne le plus, soit 52 des 56 anglicismes en question, ce qui représente 93 %. Il est aussi le chroniqueur le plus catégorique au moment de condamner un anglicisme : sa condamnation est catégorique pour 51 anglicismes critiqués sur 52, ce qui représente 98 % des cas, et l'origine anglaise est le seul argument qu'il met de l'avant pour appuyer une condamnation dans 58 % des cas, c'est-à-dire pour 30 anglicismes, comme l'illustrent les exemples suivants :

(21) « Bien qu'il soit courant dans le jargon des musiciens de chez nous, le mot *band* doit être considéré comme un anglicisme à éviter. » (Bertrand, semaine du 4 déc. 2017)

(22) « En anglais, *wannabe* est un terme familier correspondant à la contraction de *want to be* qui signifie qui désire être. En anglais, on utilise *wannabe* en parlant d'une personne qui souhaite accéder à un poste ou à un statut quelconque sans nécessairement avoir tout ce qu'il faut pour y parvenir. Ici, il aurait suffi de dire : *elle rêve de devenir comédienne, elle aspire à devenir comédienne* ou *elle voudrait devenir comédienne*. » (Bertrand, semaine du 4 déc. 2017)

Dans ce dernier extrait, Bertrand condamne *wannabe* en raison de son origine anglaise, même s'il ne lui reconnaît pas d'équivalent français, et même s'il est surtout courant dans la langue orale ou familière plutôt que dans un registre standard – ce qui est également le cas de *band*, dans l'extrait 21. Ceci nous amène à évoquer une tendance chez Bertrand à ne pas tenir compte des registres lorsqu'il propose des équivalents français à un anglicisme. Il suggère, par exemple, de remplacer l'expression familière ou populaire « ne pas se prendre pour un 7 up flat » par « Elle se croit sortie de la cuisse de Jupiter ». Cet aspect pourrait faire l'objet d'une étude plus approfondie.

17. Après De Chantal, dont l'écart créé par un billet spécifique a été expliqué dans la section 3.2.

4. Quelques conclusions

Le schéma suivant représente la proportion d'anglicismes commentés par chacun des chroniqueurs de notre corpus :

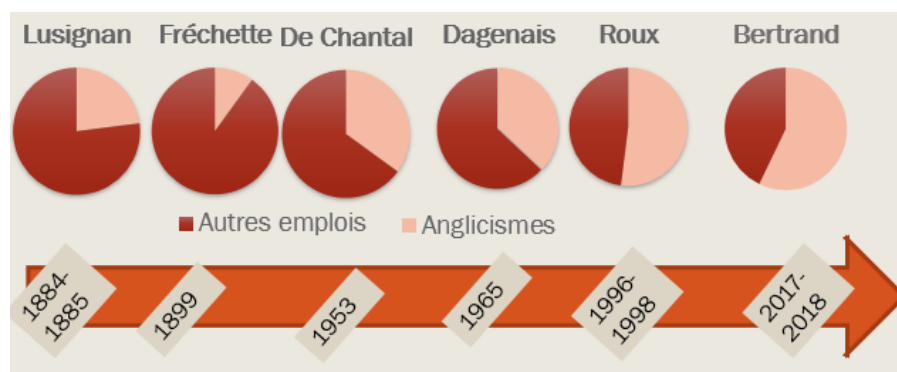


Schéma 8. Proportion d'anglicismes commentés par chroniqueur

On constate que l'anglicisme demeure un sujet de préoccupation normative important chez les chroniqueurs de langue contemporains, qui y consacrent plus de place que certains de leurs prédécesseurs. À la lumière de nos analyses, les chroniqueurs contemporains ne semblent se démarquer par aucun autre critère. Les anglicismes formels sont encore le type d'anglicismes les plus critiqués. L'origine anglaise d'un emploi demeure un critère suffisant pour condamner un anglicisme dans la plupart des cas, et on ne rend pas souvent compte des autres arguments qui auraient éventuellement permis au chroniqueur de prendre une décision normative par rapport à un anglicisme.

Les chroniqueurs contemporains sont-ils décalés par rapport aux préoccupations des locuteurs ordinaires¹⁸ ? Font-ils montre d'un plus grand purisme ? Leurs chroniques ne font-elles que refléter les préoccupations des locuteurs qui les consultent, qui ont au départ une préoccupation normative ? Le rôle de gardiens de la norme des chroniqueurs de langue les amène peut-être à conserver une plus grande prudence envers les anglicismes, les positionnant en porte-à-faux par rapport aux locuteurs ordinaires.

On peut également se demander pourquoi les autres éléments sur lesquels les chroniques se penchaient auparavant, tels les archaïsmes, les barbarismes ou les éléments syntaxiques, sont moins présents dans les chroniques d'aujourd'hui. Ces éléments considérés comme fautifs sont-ils moins nombreux aujourd'hui, éventuellement en raison du plus haut taux de scolarisation comparative à la mi-XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, alors que les campagnes de rectification langagière sont à leur plus fort ? D'autres études permettraient de dresser un portrait plus complet de la situa-

18. Rheault (2010) a étudié la perception des locuteurs n'évoluant pas dans un domaine lié à la langue envers la langue en général et les anglicismes en particulier. Elle arrive à la conclusion que ces locuteurs ont une attitude plutôt neutre envers les anglicismes.

tion. Il n'en reste pas moins que les chroniqueurs de langue, pour leur part, semblent avoir toujours « peur » des anglicismes.

Références

Corpus

- Bertrand, Guy (2017-2018), *Le français au micro*, disponible sur <http://linguistique.radio-canada.ca/category/le-francais-au-micro>. [Page consultée entre octobre 2017 et février 2018.]
- De Chantal, René (1953-1963), « Défense et illustration de la langue française », *Le Droit*, Gatineau, Ottawa.
- Dagenais, Gérard (1965-1966), « Comment dites-vous ? », *La Patrie*, Montréal.
- Fréchette, Louis (1893-1903), « À travers le dictionnaire et la grammaire, corrigeons-nous ! », *La Presse*, Montréal.
- Lusignan, Alphonse (1884-1885), « Fautes à corriger : une chaque jour », *La Patrie*, Montréal.
- Roux, Paul (1996-1999), « Le mot du jour », *La Presse*, Montréal.

Sources citées

- Boisvert, Lionel (1987), « L'anglicisme, voilà l'ennemi ? », *Québec français*, n° 65, p. 24-26.
- Bouchard, Chantal (1989), « Une obsession nationale : l'anglicisme », *Recherches sociographiques*, vol. 30, n° 1, Québec, Département de sociologie, Université Laval, p. 67-90.
- Bouchard, Chantal (1999), *On n'emprunte qu'aux riches : la valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts*, Montréal, Fides.
- Dagenais, Gérard (1959), « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », *Le Devoir*, Montréal, lundi 20 avril 1959, p. 14 et 10.
- Gagné, Frédérick, Claude Verreault et Louis Mercier (2004), « La base de données textuelles ChroQué : un nouvel outil pour élargir la description du français en usage au Québec », dans Louis Mercier (dir.) avec la collaboration d'Hélène Cajolet-Laganière, *Français du Canada-français de France. Actes du sixième Colloque international d'Orford (Québec)*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag (« Canadiana Romanica »), p. 247-262.
- Gagné, Frédérick et Claude Verreault (2011), « Louis Fréchette », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Wim Remysen (dir.), *Chroqué : base de données textuelles de chroniques québécoises de langage*, disponible sur <http://catfran.flsh.usherbrooke.ca/chroque>. [Page consultée le 15 janvier 2019.]
- Loubier, Christiane (2011), *De l'usage de l'emprunt linguistique*, Québec, Office québécois de la langue française.

- Manseau, Joseph Amable (1881), *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction : suivi d'un dictionnaire canadien*, Québec, J. A. Langlais.
- Mercier, Louis (2008), « À la découverte des particularismes canadiens et de leur origine : la lexicographie québécoise à l'époque des glossaires (1880-1930) », dans Monique C. Cormier et Jean-Claude Boulanger (dir.), *Les dictionnaires de la langue française au Québec : de la Nouvelle-France à aujourd'hui*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 61-98.
- Mercier, Louis, Wim Remysen et Hélène Cajolet-Laganière (2017), « Québec », dans Ursula Reutner (dir.), *Manuel des francophonies*, Berlin, De Gruyter, p. 277-310.
- Pellerin, Josiane (2007), *Louis-Philippe Geoffrion, chroniqueur de langage : le thème de l'anglicisme dans les « Zigzags autour de nos parlers » (1923-1927)*, mémoire de maîtrise, Sherbrooke, Université de Sherbrooke.
- Prévost, Geneviève (1995), « Les chroniques de langage d'Étienne Blanchard (1883-1952) », dans Julie Audette, Marc-André Bélanger, André Bourcier, Isabelle Dion, Pierre Larrivée, Julie Nicole, François Pichette et Emily Rosales (dir.), *Actes des 9^e Journées de linguistique*, Québec, Centre international de recherche en aménagement linguistique (« B-201 »), p. 117-121.
- Remysen, Wim (2009), *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage : contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval.
- Remysen, Wim (2011), « L'application du modèle de l'imaginaire linguistique à des corpus écrits : le cas des chroniques de langage dans la presse québécoise », *Langage et société*, n° 136, p. 47-65.
- Remysen, Wim et Bianca De la Fontaine (2013), « L'héritage du *Glossaire du parler français au Canada* (1930) dans les chroniques de langage parues dans la presse canadienne-française : un aperçu », dans Anne-Marguerite Fryba, Roberto Antonelli et Bernard Colombat (dir.), *Actes du XXVII^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Nancy, 15-20 juillet 2013). Section 15 : Histoire de la linguistique et de la philologie*, Nancy, Laboratoire ATILF, p. 157-170.
- Remysen, Wim et Alexandra Tremblay-Desrochers (2011), « Gérard Dagenais », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Wim Remysen (dir.), *Chroqué : base de données textuelles de chroniques québécoises de langage*, disponible sur <http://catfran.flsh.usherbrooke.ca/chroque>. [Page consultée le 15 janvier 2019.]
- Rheault, Amélie-Hélène (2010), *Analyse argumentative du discours épilinguistique au Québec : les lieux communs comme indicateurs de normes*, thèse de doctorat, Sherbrooke/Louvain, Université de Sherbrooke/Université Catholique de Louvain.
- Steuckardt, Agnès (2008), « L'anglicisme politique dans la seconde moitié du 18^e siècle. De la glose d'accueil à l'occultation », *Mots. Les langages du politique*, n° 82, p. 9-22.
- Verreault, Claude (2011), « Alphonse Lusignan », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Wim Remysen (dir.), *Chroqué : base de données textuelles de chroniques québécoises de langage*, disponible sur <http://catfran.flsh.usherbrooke.ca/chroque>. [Page consultée le 15 janvier 2019.]

Verreault, Claude, Louis Mercier et Wim Remysen (dir.) (2011), *Chroqué : base de données textuelles de chroniques québécoises de langage*, disponible sur <http://catfran.flsh.usherbrooke.ca/chroque>.



TITRE: S'OUVRIR AUX SUGGESTIONS DES LOCUTEURS POUR AMÉNAGER LA TERMINOLOGIE AU QUÉBEC : LE CAS DU PROJET COLLABORATIF « EN BONS TERMES »

AUTEURE: ELIZABETH C. SAINT, UNIVERSITÉ D'OTTAWA

REVUE: CIRCULA, NUMÉRO 9 : *A-T-ON ENCORE PEUR DES ANGLICISMES ? PERCEPTION ACTUELLE DES ANGLICISMES AU QUÉBEC ET DANS L'ESPACE FRANCOPHONE*

PAGES: 29 - 57

ISSN: 2369-6761

DIRECTRICES: MIREILLE ELCHACAR ET NADINE VINCENT

URI: [HTTP://HDL.HANDLE.NET/11143/16046](http://hdl.handle.net/11143/16046)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/16046](https://doi.org/10.17118/11143/16046)

S'ouvrir aux suggestions des locuteurs pour aménager la terminologie au Québec : le cas du projet collaboratif « En bons termes »

Elizabeth C. Saint, Université d'Ottawa
esain104 @ uottawa . ca

Résumé : Cet article, ancré dans les recherches de l'implantation terminologique, présente les données du projet « En bons termes », qui a fait collaborer pendant quatre mois sur un forum en ligne divers acteurs de l'aménagement linguistique et terminologique canadien, dont l'Office québécois de la langue française (OQLF) et un groupe de locuteurs, dans le but de trouver des solutions terminologiques à des concepts sans dénomination en français. En nous concentrant sur les termes qui apparaissent sur les 11 fiches parues dans le *Grand dictionnaire terminologique* (GDT) à l'issue de ce projet, nous montrons comment l'OQLF a accueilli les suggestions des locuteurs, ainsi que la place et le statut d'acceptabilité qu'il leur a accordés dans les fiches. Les résultats montrent que l'organisme a fait preuve d'une réelle ouverture aux contributions des internautes et que celle-ci s'inscrit dans une attitude socioterminologique globale qui a pour objectif l'implantation réussie des termes dans l'usage.

Mots-clés : aménagement terminologique ; externalisation ouverte ; projet collaboratif « En bons termes » ; néologie aménagiste ; Office québécois de la langue française (OQLF)

Abstract: This article, framed within studies on term implantation, presents the results of the online collaborative project *En bons termes* between a group of speakers and various actors of language and terminology planning in Canada, including the Office québécois de la langue française (OQLF). The objective of the collaboration was to find suitable terminological solutions to name new concepts in French. With a focus on the terms that were published on 11 term records in the OQLF's termbank, *Le Grand dictionnaire terminologique*, we analyse how the OQLF integrated speakers' suggestions, including the space and acceptability status that it gave them in the records. Conclusions show that the OQLF was open to speakers' contributions, as per the general socioterminological orientation it adopted over the last couple of decades to ensure the successful implantation of its terminology.

Keywords: terminology planning; online collaboration *En bons termes*; crowdsourcing; planned neology; Office québécois de la langue française (OQLF)

1. Introduction

En janvier 2017, l'Office québécois de la langue française (désormais, l'Office), adoptait une nouvelle politique de traitement des emprunts linguistiques (Office québécois de la langue française [OQLF], 2017), afin d'être en phase avec l'évolution sociolinguistique québécoise. Quelques mois plus tard, des articles apparaissaient dans la presse exprimant, sur le sujet, des opinions assez polarisées, comme c'est souvent le cas dans ce contexte où la question linguistique est étroitement liée à l'évolution et à l'identité de la société québécoise (Bouchard, 2002 : 14). Ainsi, pendant que les uns reprochaient à l'Office de prendre des décisions qui affaiblissent la langue française sans consulter la population (Dutrisac, 2017 ; Maurais, 2017a, 2017b) ou le critiquaient pour son désengagement de sa mission de normalisation et d'orientation de la langue au profit d'une action de description de l'usage (Corbeil et de Villers, 2017 ; Dutrisac, 2017 ; Maurais, 2017a ; Vincent, 2017), les autres rappelaient que les politiques ou guides de travail de l'organisme, quoique disponibles en ligne, se passent généralement du référendum citoyen¹. Ils revendiquaient aussi le droit, voire le devoir, qu'a l'Office de s'adapter à l'évolution de la langue au Québec (Baillargeon, 2017 ; Cormier, 2017). Certains allaient jusqu'à voir dans ces critiques un possible règlement de comptes entre d'anciens artisans de l'Office, « groupe minoritaire de dissidents accrochés aux idées des années 70 » (Bergeron, 2017 : 29), et le personnel actuel de l'organisme². Quoi qu'il en soit et bien que cette polémique n'ait pas semblé intéresser le grand public, elle a contribué à la tenue d'un colloque consacré à la perception des anglicismes au Québec (« A-t-on encore peur des anglicismes ? », Sherbrooke, les 24 et 25 mai 2018), d'où est issue la présente étude.

Grâce aux recherches sur l'implantation terminologique, nous avons conscience que la reconnaissance et l'intégration de l'usage sont, depuis longtemps, étroitement associées au rôle d'orienteur de la langue que tient l'Office. En effet, elles découlent de l'approche sociale de l'aménagement linguistique et terminologique québécois que l'Office a adoptée dans les années 1980, dans l'espoir de voir les termes qu'il propose s'implanter dans les pratiques langagières des usagers. Guidé par cet objectif ultime de l'implantation des termes, l'Office a procédé à la révision de plusieurs de ses politiques et de ses guides de travail et s'est engagé dans diverses initiatives qui ont mis l'accent sur un rapprochement entre ses décisions terminologiques, l'usage et les usagers. C'est le cas du projet « En bons termes » que nous présentons ici. Mené dans le cadre de notre recherche de doctorat³, ce projet a fait collaborer en ligne des locuteurs intéressés à participer à l'enrichissement de la langue française avec les grands acteurs de l'aménagement terminologique au Canada réunis au sein du Comité de terminologie de Radio-Canada (désormais, CTRC), et dont l'Office est membre. Pendant

1. En effet, si les politiques et guides de travail « sont mis à la disposition des usagers », ils ne le sont qu'à titre informatif pour les « renseign[er] sur la manière dont se conçoit et se pratique la terminologie à l'Office » (OQLF, 2012b).

2. Voir l'article de G. Bernard Barbeau et V. Durocher dans le présent numéro.

3. Nous remercions les organismes et institutions suivants pour leur soutien financier de notre programme d'études : Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ; Gouvernement de l'Ontario ; Université d'Ottawa ; Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique.

quatre mois, les internautes ont proposé leurs solutions à divers problèmes terminologiques posés par le CTRC, qui les a considérées et évaluées pour parvenir à ses décisions et à la rédaction de fiches terminologiques.

Par sa participation au projet, l'Office confirme sa volonté d'inclure les utilisateurs des termes qu'il diffuse au sein du processus d'aménagement de la langue, approche qui s'inscrit dans une attitude plus générale d'ouverture sur l'usage à des fins d'implantation réussie des termes. Dès lors, il nous paraît intéressant de vérifier le traitement accordé par l'organisme aux termes suggérés par les internautes. Après un retour sur l'origine de l'approche sociale de l'aménagement terminologique de l'Office, sur sa justification pour garantir l'implantation des termes et sur l'impact qu'elle a eu sur diverses politiques et guides de travail, nous montrerons comment le projet « En bons termes » vise la collaboration avec les locuteurs pour mieux orienter l'usage et nous tenterons de répondre à la question suivante : dans quelle mesure les termes suggérés par les internautes ont-ils intégré les fiches terminologiques de l'Office produites à la suite du projet « En bons termes » et quel statut d'acceptabilité leur a-t-on donné ? Pour y répondre, nous nous concentrerons sur les fiches publiées dans le GDT à l'issue du projet et qui, par conséquent, sont passées sous la loupe décisionnelle de l'Office. Nous souhaitons que les résultats de cette modeste étude apportent quelques indices sur la manière dont l'Office s'ouvre aux propositions d'usagers et dont il exerce son rôle d'orienteur de l'usage.

2. Contexte

2.1. L'implantation, objectif ultime de l'aménagement terminologique québécois

Au début des années 1960, alors que l'État québécois s'engage à préserver et à développer le français dans le milieu du travail et dans l'espace public de la province, l'aménagement terminologique apparaît rapidement comme une évidence, puisque l'anglais devait sa prédominance à « l'emploi et la diffusion de la langue et de la terminologie anglaises, totalement au niveau de la direction des entreprises, largement au niveau de l'exécution ou de la commercialisation » (Corbeil, 2007 : 94). La charge de fournir la terminologie française équivalente est alors confiée à l'Office, dès sa création en 1961. Depuis, l'organisme a accompli de nombreux travaux d'envergure dans ce domaine qui jouissent d'une assez heureuse renommée, comme peuvent le prouver l'intégration de plus en plus fréquente des trouvailles terminologiques québécoises dans les bases de données francophones ou dans les grands ouvrages lexicographiques que sont le *Robert* ou le *Larousse*.

Toutefois, en contexte d'aménagement terminologique, où l'orientation d'un certain usage est visée, il importe surtout de s'assurer que les termes et expressions proposés sont bien reçus, employés et adoptés par les usagers auxquels ils se destinent. Or, dès les années 1980, les premières enquêtes d'implantation terminologique qui avaient pour but de vérifier l'ampleur de l'usage des terminologies de l'Office révélaient que ces dernières étaient largement soit méconnues des locuteurs soit

rejetées par eux à la faveur de l'anglicisme ou d'une forme considérée fautive (pour une recension de ces études, voir les travaux de Quirion, 2000, 2003 ou 2013). Ainsi, bien que « l'obligation [ait été] faite à l'Administration par la Charte de la langue française d'utiliser les termes et expressions normalisés par l'Office » (René, 2001 : 6), leur taux de succès s'élevait, selon les chercheurs, à quelque 27 % (René, 2001 : 7), ce qui révélait que l'officialisation des termes ne suffisait pas à en faciliter l'implantation. Pour expliquer en partie cet échec, les enquêtes pointaient la longueur, l'aspect compliqué et la connotation péjorative des termes (Heller et al., 1982) ou le fait que les terminologies, qui se basaient sur une norme franco-européenne dans laquelle les locuteurs ne se reconnaissaient pas, soient méconnues ou inadaptées au contexte sociolinguistique québécois (Aléong *et al.*, 1981 ; Chrétien, 1981).

Ces enquêtes ont permis de se questionner sur la nécessité de « “terminologiser” si l'on est peu soucieux d'implanter et d'implanter efficacement » (Chrétien, 1981 : 159) et ont poussé l'Office à investir dans de nouvelles stratégies d'implantation (René, 2001 : 7), notamment à adopter une approche socioterminologique⁴ qui se mette au diapason de la société qu'il sert et à mieux diffuser les terminologies qu'il officialise.

2.2. Les politiques et guides de travail de l'Office

Les politiques et guides de travail que l'Office a adoptés par la suite, telles celle relative aux québécismes (1985) ou celle à l'égard de l'emprunt linguistique (1980, 2007, 2017), ont reflété sa volonté d'« adapter [ses] orientations et [ses] méthodes de traitement en considérant l'évolution de la situation sociolinguistique au Québec » (OQLF, 2007 : 3), à des fins d'implantation réussie des termes. C'est ce qu'il confirmait, en effet, lors de la présentation de sa nouvelle politique de l'emprunt linguistique au Congrès de l'OPALE⁵ :

[L]a société change et force est de constater que les locuteurs et les locutrices n'ont plus aujourd'hui le même rapport à la langue – aux langues – qu'il y a 50 ans, voire 15 ans. Les décisions qui ne tiennent pas compte de l'usage réel et valorisé, et le contredisent parfois, ne servent pas toujours l'atteinte des objectifs en aménagement linguistique. (...) L'aménagement ne peut plus se faire en vase clos, à la recherche d'un idéal langagier. (...) En fait, pour que l'Office mène à bien sa mission de francisation, il est nécessaire que son message soit

4. Apparue vers la fin des années 1980 et développée dans les années 1990, la socioterminologie est un courant théorique qui prône le besoin d'offrir une terminologie conforme aux valeurs sociolinguistiques des locuteurs à qui elle se destine ; l'acceptation de terminologies en concurrence pour un usage social et fonctionnel ; bref, la nécessité de voir le terme « dans son fonctionnement, sur le terrain des contradictions sociales » et non seulement « par rapport à un système » (Gambier, 1987 : 320).

5. L'OPALE est le réseau des Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistique. Il réunit les organismes des régions suivantes : la Belgique (Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles), la France (Délégation générale à la langue française et aux langues de France), la Suisse (Délégation suisse à la langue française) et le Québec (Office québécois de la langue française), ainsi que l'Organisation internationale de la Francophonie en tant qu'observatrice. Les membres de l'OPALE se réunissent annuellement pour discuter des divers enjeux entourant l'aménagement de la langue française.

non seulement entendu, mais également reçu et, surtout, relayé par les locuteurs. Dans un tel contexte, puisque les travaux d'aménagement linguistique effectués à l'Office ont pour objectif ultime de voir s'implanter les termes qu'il propose, la stratégie terminologique la plus sensée en matière de traitement de l'emprunt est certainement de s'adapter à la réalité sociolinguistique actuelle et d'effectuer les changements qui s'imposent, sans trahir, évidemment, l'esprit du mandat qui lui est confié par la loi. (Maltais et Pedneault, 2016 : 278-279)

Parallèlement à la prise en compte du contexte sociolinguistique dans et pour lequel il travaille, l'Office a porté une attention toute particulière à la diffusion rapide de ses termes (René, 2001) et a, à cet égard, adopté une politique concernant l'officialisation linguistique et terminologique (OQLF, 2004). Celle-ci limite la normalisation et la recommandation pour privilégier la proposition, forme plus souple d'intervention, qui « consiste principalement à suggérer rapidement [aux] usagers des termes et expressions répondant à de nouveaux besoins de communication » (OQLF, 2004 : 6). Pour soutenir ce besoin de diffusion, l'Office a misé sur le GDT, le rendant accessible gratuitement en ligne depuis 2000 et en faisant un outil flexible, qui reflète l'évolution de l'usage (OQLF, 2004 : 13) puisque les fiches qui y sont déposées peuvent être – et sont – modifiées, aussi fréquemment que nécessaire.

2.3. Le Comité de terminologie de Radio-Canada (CTRC)

L'approche basée sur la « diffusion juste-à-temps » (OQLF, 2004 : 12) s'est couplée d'une volonté d'élargir le champ de dissémination des termes et amène l'Office à collaborer plus étroitement avec les médias, d'où sa participation au CTRC. Créé en 1998, puis relancé en 2012 après quelques années d'inactivité, le CTRC est composé de terminologues et de linguistes de la Société Radio-Canada, de l'Office, du Bureau de la traduction, mais aussi, plus récemment, de la direction éditoriale du dictionnaire *Usito*⁶ et de professeurs de l'Université d'Ottawa. Ensemble, ces experts de la langue, que nous dénommerons désormais « aménageurs »⁷, relèvent les concepts émergents dans la presse ou ailleurs et proposent des solutions de dénomination en français, qu'ils relayent ensuite sur leurs plateformes et dans leurs réseaux respectifs (Lafrance et Gourd, 2004). Leur travail porte sur ce que Quirion (2012) appelle la « néologie aménagiste », qui sert « soit [à] nommer un nouveau concept (...) soit [à] remplacer un vocable considéré inadéquat » (Quirion, 2012 : 131) dans un contexte d'orientation de l'usage. Pour résumer l'intérêt de sa participation au CTRC, l'Office explique que « [l]es travaux de ce comité permettent d'intervenir précocement et harmonieusement sur l'usage parce que les nombreux médias associés à l'enseigne de Radio-Canada, qui est partie prenante des choix terminologiques, en assurent une large diffusion auprès des locuteurs » (Turcotte, 2013 : 5).

6. Dictionnaire en ligne développé à l'Université de Sherbrooke et dédié à « décrire le français standard en usage au Québec, tout en faisant le pont avec le reste de la francophonie » (Usito, 2017).

7. Nous reprenons ici le terme retenu par Taifi (2012), suite à son analyse du concept d'aménagement en contexte linguistique.

2.4. Collaborer pour mieux implanter

Les stratégies de diffusion énoncées précédemment ont leur utilité pour accroître la visibilité des propositions et mettre les usagers au courant de leur existence. En revanche, pour qu'un terme s'implante, il faut que les usagers en aient plus qu'une simple connaissance passive : il est nécessaire qu'ils l'adoptent et l'utilisent dans diverses situations de communication. Le succès de tout changement terminologique planifié dépend bel et bien de l'adhésion des utilisateurs des termes et expressions proposés (Quirion, 2014) et les acteurs de l'aménagement linguistique et terminologique auraient donc « avantage à cultiver un étroit contact avec les locuteurs » (Quirion, 2014 : 111). En effet, il semblerait qu'une collaboration avec les usagers, au cours de laquelle ceux-ci investissent de leur temps et de leur savoir pour l'élaboration des terminologies, les rende plus prompts à adopter les termes et puisse faire « gagner d'avance 50 % de l'implantation des résultats du travail » (Diki-Kidiri, 2007 : 7). Si en contexte d'aménagement linguistique et terminologique, la proposition d'un tel gain ne peut guère se refuser, de telles collaborations demeurent en pratique assez rares⁸. Les terminologues ne travaillent certes pas en vase clos et il leur arrive fréquemment de consulter des experts de domaines pour valider leur compréhension ou la définition de tel ou tel concept (Bourigault et Slodzian, 1999). Toutefois, les personnes qu'ils consultent ne deviennent pas nécessairement des « partenaires avec qui [ils] collabore[nt] dans l'élaboration de la terminologie » (Diki-Kidiri, 2007 : 16).

Ce constat nous a poussée à proposer aux aménageurs du CTRC, qui par leur partenariat ont déjà compris l'utilité de travailler ensemble pour offrir des solutions linguistiques à implantabilité⁹ augmentée, d'ajouter un maillon manquant à leur chaîne collaborative : le locuteur, usager des terminologies que le CTRC propose. Outre l'intérêt évoqué ci-dessus d'une telle collaboration, nos discussions avec les aménageurs en amont du projet ont révélé qu'eux-mêmes voyaient divers avantages à impliquer les locuteurs dans le processus d'élaboration de la terminologie et de la néologie (p. ex. : accès à des idées qui apportent un nouvel éclairage sur le terme ou la notion ; découverte de nouveaux experts de domaines ; possibilité de faire valider des propositions terminologiques en amont de leur diffusion). En revanche, les rares expériences de collaboration avec le grand public qu'ils avaient vécues ou dont ils avaient pris connaissance avaient aussi suffi à créer de nombreuses réticences, craintes ou préjugés, dont nous avons tenu compte dans l'élaboration du projet « En bons termes » (p. ex. : laborieux tri des nombreuses suggestions plus ou moins utilisables des locuteurs ; exigence de temps et de ressources pas toujours disponibles ; difficile contrôle [des dérives] de la dis-

8. À notre connaissance, en aménagement linguistique ou terminologique francophone, seuls Dupuis et Martin (1985) ont rapporté les données d'une expérience de consultation d'usagers, non experts de domaines, pour féminiser les titres de professions. Hormis cet article, nous notons que les initiatives appelant les locuteurs à collaborer pour élaborer la terminologie sont rares, ponctuelles, lancées sous forme de concours à l'occasion d'un événement particulier (la Francofête, p. ex.) et, surtout, non étudiées par la recherche pour en évaluer la méthodologie, les résultats ou les impacts sur l'implantation des termes.

9. Nous reprenons ici un terme employé par Auger pour désigner les terminologies qui possèdent « un bon potentiel d'implantation » dans l'usage (Auger, 1994 : 47).

cussion au sein des grands groupes de locuteurs ; nécessaire justification des choix terminologiques finaux pouvant entraîner d’interminables débats).

3. Description du projet « En bons termes »

Le projet collaboratif « En bons termes » s’est déroulé en ligne sur une période de quatre mois, débutant par une phase pilote de 15 jours (du 2 au 17 octobre 2017), suivie de 81 jours d’expérience (entre le 30 octobre 2017 et le 4 février 2018). Toute personne de 14 ans et plus pouvait s’inscrire gratuitement sur la plateforme en ligne¹⁰, en choisissant un pseudonyme et un mot de passe, en fournissant une adresse courriel et quelques informations démographiques (p. ex. : sexe ; âge ; pays d’origine et de résidence) et en signant le formulaire de consentement à la recherche. Au total, 63 personnes ont participé au projet, dont 44 femmes et 19 hommes. Notre recrutement s’est fait par « boule de neige » (invitation de personnes qui en invitent d’autres et ainsi de suite) et grâce au soutien du Portail linguistique¹¹, qui a repéré l’expérience et a participé à la faire connaître à ses abonnés sur le réseau social Twitter. La majorité des participants, que nous dénommerons désormais « internautes », étaient originaires du Canada (74,6 %) et près de 89 % d’entre eux y résidaient au moment de leur participation au projet (v. Tableau 1). Dans les deux cas et sans grande surprise, la représentation québécoise était de loin la plus élevée (60,3 % des internautes étaient originaires du Québec et 58,7 % y résidaient). Parmi les quelque 25 % d’internautes originaires d’autres pays que le Canada, 19 % venaient de la France, tandis que les 6 % restant étaient natifs de l’Algérie, des États-Unis ou du Royaume-Uni. Seuls 11 % des internautes résidaient en dehors du Canada au moment de l’expérience, dont 6 % en France et le reste au Royaume-Uni.

Tableau 1. Répartition des internautes selon leurs pays d’origine et de résidence

Pays (province)		Origine des internautes	Résidence des internautes
Canada		47	56
	Québec	38	37
	Ontario	6	8
	Colombie-Britannique	0	7
	Nouveau-Brunswick	2	1
	Alberta	0	2
	Non précisé	1	1
France		12	4
Autres		4	3
	Algérie	1	---

10. Pour bâtir cette plateforme, nous avons utilisé le logiciel de forum libre phpBB (<https://www.phpbb.com/>).

11. Le Portail linguistique du Canada est un service de ressources linguistiques géré par le Bureau de la traduction et accessible à l’adresse suivante : <https://www.noslangues-ourlanguages.gc.ca/fr/index>.

Pays (province)		Origine des internautes	Résidence des internautes
	États-Unis	1	---
	Grande-Bretagne	2	3

Les internautes se situaient à 82,5 % dans la tranche d'âge de la population active (entre 26 et 65 ans), avec 12,7 % représentant les plus de 65 ans. Le projet a attiré moins de 5 % de jeunes de moins de 25 ans (v. Figure 1).

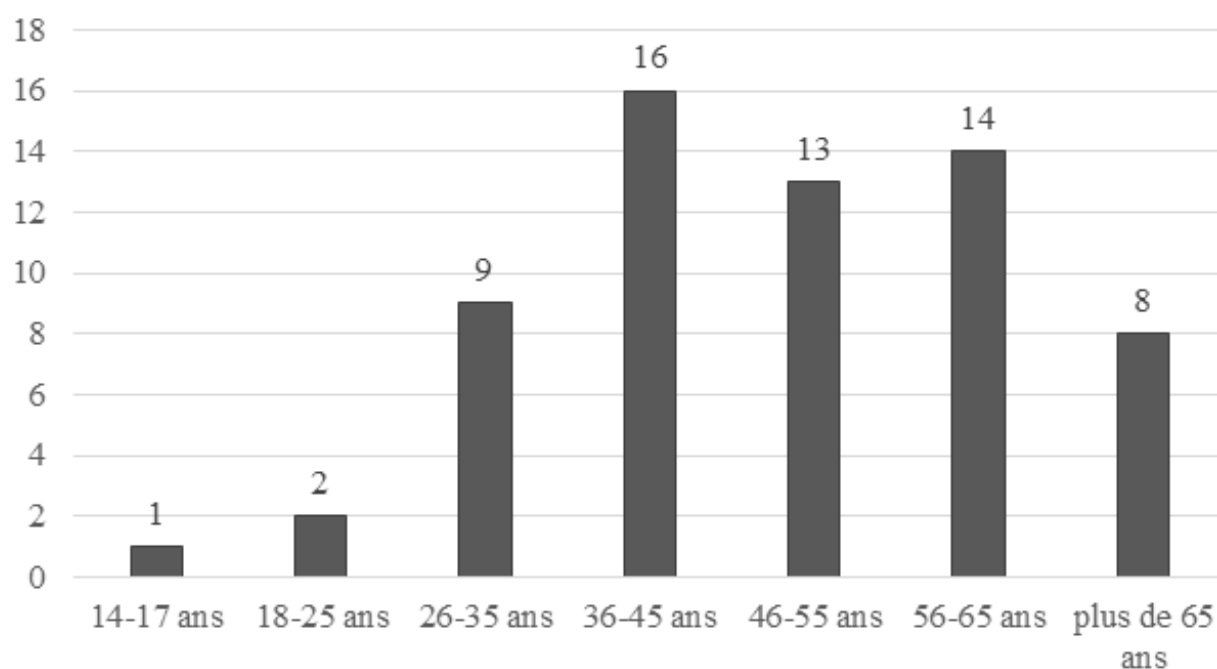


Figure 1. Répartition des internautes selon leur tranche d'âge

À quelques exceptions près, la collaboration entre les trois parties impliquées (les aménageurs du CTRC ; les internautes et nous, la chercheuse, qui avons endossé le rôle d'intermédiaire/modératrice) a suivi un cheminement identique pour traiter chaque concept (v. Figure 2). Tout d'abord, les aménageurs nous soumettaient le concept accompagné d'une définition, parfois d'exemples, de contextes et de suggestions préalables issues de leurs propres recherches (étape **1**). Nous publions ce problème sur le forum et nous invitons les internautes à offrir leurs suggestions pendant une durée déterminée d'entre 3 à 6 jours (étape **2**). Une fois ce remue-méninges terminé (étape **3**), nous compilons toutes les suggestions dans un sondage (étape **4**) et donnons entre 24 et 48 heures aux internautes pour sélectionner les trois suggestions qui leur plaisaient le plus¹² (étape **5**). Nous

12. Cette approche donnait, d'une part, la possibilité aux internautes qui n'avaient pas fait de suggestions terminologiques à l'étape **2** de participer à l'expérience en faisant valoir leurs préférences, mais aussi de regrouper les voix de ceux qui s'étaient exprimés individuellement.

utilisons alors les résultats de ce vote pour faire suivre toutes les suggestions des internautes aux aménageurs, classées dans l'ordre décroissant de leurs préférences¹³ (étape 6). Les aménageurs prenaient ensuite le temps nécessaire pour évaluer les suggestions des internautes et choisissaient ou non de s'en inspirer pour parvenir à leurs décisions finales. Au terme de leur réflexion, ils partageaient une courte rétroaction et une indication de leurs choix finaux (étape 7), que nous publiions sur le forum¹⁴ à l'attention des internautes (étape 8).

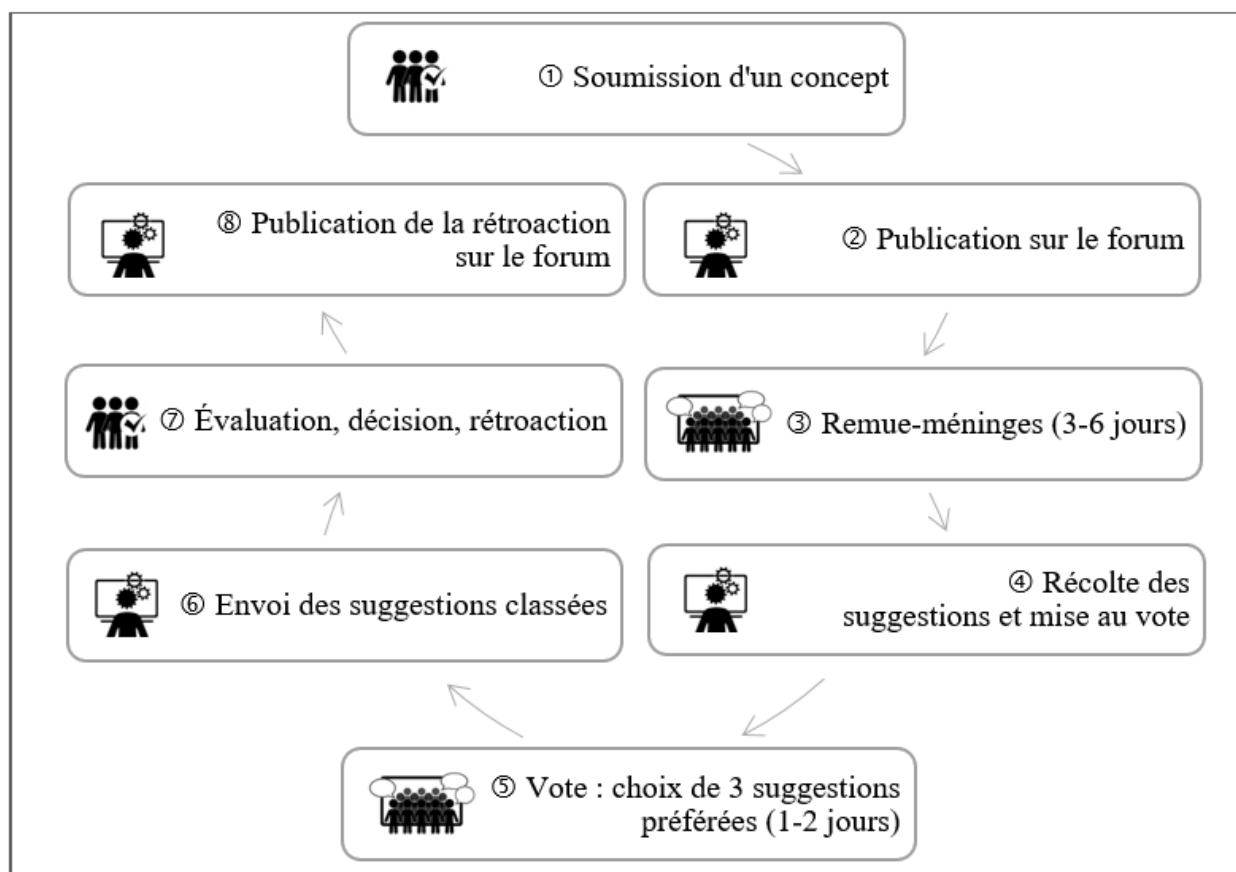


Figure 2. Déroulement de la collaboration au sein du projet « En bons termes »

Au total, 24 concepts ont été discutés sur le forum et un total de 17 fiches terminologiques ont été créées, ce qui montre qu'en somme, les aménageurs ont bien intégré le projet au sein de leur routine de travail. Selon les cas, ces fiches ont été publiées dans l'ensemble des banques de données terminologiques gérées par les aménageurs (dans le GDT pour l'Office, dans *Termium Plus* pour le Bureau de la traduction ou dans sa banque interne pour la Société Radio-Canada) ou dans certaines d'entre elles.

13. Dans deux cas (*save-the-date card* et *water square*), l'étape 5 du vote n'a pas eu lieu et les suggestions des internautes ont alors été classées dans un ordre alphabétique avant d'être envoyées aux aménageurs du CTRC.

14. Notons que les rétroactions étaient publiées sous forme de messages fermés à la discussion et donc, uniquement à titre informatif.

4. Méthodologie

Nous limitons notre étude aux fiches publiées dans le GDT et qui, de ce fait, sont passées entre les mains des terminologues de l'Office et ont fait l'objet d'un traitement qui répond aux critères énoncés dans les politiques qui guident le travail de l'organisme. Notre analyse concerne donc 27 termes répartis sur 11 fiches terminologiques (v. Annexe), dont nous observerons à la fois l'origine et le statut d'acceptabilité. Les fiches du GDT étant régulièrement révisées par l'Office, nous précisons que les termes de notre étude sont issus des fiches telles qu'elles apparaissaient le 4 avril 2018, date à laquelle nous avons terminé la collecte de nos données.

4.1. Origine des termes des fiches

Nous avons défini trois catégories pour identifier l'origine des termes qui apparaissent dans les fiches du GDT. La première (catégorie A) renvoie aux créations terminologiques des aménageurs. On y trouve les termes ajoutés à l'étape **7** (v. Figure 2), au moment de la rédaction de la fiche, ainsi que ceux issus des recherches préliminaires et soumis aux internautes à l'ouverture de la discussion sur le forum. Ces derniers en prenaient connaissance et, lors de la discussion (étape **3**), les validaient, les critiquaient ou les ignoraient pour offrir leurs propres suggestions. La seconde catégorie (catégorie B) décrit les suggestions des internautes qui ont été intégrées aux fiches sans aucune modification de la part des aménageurs. Finalement, la troisième catégorie (catégorie C) fait référence aux termes des fiches qui proviennent en partie des suggestions des internautes. Pour sélectionner ces termes, nous nous sommes appuyée sur les données et sur ce que nous avons pu observer pendant le déroulement du projet « En bons termes ». Les suggestions surlignées en gras dans l'Annexe sont celles qui, nous pensons, ont influencé les décisions finales des aménageurs. Nous justifions nos choix dans le Tableau 2, mais reconnaissons que ce classement comporte une part de subjectivité non négligeable. Par exemple, on pourra s'étonner que, pour le concept *mudroom*, « vestiaire d'entrée » ne se trouve pas dans la catégorie C, alors que plusieurs suggestions d'internautes contiennent le substantif « vestiaire ». Notre choix repose sur le fait que les aménageurs, souhaitant découvrir lequel de « vestiaire » ou de « vestibule » évoquait le mieux la notion *mudroom* pour les internautes, avaient inclus ces deux termes dans la définition. Par conséquent, alors que « vestibule de rangement » a été placé dans la catégorie B parce que les aménageurs l'ont repris dans son intégralité parmi les suggestions des internautes pour l'ajouter à la fiche, nous considérons que « vestiaire d'entrée » est un terme de catégorie A puisque les deux éléments qui le composent sont le produit du travail des aménageurs. Il en va de même pour le concept *slasheur* : le préfixe « pluri » et le radical « cumul » apparaissent dans certaines suggestions d'internautes (v. Annexe), mais nous avons jugé qu'elles restent trop éloignées des décisions des aménageurs pour être considérées de catégorie C.

Tableau 2. Justification de la sélection des termes de catégorie C (à lire avec l'Annexe)

Concept traité	Terme(s) de catégorie C inscrit(s) dans la fiche	Justification
<i>crowd gaming</i>	jeu participatif de foule	« jeu participatif de foule » et « jeu participatif » ont été proposés par les internautes.
<i>save the date</i>	réservez cette date date à retenir	Les internautes ont proposé « réservez la date » qui a été repris tel quel dans la fiche (catégorie B), ainsi qu'une suggestion avec l'adjectif démonstratif « cette ». De même, « date à réserver » et « retenir ou retenez la date » ont été proposés par les internautes.
<i>save-the-date card</i>	carton de préinvitation	Les internautes ont proposé « carte de préinvitation » qui a été repris tel quel dans la fiche (catégorie B), ainsi qu'une suggestion incluant le substantif « carton ».
<i>water square</i>	place inondable	Les suggestions des internautes ont entraîné la création de quatre fiches, l'une renvoyant au concept <i>water square</i> et trois autres à des concepts connexes. Les aménageurs ayant clairement indiqué avoir été inspirés par les suggestions des internautes pour la création de ces trois fiches imprévues, nous avons inclus tous les termes qui s'y trouvent soit dans la catégorie B soit dans la catégorie C, à l'exception de « place multifonctionnelle inondable » qui nous a paru plus fortement influencé par les aménageurs et que nous avons placé dans la catégorie A.
	place publique inondable	
	espace public inondable	
	jardin pluvial	
	jardin inondable	
<i>zero-acreage farming</i> <i>Z-farming</i>	agriculture urbaine à surface nulle	« agriculture urbaine » a été proposé par les internautes, qui ont aussi souligné l'idée « sans espace au sol » dans certaines de leurs suggestions.

4.2. Statut d'acceptabilité des termes dans les fiches

L'Office, en raison de son rôle normatif et d'orientation de l'usage, a recours à un code couleur et à diverses notes pour indiquer le degré d'acceptabilité des termes et préciser leurs contextes d'emploi (OQLF, 2012a, 2015). Pour identifier le statut des termes de notre étude, nous avons repris la terminologie propre au GDT. Ainsi, le terme vedette, placé en entrée de fiche, correspond au terme dont l'Office recommande l'emploi dans tous les contextes de communication. Les termes privilégiés, codés en vert dans la fiche, sont eux aussi acceptés dans tous les contextes pour désigner la notion. Ils reprennent donc le terme vedette (que nous n'avons pas comptabilisé deux fois dans les données que nous présentons ci-dessous) et incluent, s'il y a lieu, d'autres formes ou termes interchangeables. Certains termes des fiches du GDT sont codés en jaune, pour indiquer qu'ils devraient être réservés à certains contextes de communication, ou en rouge, pour signaler qu'ils sont déconseillés. Ces termes sont généralement accompagnés d'une explication ou de marques d'usage (courant, familier, critiqué, etc.). Finalement, les fiches peuvent contenir des notes qui sont ajoutées sous la définition et apportent diverses informations aidant à mieux cerner la notion.

5. Présentation et discussion des résultats

5.1. Origine des termes présents dans les fiches du GDT

Nous avons divisé les résultats en deux groupes, le premier représentant les cas où les concepts ont été soumis aux internautes accompagnés de suggestions préalables des aménageurs et le second renvoyant aux cas où les concepts ont été soumis sans suggestion (v. Tableau 3).

Tableau 3. Origine des termes présents dans les fiches du GDT selon les concepts traités

Concepts avec suggestions préalables	Origine des termes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<i>save the date</i>	1	2	2
<i>save-the-date card</i>	1	1	1
<i>tap takeover</i>	3	---	---
<i>zero acreage farming/Z-farming</i>	---	---	1
sous-total	5 (42 %)	3 (25 %)	4 (33 %)
Concepts sans suggestion préalable	Origine des termes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<i>crowd gaming</i>	1	1	1
<i>mudroom</i>	1	1	---
<i>slasheur</i>	2	---	---
<i>water square</i>	1	---	2
<i>espace public inondable</i>	---	---	1
<i>jardin pluvial</i>	---	1	2
<i>parc inondable</i>	---	1	---
Sous-Total	5 (33 %)	4 (27 %)	6 (40 %)
Total	10 (37 %)	7 (26 %)	10 (37 %)

5.1.1. Origine des termes du groupe 1 : avec suggestions préalables des aménageurs

Pour les quatre concepts de ce groupe, les aménageurs ont soumis, lors de l'étape **1** du processus, un total de neuf suggestions terminologiques, dont cinq ont trouvé leur place dans les fiches du GDT (v. Annexe). Ainsi, *save the date* et *save-the-date card* étaient accompagnées de deux et d'une suggestions préalables respectivement, dont deux ont été conservées (« prenez date » et « préinvi-

tation »). Quatre suggestions étaient fournies au moment du lancement de la discussion au sujet du concept *tap takeover*, dont trois forment le contenu intégral de la fiche finale. Finalement, la notion *zero-acreage farming* ou *z-farming* avait été envoyée aux internautes avec deux suggestions, qui n'apparaissent ni l'une ni l'autre dans la fiche publiée. Au total, ces propositions de catégorie A, issues du travail préliminaire des aménageurs, représentent 42 % des termes intégrés aux fiches de ce groupe. Il s'agit d'un taux de rétention assez élevé qui révèle, d'une part, que ces suggestions ne sont pas le résultat d'un simple remue-méninges, mais plutôt celui d'une recherche assez aboutie, et, d'autre part, qu'elles sont dès le départ envisagées par les aménageurs comme des solutions terminologiques valables et adéquates, voire finales.

En soumettant ces termes à l'étape **1**, on peut s'attendre à ce que le CTRC veuille vérifier leur implantabilité et, au besoin, se donner la chance de les réviser avant leur diffusion et, donc, avant qu'ils n'atteignent un public plus large. Dans les trois cas où un vote a eu lieu à l'étape **5** (v. Annexe), on constate que ces suggestions ne sont pas véritablement approuvées par les internautes. Ainsi, dans le cas de *zero-acreage farming/Z-farming*, l'une des propositions, « agriculture sur le bâti urbain », n'a reçu aucun vote, tandis que l'autre, « agriculture en bâti urbain », a récolté moitié moins de votes (15 %) que la suggestion arrivée en première place et ayant inspiré la vedette de la fiche. Le faible taux de soutien à leurs propositions lors du vote aura donc visiblement incité les aménageurs à mettre leurs idées initiales de côté pour créer une fiche tenant compte des préférences des internautes. Toutefois, cette approche ne vaut ni pour *save the date* alors que la vedette de la fiche (« prenez date ») ne reçoit que 6 % des votes contre 17 % pour l'expression « à vos agendas », ni pour *tap takeover*, dont les trois termes retenus dans la fiche se placent en seconde position avec cinq autres suggestions. On peut donc conclure que les questions d'implantabilité et de prise en compte de l'opinion des usagers que sont ici les internautes ne suffisent pas à justifier le rejet de termes que les aménageurs jugent adéquats.

Cela ne signifie pas pour autant qu'aucune considération pour les suggestions d'internautes n'ait été donnée de la part des aménageurs. On remarque, en effet, que 25 % des 12 termes qui apparaissent dans les fiches de ce premier groupe sont le produit intégral de la réflexion et de la créativité des internautes (termes de la catégorie B) et 33 % en sont le produit partiel (termes de la catégorie C). Ainsi, les propositions « carte de préinvitation » pour *save-the-date card*, ainsi que « réservez la date » et « à vos agendas » pour *save the date* sont directement issues des suggestions d'internautes. Pour ces mêmes fiches, les aménageurs ont aussi adapté trois suggestions d'internautes pour proposer « carton de préinvitation », d'une part, et « réservez cette date » et « date à retenir », d'autre part. Finalement, rappelons que le terme vedette de la fiche pour *zero-acreage farming/Z-farming* est aussi un terme de la catégorie C. Il nous semble donc évident que les aménageurs, en général, et l'Office, en particulier, puisqu'il s'agit ici de fiches qu'il a entérinées, ont pris le temps de consulter et d'évaluer les suggestions des internautes. Ce faisant, ils leur ont réservé un bon accueil au sein de leurs décisions finales, même si le CTRC disposait déjà de propositions acceptables à l'issue de ses propres recherches préliminaires.

5.1.2. Origine des termes du groupe 2 : sans suggestion des aménageurs

Sur les 15 termes répartis dans les fiches de ce second groupe (v. Tableau 3), cinq sont de catégorie A et dix de catégorie B ou C, ce qui démontre de nouveau une réelle prise en compte des suggestions des internautes de la part des aménageurs. D'ailleurs, trois fiches ne contiennent aucun terme de catégorie A. Il est, cependant, utile de préciser qu'il s'agit des fiches que les aménageurs ont créées après avoir constaté que plusieurs termes suggérés par les internautes pour *water square* prêtaient à confusion, renvoyaient à des concepts connexes et méritaient donc d'avoir leur propre fiche terminologique. Si nous mettons de côté ces fiches imprévues qui, comme nous l'avons expliqué dans le Tableau 2, font la part belle aux suggestions des internautes, nous remarquons que pour les concepts *crowd gaming*, *mudroom*, *slasheur* et *water square*, au moins un terme de catégorie A a été ajouté à chacune des fiches finales et que celle du concept *slasheur* ne comporte aucune proposition provenant soit entièrement soit partiellement des internautes. Les trois autres fiches contiennent, pour leur part, un total de deux termes de catégorie B et de trois termes de catégorie C, égal à celui des termes de catégorie A. Les aménageurs ont, comme nous l'avons observé précédemment avec les fiches du groupe 1, pris en considération les suggestions des internautes et leur ont donné une place identique dans les fiches finales à celle occupée par leurs propres propositions. Par contre, à l'exception des fiches imprévues mentionnées ci-dessus, les termes des catégories B et C ne forment jamais à eux seuls les fiches finales et sont toujours accompagnés de propositions de catégorie A, ce qui suggérerait que les fiches ne peuvent se passer des propositions des spécialistes de la terminologie et de la néologie pour être considérées valides. Une analyse des critères formels et sémantiques des suggestions des internautes serait évidemment nécessaire pour vérifier le bien-fondé de cette supposition énoncée sur la base de données chiffrées, car, comme le montre le concept *tap takeover*, les suggestions préférées des internautes ne garantissent pas qu'elles soient correctes d'un point de vue terminologique (v. Annexe).

5.2. Statut d'acceptabilité des termes dans les fiches du GDT

L'approche normative adoptée par l'Office donne aux termes présents dans les fiches qu'il publie des indications sur leur acceptabilité (v. section 4.2). Ainsi, puisque la présence d'un terme sur une fiche ne signifie pas nécessairement qu'il s'agisse d'un terme dont l'Office recommande l'usage, nous avons jugé intéressant de vérifier le statut que les aménageurs ont donné aux termes issus du projet « En bons termes » dans les fiches du GDT, selon leur origine (v. Tableau 4).

Tableau 4. Statut d'acceptabilité des termes présents dans les fiches du GDT selon leur origine

Statut des termes	Origine des termes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
termes privilégiés (dont les termes en vedette [v])	<ul style="list-style-type: none"> - conquête des fûts - cumulo-travailleur(-se) - incursion brassicole - invasion brassicole (v) - jeu coopératif de foule - place multifonctionnelle inondable - préinvitation - prenez date (v) - travailleur(-se) plurifonction (v) - vestiaire d'entrée (v) 	<ul style="list-style-type: none"> - carte de préinvitation (v) - jardin de pluie - jeu interactif de foule (v) - parc inondable (v) - réservez la date 	<ul style="list-style-type: none"> - agriculture urbaine à surface nulle (v) - carton de préinvitation - espace public inondable (v) - jardin inondable - jardin pluvial (v) - jeu participatif de foule - place inondable (v) - place publique inondable - réservez cette date
total	10 (4 en vedette)	5 (3 en vedette)	9 (4 en vedette)
termes à utiliser dans certains contextes	---	<ul style="list-style-type: none"> - à vos agendas - vestibule de rangement 	<ul style="list-style-type: none"> - date à retenir
total	0	2	1

Tous les termes consignés dans les fiches de notre étude portent soit la marque « privilégiés », dont le terme en vedette (v) fait partie, soit la marque « utilisés dans certains contextes ». Dans ce dernier groupe de termes, seul « vestibule de rangement » trouve sa place dans la zone en jaune de la fiche (v. Figure 3), alors que les deux autres termes sont mentionnés au sein d'une note qui se lit ainsi : « On peut également avoir recours à des expressions telles que *date à retenir* ou *à vos agendas* » (OQLF, 2018i).

vestiaire d'entrée [Anglais \(EN\)](#) ↓

Domaines industrie de la construction > architecture
mobilier > meuble de rangement


Auteur  Office québécois de la langue française, 2017

Définition
Pièce ou espace généralement aménagé à l'entrée de la maison, servant de rangement pour les vêtements d'extérieur et autres objets.

Note
Le vestiaire d'entrée peut être une pièce indépendante attenante au [vestibule](#) ou un espace aménagé à l'intérieur de ce dernier. On peut y trouver des paniers de rangement, des crochets, un coffre, un casier, un banc. Dans certains cas, lorsque l'espace le permet, le vestiaire d'entrée comporte une salle d'eau et une buanderie.


 **Terme privilégié**

vestiaire d'entrée n. m.

 **Terme utilisé dans certains contextes**

vestibule de rangement n. m. Le terme *vestibule de rangement* désigne plus précisément une pièce de transition entre l'extérieur et l'intérieur, aménagée en vestiaire.

Anglais

Auteur  Office québécois de la langue française, 2017

Termes
mudroom
mud room

Figure 3. Capture d'écran de la fiche « vestiaire d'entrée » du GDT (datée du 4 avril 2018)

On ne s'étonnera pas de voir les 10 termes de catégorie A inclus dans la section des termes privilégiés. En effet, tout d'abord proposés par les aménageurs du CTRC, puis avalisés par l'Office, il y a de fortes chances pour qu'ils intègrent le GDT en tant que termes dont on préconise l'usage dans toutes les situations de communication. Cependant, le fait qu'aucun terme de catégorie A ne se trouve en zone jaune ou rouge indique aussi que les aménageurs n'ont pas identifié de termes à limiter à certains contextes ou inadéquats autres que ceux que les internautes ont pu leur fournir.

Les 17 suggestions d'internautes prennent, elles, des positions un peu plus variées au sein des fiches. Si trois suggestions (deux de catégorie B et une de catégorie C) ont été intégrées aux fiches en tant que termes à employer dans certains contextes uniquement, il faut noter que 14 d'entre elles, soit 82 %, jouissent d'un statut de termes privilégiés. On remarque, par contre, qu'elles sont en grande partie de catégorie C (9 suggestions sur 14) et ont donc surtout joué un rôle d'inspiration

pour les aménageurs, qui les ont modifiées et ajustées afin de générer des termes adéquats. Cela expliquerait d'ailleurs pourquoi on trouve autant de termes placés en vedette dans la catégorie C que dans la catégorie A. Les suggestions des internautes de catégorie B sont, pour leur part, moins nombreuses à accéder au statut de termes privilégiés et, parmi elles, seules deux sont placées en vedette de fiches, laissant les trois autres jouer le rôle d'équivalents de la langue standard jugés adéquats par l'Office pour dénommer la notion (OQLF, 2012a). Au total, toutefois, 54 % des fiches (6 sur 11) sont présentées par un terme vedette provenant de suggestions intégrales ou partielles des internautes, ce qui révèle à la fois que les aménageurs ont été ouverts aux suggestions des usagers présents sur « En bons termes », mais aussi que ces suggestions étaient visiblement acceptables et une bonne source d'inspiration pour leur travail.

6. Conclusion

Notre étude s'inscrit dans la lignée des recherches sur l'implantation des termes en aménagement linguistique et terminologique québécois, contexte où l'Office guide l'usage terminologique et évalue le succès de son action en mesurant le degré d'implantation des propositions qu'il diffuse. Pour parvenir à son objectif, l'organisme a adopté, au fil des ans, une approche socioterminologique qui tient compte de l'usage réel et valorisé au Québec (Maltais et Pedneault, 2016), ainsi que des valeurs sociolinguistiques de la province. Cela l'a amené à réviser plusieurs de ses politiques et guides de travail, dont fait partie la récente politique de l'emprunt linguistique (OQLF, 2017) qui a fait polémique à l'automne 2017 (Dutrisac, 2017 ; Corbeil et de Villers, 2017 ; Maurais, 2017a, 2017b ; Vincent, 2017) et qui a inspiré le thème du colloque où nous avons présenté notre travail. Il a aussi misé sur la diffusion plus rapide et plus large de ses propositions, ce que reflète son partenariat avec d'autres acteurs de l'aménagement linguistique canadien au sein du CTRC (Turcotte, 2013). Plus récemment, et alors que la recherche souligne que l'intégration des usagers visés dans le processus de création terminologique (Diki-Kidiri, 2007 ; Quirion, 2011) pourrait contribuer à l'implantation rapide et réussie des termes, l'Office a participé au projet « En bons termes ». Ce projet mené dans le cadre de notre doctorat a fait collaborer en ligne les aménageurs du CTRC avec un groupe de 63 internautes, entre octobre 2017 et février 2018. Au terme de cette expérience, 11 nouvelles fiches terminologiques ont été ajoutées au GDT et il nous a paru intéressant de vérifier, d'une part, la provenance des termes qu'elles contiennent, selon qu'il s'agit de propositions d'aménageurs ou d'internautes, et d'autre part, leur statut d'acceptabilité (termes privilégiés, à utiliser dans certains contextes ou déconseillés).

Nous avons pu constater que les fiches présentaient un nombre assez important (71 %) de termes de catégorie B et C, c'est-à-dire suggérés par les internautes (7 termes sur 27) et inspirés de suggestions d'internautes (10 termes sur 27), ce qui indique soit une réelle volonté d'inclure la voix des usagers dans le processus d'aménagement terminologique soit, tout simplement, que les suggestions des internautes étaient entièrement ou partiellement acceptables. De plus, un nombre identique de termes d'aménageurs (catégorie A) et de termes de catégorie C ont rejoint les fiches en tant que vedette, terme au statut d'acceptabilité le plus élevé. Bien que le classement des termes en catégo-

rie C ne soit pas dénué d'une certaine subjectivité (v. section 4.1), il nous semble qu'un tel résultat montre combien l'exercice collaboratif aura profité aux aménageurs, en leur offrant des pistes utiles pour l'élaboration de la terminologie. Cela se confirme particulièrement avec le cas des trois fiches imprévues renvoyant à des concepts connexes à *water square*. En effet, si d'un côté, la discussion autour de ce concept révèle que les termes proposés par les internautes ne renvoient pas à la bonne notion, de l'autre, cette confusion a mené à l'identification de notions importantes que les aménageurs auraient probablement manqué de repérer par eux-mêmes. Finalement, les aménageurs ont pu profiter de cette collaboration pour prendre le pouls d'un groupe d'utilisateurs au sujet de termes qu'ils souhaitent proposer pour dénommer certains concepts (v. groupe 1, Tableau 3). Si ces termes se retrouvent dans trois fiches sur quatre, des suggestions d'internautes viennent généralement aussi s'ajouter, voire, dans le cas de *save-the-date card*, prendre la vedette de la fiche. La collaboration avec les internautes semble donc avoir eu pour effet d'enrichir les fiches terminologiques publiées dans le GDT, même si la touche des aménageurs reste très présente soit par l'ajout de leurs propositions personnelles soit par l'adaptation des suggestions d'internautes.

En conclusion, une analyse quantitative de nos données indique une large intégration des suggestions des internautes dans les fiches terminologiques et, de ce fait, une appréciation réelle de leurs contributions pour l'enrichissement de la langue. Ainsi, tout en demeurant l'orienteur d'une norme que lui-même définit, l'Office fait preuve d'une approche d'aménagement terminologique qui se veut souple et accueillante des propositions d'utilisateurs. Conscient que, « quand [les] propositions sont trop tranchées, il arrive que les gens trouvent que [l'Office n'a] pas de bon sens » (Turcotte, citée dans Baillargeon, 2017), l'organisme contribue par cette ouverture à une série d'efforts déployés depuis plusieurs années pour répondre à son mandat, tout en atteignant son objectif ultime : l'implantation réussie de ses termes et expressions. Il serait, néanmoins, intéressant de comparer nos résultats aux opinions des participants à ce projet collaboratif pour répondre, notamment, aux questions suivantes : comment les internautes ont-ils perçu la manière dont les aménageurs ont traité leurs suggestions ? Dans quelle mesure trouvent-ils que le contenu des fiches publiées dans le GDT répond à leurs besoins et attentes terminologiques ? Quelle utilité ont réellement eue les suggestions des internautes pour les aménageurs ? Dans quelle mesure les aménageurs sont-ils disposés à instaurer une collaboration durable avec le grand public ? Les réponses à ces questions permettraient certainement de nuancer l'étendue de l'ouverture ressentie dans notre modeste étude. Finalement, il sera nécessaire dans quelques années de faire valider l'hypothèse d'une meilleure implantation grâce à la collaboration avec les utilisateurs (Diki-Kidiri, 2007 ; Quirion, 2011), en relevant combien de termes privilégiés issus des 11 fiches de notre étude se seront implantés dans l'usage.

Références

Fiches terminologiques du GDT

Office québécois de la langue française [OQLF] (2018a), *agriculture urbaine à surface nulle*, disponible sur www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26543957. [Page consultée le 23 février 2019.]

OQLF (2018b), *carte de préinvitation*, disponible sur www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26543985. [Page consultée le 23 février 2019.]

OQLF (2018c), *espace public inondable*, disponible sur www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26544035. [Page consultée le 23 février 2019.]

OQLF (2018d), *invasion brassicole*, disponible sur www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26543641. [Page consultée le 23 février 2019.]

OQLF (2018e), *jardin pluvial*, disponible sur www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26511788. [Page consultée le 23 février 2019.]

OQLF (2018f), *jeu interactif de foule*, disponible sur www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26544116. [Page consultée le 23 février 2019.]

OQLF (2018g), *parc inondable*, disponible sur www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26544038. [Page consultée le 23 février 2019.]

OQLF (2018h), *place inondable*, disponible sur www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26544049. [Page consultée le 23 février 2019.]

OQLF (2018i), *prenez date*, disponible sur www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26543977. [Page consultée le 23 février 2019.]

OQLF (2018j), *travailleur plurifonction*, disponible sur www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26544127. [Page consultée le 23 février 2019.]

OQLF (2018k), *vestiaire d'entrée*, disponible sur www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26544092. [Page consultée le 23 février 2019.]

Sources citées

Aléong, Stanley, Michel Chrétien, Luc Ostiguy et André Martin (1981), « De la mise en œuvre d'une terminologie de la langue française de l'automobile dans trois écoles d'enseignement technique au Québec : un premier bilan », *La Banque des mots*, n° 21, p. 45-66.

Auger, Pierre (1994), « Implantabilité et acceptabilité terminologiques : les aspects linguistiques d'une socioterminologie du travail », *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 47-57.

- Baillargeon, Stéphane (18 septembre 2017), « L'Office québécois de la langue française applique sa nouvelle politique des emprunts linguistiques », *Le Devoir*, p. A1 et p. A8.
- Bergeron, Marcel (17 décembre 2017), « L'OQLF aux prises avec ses belles-mères », *Le Soleil*, vol. 121, n° 347, p. 29.
- Bouchard, Chantal (2002), *La langue et le nombril : une histoire sociolinguistique du français*, Montréal (Québec), Fides.
- Bourigault, Didier et Monique Slodzian (1999), « Pour une terminologie textuelle », *Terminologies nouvelles*, n° 19, p. 29-32.
- Chrétien, Michel (1981), « Reconnaissance, connaissance et utilisation de la terminologie française, québécoise et anglo-américaine de la haute-fidélité chez le public montréalais », dans Jean-Marie Klinkenberg, Danièle Racelle-Latin et Guy Connolly (dir.), *Langages et collectivités : Le cas du Québec*, Ottawa, Léméac, p. 145-160.
- Corbeil, Jean-Claude (2007), « Le rôle de la terminologie en aménagement linguistique : genèse et description de l'approche québécoise », *Langages*, vol. 168, n° 4, p. 92-105.
- Corbeil, Jean-Claude et Marie-Éva de Villers (24 septembre 2017), « L'OQLF détourné de sa mission fondamentale », *Le Soleil*, vol. 121, n° 264, p. 27.
- Cormier, Monique C. (27 septembre 2017), « L'OQLF tient compte de l'évolution du Québec », *Le Devoir*, p. A7.
- Diki-Kidiri, Marcel (2007), « Éléments de terminologie culturelle », *Cahiers du RIFAL*, vol. 26, p. 14-25.
- Dupuis, Henriette et André Martin (1985), *La féminisation des titres et les leaders d'opinion : une étude exploratoire*, Québec, Office de la langue française.
- Dutrisac, Robert (21 septembre 2017), « Nouvelle politique linguistique : l'Office québécois de la langue française », *Le Devoir*, p. A6.
- Gambier, Yves (1987), « Problèmes terminologiques des pluies acides : pour une socio-terminologie », *Meta : journal des traducteurs*, vol. 32, n° 3, p. 314-320.
- Heller, Monica, Jean-Paul Bartholomot, Luc Lévy et Luc Ostiguy (1982), *Le processus de francisation dans une entreprise montréalaise : une analyse sociolinguistique*, Québec : Office de la langue française.
- Lafrance, Sylvain et Daniel Gourd (2004), *La qualité du français à Radio-Canada : principes directeurs*, disponible sur ici.radio-canada.ca/radio/francaismicro/politique.pdf. [Page consultée le 23 février 2019.]

- Maltais, Johanne et Francis Pedneault (2016), « Le traitement de l'emprunt linguistique à l'Office québécois de la langue française », dans Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques et Office québécois de la langue française (dir.), *Les anglicismes : des emprunts à intérêt variable ? Recueil des actes : colloque du réseau des Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE), 19 et 20 octobre 2016*, Québec : Office québécois de la langue française, p. 277-297.
- Maurais, Jacques (7 septembre 2017a), « La démission de l'Office de la langue française », *Le Droit*.
- Maurais, Jacques (4 décembre 2017b), « Anglicismes : L'Office québécois de la langue française ridiculisé », *Le Soleil*, p. 22.
- Office de la langue française (1985), *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*, Montréal/Québec (Québec), Office de la langue française.
- Office québécois de la langue française [OQLF], (5 mars 2004), *Politique de l'officialisation linguistique*, disponible sur www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/officialisation/politique_officialisation_20080425.pdf. [Page consultée le 23 février 2019.]
- OQLF (4 septembre 2007), *Politique de l'emprunt linguistique*, Québec, Office québécois de la langue française.
- OQLF (2012a), *Le GDT en bref*, disponible sur www.granddictionnaire.com/Gdt_en_bref.aspx. [Page consultée le 23 février 2019.]
- OQLF (2012b), *Nos politiques et nos guides*, disponible sur www.granddictionnaire.com/Politiques_guides.aspx. [Page consultée le 23 février 2019.]
- OQLF (2015), *Aide du Grand dictionnaire terminologique*, disponible sur www.granddictionnaire.com/PDF/Aide_GDT.pdf. [Page consultée le 23 février 2019.]
- OQLF (31 janvier 2017), *Politique de l'emprunt linguistique*, disponible sur www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/20170330_politique_emprunt.pdf. [Page consultée le 23 février 2019.]
- Quirion, Jean (2000), *Aspects évaluatifs de l'implantation terminologique*, thèse de doctorat, Québec, Université de Montréal.
- Quirion, Jean (2003), *La mesure de l'implantation terminologique : proposition d'un protocole. Étude terminométrique du domaine des transports au Québec*, Québec : Office québécois de la langue française.
- Quirion, Jean (2012), « Néologie traductive, néologie aménagiste et néologie collaborative massive : l'unité dans la disparité », *Neologica : revue internationale de la néologie*, n° 6, p. 129-141.
- Quirion, Jean (2013), « Facteurs sociaux de la variation terminologique dans les enquêtes d'implantation terminologique : le cas du Québec dans les années suivant l'adoption de la Charte de la langue française », *Debate Terminológico*, n° 9, p. 47-61.

- Quirion, Jean (2014), « La mesure de la variation terminologique comme indice de l'évolution des connaissances dans un environnement bilingue », dans Rita Temmerman et Marc Van Campenhoutd (dir.), *Dynamics and Terminology : An interdisciplinary perspective on monolingual and multilingual culture-bound communication*, Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins, p. 281-302.
- René, Nicole (2001), « Implantation terminologique : le rôle de l'Office de la langue française en matière de diffusion terminologique », communication présentée dans le cadre d'une journée de formation, Vitoria, Pays Basque, 13 février.
- Taifi, Miloud (2012), « Aménagement linguistique et linguistique de l'usage », *Iles D Imesli*, n° 4, p. 15-24.
- Turcotte, Danielle (2013), « Terminologie institutionnelle et usage courant : Créer la continuité pour maximiser l'implantation des propositions », communication présentée à la IX^e Journée scientifique Realiter [Réseau panlatin de terminologie], Paris, France, 16 octobre 2013.
- Usito (6 juin 2017), *Accueil*, disponible sur www.usito.com. [Page consultée le 23 février 2019.]
- Vincent, Nadine (29 septembre 2017), « Ceci n'est pas un "grilled cheese" », *Le Devoir*, p. A9.

Annexe

Légende :

(p) terme(s) privilégié(s)

(n) terme(s) mentionné(s) au sein d'une note

(c) terme(s) à utiliser dans certains contextes

(v) vedette

CONCEPT TRAITÉ	SUGGESTIONS PRÉALABLES DES AMÉNAGEURS DU CTRC	SUGGESTIONS DES INTERNAUTES CLASSÉES DANS L'ORDRE DE LEURS PRÉFÉRENCES		TERMES ENREGISTRÉS DANS LA FICHE DU GDT
		Suggestions	Pourcentage de votes	
<i>crowd gaming</i>	s/o	grand jeu interactif	20%	jeu interactif de foule (p)(v)
		jeu interactif de foule	13%	jeu coopératif de foule (p)
		jeu d'animation de foule	10%	jeu participatif de foule (p)
		jeu de foule	10%	
		jeu humain interactif	10%	
		jeu participatif	10%	
		jeu participatif de foule/de masse	10%	
		jeu de groupe	7%	
		jeu d'animation interactif de foule/en masse	3%	
		jeu de masse	3%	
		jeu participatif	3%	
		activité d'animation interactive de foule/en masse	3%	
<i>mudroom</i>	s/o	vestibule à débarras	10%	vestiaire d'entrée (p)(v)
		antichambre	8%	vestibule de rangement (c)
		pièce de transition	8%	
		tambour-vestiaire	8%	
		vestiaire à débarras	8%	
		vestibule	8%	
		bouerie	5%	

CONCEPT TRAITÉ	SUGGESTIONS PRÉALABLES DES AMÉNAGEURS DU CTRC	SUGGESTIONS DES INTERNAUTES CLASSÉES DANS L'ORDRE DE LEURS PRÉFÉRENCES		TERMES ENREGISTRÉS DANS LA FICHE DU GDT
		Suggestions	Pourcentage de votes	
		crasserie	5%	
		salle à gadoue	5%	
		sas	5%	
		sas anti-gadoué	5%	
		vestiaire	5%	
		vestibule de rangement	5%	
		accès secondaire	3%	
		antichambre de débarras	3%	
		pièce de débouillage	3%	
		pièce de décrottage	3%	
		salle à boue	3%	
		sas anti-boue	3%	
		bas-côté	0%	
		salle boue	0%	
		salle de lavage	0%	
		buanderie	0%	
<i>save the date</i>	prendre date	à vos agendas!	17%	prenez date (p)(v)
	prenez date	réserver/réservez la date	9%	réservez la date (p)
		date à réserver	8%	réservez cette date (p)
		mémodate	8%	date à retenir (c)(n)
		préinvitation/ préinviter	8%	à vos agendas (c)(n)
		retenir/retenez la date	8%	
		marquez votre/l'agenda	6%	
		notez la date	6%	
		prenez date	6%	
		à mettre à l'agenda	4%	
		bloquer la date	4%	
		crayonner la date	4%	
		faire-partiel	4%	
		inscrivez la date	4%	

CONCEPT TRAITÉ	SUGGESTIONS PRÉALABLES DES AMÉNAGEURS DU CTRC	SUGGESTIONS DES INTERNAUTES CLASSÉES DANS L'ORDRE DE LEURS PRÉFÉRENCES		TERMES ENREGISTRÉS DANS LA FICHE DU GDT
		Suggestions	Pourcentage de votes	
		invitation	4%	
		faire-part	2%	
		la date est fixée	2%	
		date tentative (de rencontre)	0%	
		demi-faire-part	0%	
		marquer/marquez la date	0%	
		notez- cette -date-à-votre-agenda	0%	
<i>save-the-date card</i>	préinvitation	(carte de) préinvitation	s/o	carte de préinvitation (p)(v)
		carte de date fixée	s/o	carton de préinvitation (p)
		carte de type réservation-de-date	s/o	préinvitation (p)
		carte/ carton ma-que-date	s/o	
		faire-part	s/o	
		invitation	s/o	
<i>slasheur</i>	s/o	multiprofessionnel/le	11%	travailleur plurifonction (p)(v)
		personne à emplois multiples	11%	travailleuse plurifonction (p)
		travailleur/se multidisciplinaire	11%	cumulotravailleur (p)
		accumultitre	9%	cumulotravailleuse (p)
		(professionnel/le) multidisciplinaire	9%	
		pluriactif/pluriactive	9%	
		touche-à-tout	9%	
		sans profession fixe (SPF)	7%	
		multiactif/ve	5%	
		jongle-titres	4%	
		multi-employé(e)	4%	
		multipliciste	4%	
		personne à emplois variés	4%	

CONCEPT TRAITÉ	SUGGESTIONS PRÉALABLES DES AMÉNAGEURS DU CTRC	SUGGESTIONS DES INTERNAUTES CLASSÉES DANS L'ORDRE DE LEURS PRÉFÉRENCES		TERMES ENREGISTRÉS DANS LA FICHE DU GDT
		Suggestions	Pourcentage de votes	
		étiste	2%	
		(faire du) multimétier	2%	
		pluriemployé/e	2%	
		travailleur/se multi-casquettes	2%	
<i>tap takeover</i>	prise de fût	(organiser un) "tout fût tout flamme"	8%	invasion brassicole (p) (v)
	conquêtes des fûts	dégustation de microbrasserie	8%	incursion brassicole (p)
	invasion brassicole	(organiser un) "pleins fûts sur..."	8%	conquête des fûts (p)
	incursion brassicole	quand les microbrasseries mettent la/ font pression	8%	
		soirée-dégustation	8%	
		(soirée des) bières invitées	5%	
		conquête des fûts	5%	
		conquête des lignes (de fût)	5%	
		(soirée de) fûts en vedette	5%	
		incursion brassicole	5%	
		invasion brassicole	5%	
		mainmise sur les fûts	5%	
		séance de dégustation	5%	
		(brasserie) à l'affût	3%	
		appropriation des fûts	3%	
		fêtes des brasseurs	3%	
		monopole de micro(brasserie)s	3%	
		monopolisation des lignes de bière	3%	
		prise de fût	3%	
		soirée de micro-monopole	3%	

CONCEPT TRAITÉ	SUGGESTIONS PRÉALABLES DES AMÉNAGEURS DU CTCR	SUGGESTIONS DES INTERNAUTES CLASSÉES DANS L'ORDRE DE LEURS PRÉFÉRENCES		TERMES ENREGISTRÉS DANS LA FICHE DU GDT
		Suggestions	Pourcentage de votes	
		soirée micro en vedette	3%	
		dégustation de bière(s)	0%	
		monopolisation des fûts	0%	
		saisie de(s) fûts/des lignes	0%	
<i>water square</i>	s/o	barc	s/o	place inondable (p)(v)
		bassin de rétention d'eau de surface aménagé/ aménageable	s/o	place publique inondable (p)
			s/o	place multifonctionnelle inondable (p)
		bassin pluvial	s/o	espace public inondable (p)(v)
		bassin pluvial multiusage	s/o	jardin pluvial (p)(v)
		bassin pluvial polyvalent	s/o	jardin de pluie (p)
		bassin sec	s/o	jardin inondable (p)
		espace(s) diluvien(s)	s/o	parc inondable (p)(v)
		espace pluvial (aménagé/ aménageable)	s/o	
		esplanade pluviale	s/o	
		jardin de pluie	s/o	
		parc-bassin	s/o	
		parc de pluie	s/o	
		parc inondable	s/o	
		parc pluvial	s/o	
		place d'eau/placed'o	s/o	
		place pluviale (aménagée/ aménageable)	s/o	
		zone inondable récréative (ZIR)	s/o	

CONCEPT TRAITÉ	SUGGESTIONS PRÉALABLES DES AMÉNAGEURS DU CTRC	SUGGESTIONS DES INTERNAUTES CLASSÉES DANS L'ORDRE DE LEURS PRÉFÉRENCES		TERMES ENREGISTRÉS DANS LA FICHE DU GDT
		Suggestions	Pourcentage de votes	
<i>zero-acreage farming</i>		agriculture urbaine (+ indication du lieu précis [ex. toit, gouttière, mur])	30%	agriculture urbaine à surface nulle (p)(v)
<i>Z-farming</i>		agriculture en bâti urbain	15%	
		culture en bâti urbain	15%	
		ferme sans espace au sol	15%	
		agriculture sans espace au sol	10%	
		agriculture urbaine en hauteur	5%	
		agriculture urbaine verticale	5%	
		culture en bâti	5%	
		agriculture sur le bâti urbain	0%	



TITRE: LA POLÉMIQUE AUTOUR DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE L'EMPRUNT LINGUISTIQUE DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

AUTEURS: GENEVIÈVE BERNARD BARBEAU, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES ET VÉRONIQUE DUROCHER, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

REVUE: CIRCULA, NUMÉRO 9 : *A-T-ON ENCORE PEUR DES ANGLICISMES ? PERCEPTION ACTUELLE DES ANGLICISMES AU QUÉBEC ET DANS L'ESPACE FRANCOPHONE*

PAGES: 58 - 76

ISSN: 2369-6761

DIRECTRICES: MIREILLE ELCHACAR ET NADINE VINCENT

URI: [HTTP://HDL.HANDLE.NET/11143/16047](http://hdl.handle.net/11143/16047)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/16047](https://doi.org/10.17118/11143/16047)

La polémique autour de la nouvelle politique de l'emprunt linguistique de l'Office québécois de la langue française

Geneviève Bernard Barbeau, Université du Québec à Trois-Rivières
genevieve.bernardbarbeau@uqtr.ca

Véronique Durocher, Université du Québec à Trois-Rivières
veronique.durocher@uqtr.ca

Résumé : En janvier 2017, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a adopté une nouvelle politique dans laquelle étaient révisés les principes et les critères de traitement sur lesquels se fonde son intervention linguistique en matière d'emprunts linguistiques, et plus particulièrement d'emprunts à l'anglais. Or, la question de l'emprunt à l'anglais est susceptible de susciter nombre de débats et d'échanges polémiques au Québec, et c'est exactement ce qui s'est produit quand l'OQLF a rendu publique sa nouvelle politique. Cet article est consacré aux débats suscités par cette nouvelle politique de l'emprunt dans l'espace médiatique. L'objectif est de montrer la dichotomie qui existe entre les prises de position constitutives du débat et d'ainsi faire état de la perception actuelle non seulement des emprunts à l'anglais, mais également du rapport entre français et anglais au Québec et, plus largement, du rôle de l'OQLF dans la société québécoise.

Mots-clés : anglicismes ; Office québécois de la langue française ; polémique ; médias ; Québec

Abstract: In January 2017, the Office québécois de la langue française (OQLF) adopted a new policy revising the principles and the treatment criteria on which its language intervention regarding linguistic borrowing, and more specifically anglicisms, is based. However, the issue of anglicisms is likely to prompt debates in Quebec, and this is exactly what happened when the OQLF published its new policy. This article focuses on the polemic caused by this policy in the media. The aim is to show the dichotomy between the various points of view that have been taken and thus to reflect on the current perception of not only anglicisms, but also the relationship between French and English in Quebec and, more broadly, the role of the OQLF in the society.

Keywords: anglicism; *Office québécois de la langue française*; polemic; media; Québec

1. Introduction

En janvier 2017, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a adopté une nouvelle politique dans laquelle étaient révisés « les principes et les critères de traitement sur lesquels se fonde son intervention linguistique » (OQLF, 2017 : 3) en matière d'emprunts linguistiques, et plus particulièrement d'emprunts à l'anglais. Or, qui connaît la situation sociolinguistique québécoise sait à quel point la question de l'emprunt à l'anglais est délicate et qu'elle est susceptible de provoquer des débats virulents (Bouchard, 1999 ; Vincent, 2017). Il n'est alors pas étonnant que la nouvelle politique de l'OQLF ait suscité de tels débats lorsqu'elle a été rendue publique et diffusée dans les médias en septembre 2017, plus de huit mois après son adoption. Ce sont ces débats, articulés autour d'une série d'arguments en faveur et en défaveur de la nouvelle politique, certes, mais aussi plus largement à propos de la question des emprunts à l'anglais au Québec, de la situation sociolinguistique des Québécois et du rôle de l'OQLF dans la société, qui nous intéressent ici.

2. L'OQLF et sa nouvelle politique de l'emprunt linguistique

Créé en 1961, l'Office québécois de la langue française (alors Office de la langue française) a initialement comme objectif de « veiller, sous le mandat du ministre [alors aux Affaires culturelles] à la correction et l'enrichissement de la langue parlée et écrite » (Corbeil, 2007 : 81). Le mandat de l'Office a connu quelques modifications au fil du temps, notamment à la suite des différentes lois linguistiques promulguées en 1969 (loi 63), 1974 (loi 22) et 1977 (loi 101). À l'heure actuelle, l'OQLF, dont le rôle est défini par la Charte de la langue française, a pour mission :

- De définir et de conduire la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'Administration et des entreprises.
- De veiller à ce que le français soit la langue habituelle et normale du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises.
- D'aider à définir et à élaborer les programmes de francisation prévus par la loi et en suivre l'application.
- De surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec et d'en faire rapport tous les cinq ans au ministre.
- D'assurer le respect de la Charte de la langue française, agissant d'office ou à la suite de la réception de plaintes.
- D'établir les programmes de recherche nécessaires à l'application de la loi et d'effectuer ou de faire effectuer les études prévues par ces programmes. (OQLF, 2018 : en ligne)

Autrement dit, en plus de mettre en œuvre des mesures servant à assurer le maintien du statut de la langue française au Québec, l'OQLF recommande une certaine ligne de conduite en matière de langue, visant ainsi à orienter les usages des locuteurs. C'est dans cette perspective d'aménagement de corpus que sont élaborées les politiques de traitement des emprunts linguistiques. C'est aussi dans cette optique que s'inscrit la volonté de franciser une partie de ces emprunts, tout particulièrement des emprunts à l'anglais, notamment par la mise en place d'outils terminologiques (par exemple le *Grand dictionnaire terminologique*) où sont consignés ces efforts en matière d'aménagement de corpus.

La nouvelle politique de l'emprunt linguistique constitue une version actualisée des politiques précédentes, dont la dernière remontait à 2007. Dans cette toute nouvelle version, l'OQLF, mû par le désir que « ses objectifs en matière de traitement des emprunts soient le plus possible au diapason de [l']évolution [de la langue et de dynamique sociolinguistique] » (OQLF, 2017 : 2), se fixe un objectif triple :

1. Actualiser ses principes et ses critères d'analyse et de traitement des emprunts afin d'en assurer l'adaptation à la situation sociolinguistique québécoise actuelle.
2. Encourager la créativité lexicale en français, qui doit sous-tendre l'évolution du lexique dans toutes les sphères de l'activité humaine, contribuant ainsi à soutenir la vitalité de la langue française.
3. Reconnaître le phénomène de l'emprunt comme un procédé d'enrichissement linguistique productif, dans la mesure où il permet d'intégrer efficacement des formes nouvelles. (OQLF, 2017 : 4)

La stratégie de l'OQLF « invite à réfléchir de manière rationnelle » (OQLF, 2017 : 3) à l'égard des emprunts. Précisant que son rôle demeure de promouvoir l'usage du français au Québec, l'OQLF opte pour une approche dite nuancée : il écarte les prises de position exclusivement négatives à l'égard des emprunts, estimant que ces derniers peuvent constituer des éléments d'enrichissement de la langue s'ils sont reçus dans la norme de référence du français au Québec et qu'ils s'intègrent au système linguistique du français, tout en rejetant également les prises de position exagérément favorables aux emprunts, qui risqueraient d'entraver la créativité lexicale en français¹. Pour y arriver, l'OQLF se fonde sur différents critères pour légitimer ou non certains emprunts linguistiques, et tout particulièrement les emprunts lexicaux : des critères sociolinguistiques (la généralisation, l'implantation et la légitimation de l'emprunt dans l'usage québécois, critères qui tiennent compte notamment de l'aire de distribution géographique et sociale de l'emprunt, de son statut temporel et de sa connotation culturelle), d'une part, et des critères linguistiques (le type d'emprunt, son potentiel d'intégration dans le système linguistique du français et sa coexistence avec d'autres mots et expressions françaises), de l'autre.

1. Il est notamment indiqué dans la politique que « même si un emprunt est accepté par l'Office conformément aux critères énoncés dans la section qui suit, l'organisme, en vertu de sa mission de francisation, favorise néanmoins l'utilisation de mots, de termes et d'expressions français dans le plus grand nombre de cas » (OQLF, 2017 : 8).

S'il est mentionné dans le document produit par l'OQLF que la nouvelle politique « comporte des principes et des critères de traitement des emprunts qui *doivent être suivis dans tous les travaux terminolinguistiques réalisés par l'organisme* » (OQLF, 2017 : 4 ; nous soulignons), il n'en demeure pas moins que ces principes sont susceptibles de sortir de ses murs et, donc, d'avoir des répercussions dans l'ensemble de la population québécoise. C'est ce qui s'est produit dès lors que la politique a été diffusée dans les médias, qui se sont immédiatement saisi de la nouvelle. Quelques emprunts sont alors devenus emblématiques sous la plume des journalistes : désormais, ont-ils écrit, il sera légitime pour les Québécois d'employer *grilled-cheese*, *bar à salade* et *poudre à pâte*². Mais entre ces mots porte-étendards de la nouvelle politique de l'emprunt et les véritables motifs et critères derrière les décisions prises par l'Office de même que leurs répercussions sur ce qui peut être qualifié de norme du français québécois, il y a une marge qui n'a pas toujours été exposée de façon claire dans les médias, ce qui a participé à la multiplication des points de vue et à leur confrontation.

3. Cadre théorique et méthodologique

3.1. La nouvelle politique de l'emprunt linguistique : point de départ d'une polémique

Ces différents points de vue en confrontation constituent le point de départ d'une véritable polémique, soit « un débat autour d'une question d'actualité, d'intérêt public, qui comporte des enjeux de société plus ou moins importants dans une culture donnée » (Amossy, 2014 : 51). Or, plus qu'un simple débat d'idées, la polémique, pour Amossy (2014), constitue une modalité argumentative qui conduit à la dichotomisation des idées jusqu'à les rendre irréconciliables et à la polarisation des groupes qui les défendent, rendant dès lors difficile – voire impossible – l'accord entre les participants au débat et pouvant conduire, à l'extrémité du spectre, à la disqualification de l'adversaire, que ce soit au moyen d'arguments *ad hominem* (Declercq, 2003) ou de qualifications péjoratives (Laforest et Vincent, 2004). Qui plus est, la polémique se caractérise souvent par un important élargissement du débat (Bernard Barbeau, 2015a) : d'une opposition circonscrite à un événement donné, on en vient à un éclatement des thèmes abordés et à une multiplication des lieux d'affrontement, contribuant dès lors à l'apparence émotive, voire passionnelle, des échanges (Kerbrat-Orecchioni, 1980).

2. Évidemment, la politique de l'emprunt linguistique n'a pas pour fonction d'accorder ou non le droit aux Québécois d'employer certaines formes linguistiques, mais le fait que l'argument selon lequel « les Québécois pourront maintenant dire X » revienne si souvent dans le débat est révélateur de l'image que se font les individus de la mission de l'OQLF et de son rôle dans la société québécoise. Soulignons à titre d'exemple quelques titres d'articles de journaux consacrés à la nouvelle politique de l'emprunt : « Le Québec autorise officiellement ses habitants à dire “cocktail”, “legging” et “baby-boom” » (Slate.fr, 23 septembre 2017), « “Le grilled-cheese” and other select anglicisms get stamp of approval from Quebec language watchdog » (*National Post*, 18 septembre 2017) et « Excuse my French : Quebec language police decides to allow dozens of previously BANNED English phrases into public use » (*Daily Mail*, 20 septembre 2017). Nous reviendrons sur cet aspect à la section 4.2.1.

Suivant ces considérations, notre objectif est de faire état de la polémique suscitée par l'annonce dans les médias de l'adoption de la nouvelle politique de l'emprunt linguistique de l'OQLF. Nous montrerons l'opposition qui existe entre les prises de position constitutives du débat et nous nous pencherons sur le glissement qui s'est opéré et qui a fait passer le débat sur la politique de l'emprunt à une discussion plus large sur le rôle de l'OQLF, voire à un conflit révélateur des tensions plus profondément ancrées qui caractérisent le débat linguistique québécois, lui-même traversé d'une multitude d'épisodes polémiques (Bernard Barbeau, 2017, 2018 ; Bernard Barbeau et Molinari, à paraître).

3.2. Corpus d'analyse

À cette fin, nous avons constitué un corpus médiatique composé, pour reprendre la typologie de Turbide, Vincent et Kavanagh (2013), de documents journalistiques dits traditionnels (articles, chroniques, éditoriaux, entretiens audiovisuels) et de documents médiatiques citoyens, en l'occurrence des courriers des lecteurs et des billets de blogues.

À partir de la base de données *Eureka.cc* et du moteur de recherche *Google*, et des mots clés *OQLF+emprunt* et *OQLF+anglicisme* de même que leurs équivalents en anglais, nous avons relevé 39 textes provenant de médias traditionnels abordant la nouvelle politique de l'emprunt. Ces textes ont été publiés entre le 7 septembre et le 28 décembre 2017, majoritairement dans les médias québécois francophones (16 textes), mais aussi anglo-québécois (5 textes), canadiens hors Québec (12 textes, tous dans des médias de langue anglaise) et hors Canada (6 textes dans des médias de langue française et anglaise, publiés respectivement en France, en Angleterre, en Écosse et aux États-Unis³). Nous avons également recueilli 27 billets de blogues, 25 en français et deux en anglais, publiés entre le 26 juillet et le 10 octobre 2017, ainsi que quatre documents audiovisuels (deux entretiens et deux chroniques, tous en français) diffusés entre le 18 septembre et le 19 octobre 2017.

Si l'étendue du corpus montre la place qu'ont occupée les débats dans l'espace public, certains documents sont principalement factuels – c'est le cas des articles qui contiennent uniquement une description non axiologique de la nouvelle politique qui sert à rendre compte de son adoption, et non à juger de son bien-fondé ou non – et ne permettent pas (ou peu) l'analyse de la polémique. C'est pourquoi nous avons plutôt concentré notre attention sur les passages énonciatifs révélateurs d'opinion, c'est-à-dire dans lesquels des jugements à l'endroit de la politique sont étayés à l'aide d'arguments en sa faveur ou en sa défaveur, que ce soit en discours direct (par exemple, dans une lettre d'opinion d'un citoyen ou dans un texte de chroniqueur) ou en discours rapporté (celui, par exemple, d'experts interrogés par des journalistes qui se prononcent sur la politique). Autrement dit, nous avons laissé de côté les éléments de pure description parce que ce ne sont pas eux qui nourrissent la polémique et qui permettent d'observer la confrontation des points de vue.

3. Nous avons également relevé deux articles dans des médias italiens ainsi qu'un article dans un média canado-hongrois. Nous nous sommes cependant concentrées sur les textes en français et en anglais pour notre analyse.

4. Analyse

4.1. La nouvelle politique de l'emprunt linguistique : quel regard et par qui ?

Les documents qui constituent notre corpus sont pour la plupart polyphoniques, c'est-à-dire qu'ils présentent plusieurs instances énonciatives (Carel et Ducrot, 2009) auxquelles sont attribués différents points de vue concernant la nouvelle politique de l'emprunt de l'OQLF. Les propos cités dans un document médiatique, par exemple dans un article de journal, sont souvent repris ailleurs, avec pour conséquence que quelques voix, notamment celle de certains linguistes qui interviennent dans le débat, se donnent particulièrement souvent à entendre ou à lire. Compte tenu de cette importante circulation des discours et afin de brosser un portrait plus juste des propos tenus et d'éviter la surreprésentation de certains d'entre eux, nous nous sommes concentrées dans un premier temps sur les différentes instances énonciatives présentes dans le corpus, c'est-à-dire sur les 43 personnes différentes dont les discours, porteurs d'opinion, circulent dans les médias et participent – en raison de leur confrontation – à la polémique.

Nous avons isolé les propos de l'organisme à la source de la polémique, l'OQLF, dont le point de vue est présent dans le corpus à travers la bouche et la plume de ses représentants – employés mais aussi spécialistes qui ont participé aux travaux ayant mené à l'adoption de la nouvelle politique de l'emprunt – de ceux qui relèvent de la réception journalistique, citoyenne et universitaire, où est commentée la politique. Nous avons divisé ces discours de réception entre la parole dite experte⁴ – celle de linguistes ou de chercheurs s'intéressant à la question de la langue, certains ayant d'ailleurs déjà travaillé à l'OQLF mais n'ayant plus de lien d'attache avec l'organisme au moment de l'élaboration de la nouvelle politique de l'emprunt – et non experte, qui inclut autant les citoyens que les journalistes (voir le tableau 1).

Tableau 1. Prise de position des différents types d'instances énonciatives

Instance énonciative	Pour la nouvelle politique	Contre la nouvelle politique
OQLF	4	0
Expert	4	5
Non-expert	23	7

Si l'on s'en tient à ces chiffres pris dans leur globalité, on remarque que la nouvelle politique de l'emprunt a été envisagée de façon nettement favorable. Or, apportons quelques précisions en tenant compte de différents paramètres.

4. Sur la distinction entre experts et non-experts, qui a fait l'objet de nombreuses discussions dans le cadre de la linguistique populaire, nous renvoyons notamment à Paveau (2008) et à Visser (2018).

C'est évidemment sans surprise que les porte-parole de l'OQLF et ceux qui ont participé à l'élaboration de la politique en proposent une vision positive. Il est aussi somme toute peu étonnant que seuls quatre représentants de l'Office se soient prononcés publiquement : leurs fonctions – respectivement directrice générale des services linguistiques, directeur général, porte-parole et présidente du comité d'officialisation linguistique – font en sorte que ce sont eux qui sont appelés à intervenir dans les médias (ou qui, dans le cas de la présidente du comité d'officialisation linguistique, choisissent de le faire par le biais de lettres ouvertes), contrairement à la majorité des autres employés de l'organisme. Mais ce qui peut surprendre, c'est l'espace somme toute restreint qui leur a été accordé dans les médias. Évidemment, les passages descriptifs qui se trouvent, par exemple, dans les articles journalistiques reprennent en large part la politique de l'emprunt, mais on observe malgré tout peu d'entretiens avec les représentants de l'OQLF. Ainsi, le corpus à l'étude comporte un nombre limité de passages expliquant réellement les tenants et aboutissants de la politique de l'emprunt par l'organisme qui en est à l'initiative, ce qui a certainement participé, comme il en sera question plus loin, à un glissement dans le débat.

À l'inverse, une grande importance est accordée au discours expert et non expert. Le fait que neuf experts différents se prononcent dans l'espace public, que ce soit sous forme de discours rapporté dans des articles rédigés par autrui ou encore de façon directe au moyen de lettres d'opinion ou dans des blogues, est suffisamment rare, dans le domaine de la linguistique⁵, pour mériter d'être souligné. Il est également intéressant de noter la division des points de vue : quatre des experts interrogés posent un regard positif sur la nouvelle politique et cinq, un regard négatif. Enfin, les non-experts, qui constituent une forte majorité des instances énonciatives du corpus, envisagent de façon très majoritairement positive la nouvelle politique.

Par ailleurs, on observe un écart majeur entre les différents médias à l'étude. Pour ce qui est des différentes instances énonciatives, c'est dans les médias québécois francophones que la parole experte est principalement rapportée. À l'inverse, ce sont les médias à l'extérieur du Québec francophone qui font entendre de façon majoritaire la voix dite non experte. De plus, ces médias, peu importe leur nature, présentent un regard presque exclusivement positif sur la nouvelle politique de l'OQLF : chroniqueurs, blogueurs, citoyens donnent principalement leur avis sur ce qu'ils considèrent être une ouverture longuement attendue de l'OQLF. Les points de vue sont nettement plus partagés dans les sources québécoises francophones, et il est intéressant de noter que si les journaux traditionnels donnent surtout à voir des opinions défavorables envers la nouvelle politique, c'est dans les entretiens audiovisuels et dans les blogues qu'il est possible de relever le plus grand nombre d'avis positifs.

5. Laforest (1997), comme d'autres d'ailleurs, déplore que la parole des linguistes soit peu prise en considération lorsqu'il est question de langue dans l'espace public.

En somme, le débat met en scène des intervenants très divers, tant par leur statut (expert ou non) et leur proximité avec l'OQLF que par leur appartenance linguistique, leur provenance géographique et le lieu de diffusion de leurs propos. Les points de vue exprimés, bien que majoritairement orientés en faveur de la nouvelle politique de l'emprunt, laissent entrevoir une importante dissension entre les participants au débat, tout particulièrement entre les experts, très divisés sur la question. Voyons maintenant sur quelle base s'articulent ces différents points de vue.

4.2. Confrontation des points de vue et élargissement du débat

4.2.1. À l'origine de la polémique : la nouvelle politique de l'emprunt de l'OQLF

En ce qui a trait au point de départ de la polémique, soit la nouvelle politique de l'emprunt même, l'opposition véritablement argumentée entre les points de vue positifs et négatifs s'observe principalement dans le discours des experts, qui ont recours à leur expérience de chercheurs et d'analystes pour poser un regard tantôt approbateur, tantôt critique sur le document présenté par l'OQLF, et, évidemment, dans celui des représentants de l'organisme, qui défendent leur politique.

La première critique énoncée à l'endroit de la politique, qui revient dans les propos de nombreux experts, est que cette dernière a été adoptée en secret, sans que la population en soit informée – ou peut-être davantage sans que les spécialistes du domaine à l'extérieur de l'OQLF aient été consultés avant que soit mise en place cette politique considérée comme le signe d'une nouvelle ère à l'Office. Cette impression est exacerbée par le délai qui s'est écoulé entre l'adoption de la nouvelle politique au sein de l'OQLF, en janvier 2017, et sa diffusion dans l'espace médiatique, en septembre.

(1) Cette révision, qui pourrait être symptomatique de nos rapports de plus en plus décomplexés face à l'anglais, s'est faite sans tambour ni trompette, car je n'ai rien lu ou vu à ce sujet dans les médias. (Jacques Maurais, *Le Droit*, 7 septembre 2017)

(2) ce que je demande c'est que premièrement cette politique elle a été adoptée en catimini sans qu'on soit véritablement prévenu (Marie-Éva de Villers, *24/60*, 18 septembre 2017)

En réponse à ces critiques, c'est sans surprise la voix des représentants de l'OQLF qui se fait entendre. Ces derniers mettent l'accent sur le processus rigoureux et transparent qui a mené à l'adoption de la nouvelle politique de l'emprunt. La longueur du travail mené par le Comité d'officialisation linguistique, le nombre de spécialistes ayant participé au processus décisionnel et le demi-siècle d'existence de l'OQLF jouent alors le rôle d'arguments d'autorité qui témoignent du professionnalisme avec lequel l'organisme a mené ce dossier et qui garantissent le bien-fondé de la nouvelle politique :

(3) L'Office, qui a 56 ans, peut-il tenir compte de l'évolution du Québec et adopter une stratégie d'emprunt linguistique aussi réfléchie que les précédentes ? Assurément. Et il applique tout le sérieux et toute la rigueur que commande l'exercice. Le Comité d'officialisation linguistique que j'ai présidé a pu analyser et commenter l'état d'avancement du travail – qui s'est échelonné sur trois ans – des nombreux terminologues affectés à ce dossier. C'est entièrement satisfait de la version aboutie de la politique que le Comité lui a donné son aval. (Monique Cormier, *Le Devoir*, 27 septembre 2017)

La rigueur de ce processus est toutefois remise en question – parfois de façon très vive – par les détracteurs de la politique. Leur regard négatif est justifié par ce qui est considéré comme d'importants manquements méthodologiques et des irrégularités dans l'élaboration même de la politique. Ces aspects sont très nombreux, et la plupart des experts qui se prononcent en défaveur de la politique y font référence, que ce soit de façon générale (exemple 4), à partir d'exemples précis qui apparaissent incohérents au regard des critères adoptés par l'OQLF (exemple 5) ou encore en référence au postulat même qui a guidé les travaux de l'organisme (exemple 6). Ces critiques sont également reprises dans le discours de certains non-experts, comme c'est le cas dans l'exemple 7, où un éditorialiste commente à son tour ce qu'il présente comme des lacunes scientifiques et un flou dans l'élaboration de la politique.

(4) L'absence de fondements scientifiques vérifiables se cache derrière l'emploi de multiples critères d'acceptation ou de rejet des emprunts aussi hétéroclites que peu crédibles. (Lionel Meney, blogue, 10 octobre 2017)

(5) Mon propos n'est pas de discuter de la légitimité des anglicismes en français. Je veux plutôt attirer votre attention sur les maladroites, voire les erreurs, d'un document produit à même les fonds publics en vous posant quatre questions très simples : Comment peut-on affirmer que le mot *selfie* (p. 14), utilisé quotidiennement par des millions de francophones, ne s'intègre pas au système linguistique du français ? Vous prenez *selfie*, vous changez deux lettres et vous avez *Sylvie* : *selfie* n'est pas plus difficile à écrire et à prononcer que *Sylvie*. [...] (Jacques Maurais, *Le Soleil*, 4 décembre 2017)

(6) Dans le préambule de sa nouvelle politique, l'OQLF écrit : « La langue et la dynamique sociolinguistique étant en évolution constante, l'Office se doit de mettre sa politique à jour régulièrement afin que ses objectifs en matière de traitement des emprunts soient le plus possible au diapason de cette évolution ». La situation linguistique québécoise a-t-elle progressé au point qu'il soit maintenant justifié d'assouplir les critères d'acceptation des anglicismes ? Poser la question, c'est y répondre. (Jean-Claude Corbeil et Marie-Éva de Villers, *Le Soleil*, 24 septembre 2017)

(7) Voulant adoucir son image d'ayatollah de la langue, l'OQLF ouvre la porte, avec sa nouvelle politique, à l'acceptation d'anglicismes dans la mesure où ils sont "non récents", "généralisés" et "légitimés", des critères pour le moins discutables, voire nébuleux. (Robert Dutrisac, *Le Devoir*, 21 septembre 2017)

Du côté des défenseurs de la politique, à l'inverse, la logique derrière les choix de l'OQLF est évoquée, principalement parce que la nouvelle politique de l'emprunt est réputée plus cohérente avec les pratiques linguistiques réelles des Québécois. S'ensuit alors une discussion sur la question de l'usage – les métaphores guerrières sur la force de l'usage et sur le fait que ce dernier l'emporte malgré les tentatives qui sont faites pour le réguler sont abondantes – et à propos de recommandations antérieures de l'OQLF qui n'ont jamais été adoptées par les locuteurs (par exemple *gaminet* ou encore la graphie *coquetel*), données comme preuve de l'importance d'une plus grande souplesse de la part de l'organisme ou, à tout le moins, d'une plus grande prise en compte des pratiques des locuteurs.

(8) Melançon gave the provincial language agency top marks for having a "realistic" policy which also encourages the use of French words. "It's not worth going to war over "grilled-cheese" because it's common usage", he added. (Benoît Melançon, cité par Peter Rakobowchuk, *Metro News*, 19 septembre 2017)

(9) Les autorités langagières ont pas juridiction sur la langue quotidienne [...] c'est toujours l'usage qui gagne (Anne-Marie Beaudoin-Bégin, *Québec, réveille !*, 27 septembre 2017).

On trouve dans ces extraits la remise en discours des propositions de l'OQLF, dont la nouvelle politique se veut justement plus en phase avec les pratiques linguistiques des Québécois. L'argument de l'adéquation avec l'usage réel, que l'on observe dans les exemples précédents, est donc doublement présent dans le corpus : dans le discours d'experts en faveur de la politique et dans celui de représentants de l'OQLF, qui s'en servent pour légitimer leurs propositions. Certains d'entre eux ajoutent que l'emprunt, phénomène observable dans toutes les langues, peut constituer une forme d'enrichissement linguistique :

(10) en fait l'Office québécois de la langue française continue d'encourager le renforcement des compétences linguistiques de l'ensemble des locuteurs québécois et ceux de la francophonie en général, l'Office continue de préconiser et d'encourager, de stimuler la créativité lexicale en langue française, et du même souffle, c'est vrai que nous admettons ce qui est déjà admis par la plupart des spécialistes, que l'emprunt linguistique peut être une façon normale d'enrichir la langue (Robert Vézina, *TV5 monde*, 19 octobre 2017)

Cette volonté de se rapprocher de l'usage est toutefois fortement critiquée puisqu'elle est jugée contraire au mandat confié à l'OQLF par l'article 159 de la Charte de la langue française, qui est d'orienter les usages et d'établir (voire de prescrire) une certaine norme linguistique. En officialisant sa nouvelle politique de l'emprunt, l'organisme est alors perçu comme ayant changé de rôle pour adopter une approche descriptive habituellement réservée aux linguistes, et non aux instances chargées d'établir des recommandations en matière de langue :

(11) Je me demande si l'Office, qui n'a pas officiellement changé de mandat, n'aurait pas changé de mandat officieusement [...]. Son rôle, ce n'est pas de décrire l'usage et de déterminer ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas, c'est d'orienter l'usage. J'ai l'impression que l'OQLF est en train de transformer son rôle de représentant en observateur de la norme. J'ai l'impression qu'il y a des linguistes à l'Office qui ont envie d'être linguistes en décrivant l'usage, pour dégager une norme. Non. Le rôle de l'Office, ce n'est pas de décrire l'usage, mais de l'orienter. (Nadine Vincent, *Le Devoir*, 18 septembre 2017)

(12) La mission de l'organisme est d'assurer la définition et la diffusion par le GDT des terminologies françaises des différents domaines d'emploi. À cet égard, son rôle ne s'exerce pas dans tous les registres de langue : il se limite aux registres de la langue technique courante ou soutenue. Il n'entre pas dans les attributions de l'OQLF de décrire et de légitimer les emplois de registre familial. (Jean-Claude Corbeil et Marie-Éva de Villers, *Le Soleil*, 24 septembre 2017)

Or, ce changement de cap suscite tout particulièrement l'indignation chez les experts, dont quatre des cinq qui se prononcent en défaveur de la politique ont recours à cet argument pour justifier leur prise de position. Affirmant que l'OQLF sert de référence vers laquelle se tourne la population lorsqu'il s'agit de connaître l'acceptabilité de certains termes, ils s'inquiètent de l'effet de cette nouvelle mission que semble s'être confiée l'organisme. Le rôle de l'Office est donc au cœur de la discussion et soulève des questionnements qui vont bien au-delà de la question des emprunts et qui doivent faire l'objet d'une réflexion collective approfondie :

(13) Alors, que nous utilisions tous le mot *grilled cheese* parce que *sandwich au fromage fondant* n'a pas passé la rampe de l'usage n'a aucune importance dans le débat actuel. Ce qu'il faudrait déterminer collectivement, c'est si l'Office québécois de la langue française peut changer son mandat et ne faire que décrire l'usage ou s'il doit continuer à l'orienter ; s'il doit se contenter de servir de miroir à la langue en usage au Québec ou s'il doit persévérer à lui proposer des fenêtres sur de nouvelles perspectives. (Nadine Vincent, *Le Devoir*, 29 septembre 2017)

En somme, le débat montre comment les experts – des spécialistes de la description linguistique – sont divisés sur la question de la nouvelle politique de l’emprunt. Or, on constate que l’opposition est plus complexe qu’une « simple » guerre idéologique qui opposerait des spécialistes de la langue selon des camps bien définis, par exemple les tenants de la prescription contre ceux de la description ou encore les défenseurs d’une norme endogène contre ceux d’une norme exogène, typique du débat entre linguistes québécois dans les dernières décennies (Poirier, 1998 ; Pöll, 2009). Bien au contraire, tantôt la division s’opère entre des chercheurs qui partagent pourtant par ailleurs de nombreux points de vue sur la langue (approche descriptive et pluricentrique de la langue, en faveur de l’établissement d’une norme endogène du français québécois, etc.), tantôt le débat réunit des chercheurs qui ne logent pourtant pas à la même enseigne quand vient le temps de se prononcer sur la variété québécoise de français (ceux qui prônent un français dit « international » et qui voient en l’établissement d’une norme endogène au Québec une forme de ghettoïsation, et ceux qui, au contraire, œuvrent à la description et à la valorisation du français en usage au Québec). Cette polarisation du débat, typique de la polémique, témoigne du véritable questionnement des experts à propos du bien-fondé de la nouvelle politique de l’emprunt de l’OQLF, du mandat de l’organisme et des effets possibles d’un changement de cap de sa part.

Chez les non-experts, le regard posé sur la politique même est plus rare et il est également moins argumenté. Lorsqu’il est présent dans les discours analysés, c’est presque exclusivement en référence à des cas précis – mots, syntagmes, expressions – envisagés tantôt avec inquiétude parce qu’ils sont vus comme un indice que la « lutte à l’anglicisation » a échoué (exemple 14), tantôt avec bonheur et jubilation, voire avec un sentiment de liberté linguistique nouvellement acquise (exemple 15, où l’auteur se penche sur le mot *grilled-cheese*) :

(14) Faudrait-il revenir en arrière et accepter en français des anglicismes que nous avons presque réussi à éradiquer comme *bumper*, *wipers*, *flat*, etc. (Pierre Lincourt, *Le Soleil*, 20 septembre 2017)

(15) In fact, I’m getting goeey about the prospect of additional culinary items being added to menus across the province as I realize the potential impact of a sudden legal liberation from linguistic constraint and freedom. (Greg Duncan, *Montreal Gazette*, 25 septembre 2017)

Il est aussi question – et ce probablement en raison d’une incompréhension ou, du moins, d’une compréhension incomplète de la politique – de ce qui est présenté comme un droit nouvellement acquis pour les Québécois, soit celui d’employer certaines formes linguistiques. On observe cet élément principalement dans les médias anglophones et hors Québec :

(16) English-language words such as *hashtag*, *grilled-cheese*, and *parking* are now acceptable in everyday French-language conversation in Quebec society, according to guidelines recently updated by the province's language watchdog. (Peter Rakobowchuk, *Metro News*, 19 septembre 2017)

(17) Selon les nouvelles règles, le mot « *grilled-cheese* » pourra aussi être utilisé au lieu de « sandwich au fromage fondant » (Claire Levenson, *Slate.fr*, 23 septembre 2017).

Or, soulignons que les mots donnés ici en exemple sont déjà bien ancrés dans l'usage de nombre de Québécois ; il ne s'agit donc pas d'une nouveauté découlant de l'intervention de l'OQLF. Par ailleurs, *hashtag* et *parking* ne figurent pas dans la nouvelle politique de l'Office, et le terme *mot-clic*, pour *hashtag*, est souvent cité en exemple d'option française bien intégrée dans l'usage québécois. Ces exemples, qui circulent abondamment dans les discours journalistiques et citoyens, reposent sur une lecture sinon absente, du moins partielle, de la nouvelle politique. Par ailleurs, et surtout, la question du « droit » d'employer ces mots est à relativiser : nous l'avons mentionné, le mandat de l'OQLF n'est pas de régir l'usage quotidien des locuteurs. Cette perception erronée du rôle de l'Office comme instance de surveillance ayant droit de vie ou de mort sur certains usages contribue à élargir le débat, qui dépasse très rapidement le cadre strict de l'emprunt linguistique.

4.2.2. Au-delà de la politique de l'emprunt, les tensions linguistiques au Québec

Dans nombre de controverses linguistiques au Québec, l'élément déclencheur, point de départ aux discussions, sert de prétexte pour revenir sur des tensions plus profondément ancrées dans la société, ce qui confère au débat une certaine profondeur sociohistorique contribuant à en faire une véritable polémique. Il est ainsi fréquent que les échanges, alors particulièrement virulents, se construisent autour d'éléments porteurs sur le plan mémoriel, divisifs et moteurs de ressentiment (Bernard Barbeau, 2015b).

Dans le cas de la polémique qui nous intéresse, il est fréquent que les participants au débat aient recours à la nouvelle politique de l'emprunt pour faire état de considérations politiques, et notamment pour critiquer plus largement le gouvernement et son manque d'intérêt envers la question linguistique :

(18) Il est évident que notre gouvernement ne semble pas très actif dans le domaine de la langue. Quant au ministre responsable de l'application de la charte de la langue française, il est plutôt timide, pour ne pas dire absent, dans sa défense de la langue. (Pierre Lincourt, *Le Soleil*, 20 septembre 2017)

Nombreux aussi sont ceux qui profitent de la tribune qui leur est offerte pour aborder la situation sociolinguistique québécoise et pour présenter la population francophone parfois comme menacée par l'anglais, menace qui serait accentuée par la nouvelle politique de l'OQLF (19), parfois comme plus ouverte à la question de l'emprunt en raison d'une plus grande sécurité linguistique (20), voire comme « enfin libérée » – l'expression revient d'ailleurs à quelques reprises, toujours dans le discours de non-experts – de son complexe par rapport à l'anglais et de sa peur à son égard.

(19) Or, l'anglicisation massive du vocabulaire a touché toute la société – à tel point qu'un ancien directeur de l'Office, Jean-Claude Corbeil, a dit que « l'action de l'Office [depuis ses débuts en 1961] a été une entreprise de décolonisation » (*L'Actualité*, avril 1989). Comprenons que l'on met fin à cette entreprise de décolonisation. [...] À l'Office québécois de la langue française, l'ère de la décolonisation a pris fin. Commence maintenant l'ère de l'asservissement volontaire. (Jacques Maurais, *Le Droit*, 7 septembre 2017)

(20) Quebecers are now ready for opening up a little bit about the English words. [...] Younger people probably feel more at ease with French and they are more bilingual and they don't seem to perceive English as such a menace or as threatening as they used to. (Chantal Bouchard, *CBC Montreal*, 19 septembre 2017)

Sensiblement dans la même veine, le rapport de force historiquement inégal entre francophones et anglophones, les luttes linguistiques des francophones dans les années 1960-1970 et leurs effets sur les groupes linguistiques, quatre décennies plus tard, sont fréquemment mis de l'avant par les participants au débat :

(21) Collectively, francophone Quebecers have improved their status economically and politically. There are still insecurities, but there are fewer than before. (Chantal Bouchard, *The Globe and Mail*, 18 septembre 2017)

(22) L'énoncé de politique n'offre pas de cadre historique expliquant le grand nombre d'anglicismes dans le français du Québec. Évacuation donc de l'histoire. Ne surtout pas parler de la Conquête et de ses conséquences. Les rédacteurs de l'énoncé ont oublié les leçons de leur maître. (Jacques Maurais, blogue, 3 août 2017)

(23) Not only that, but the OQLF says these changes and others like them are “part of our linguistic enrichment”. For English-speaking Quebecers, it's a bit much. Their mother tongue has been demonized, and even banned from public view, in their home province. To now be told that English words contribute to the “linguistic enrichment” of French is annoying (a feeling best expressed by an English word borrowed from... French). (éditorial, *The Globe and Mail*, 20 septembre 2017)

Ces éléments, d'ailleurs remis en circulation dès lors qu'est abordée la question linguistique dans l'espace public, constituent de véritables lieux de mémoire qui traversent les débats sur la langue, peu importe ce qui en est le déclencheur. Toute polémique linguistique en contexte québécois est susceptible de voir l'un ou l'autre de ces rappels historiques faire l'objet d'une thématisation, dont l'orientation – positive ou négative – participe à la dichotomisation des points de vue et, souvent, contribue à la force émotive des discours tenus. Cela est particulièrement manifeste dans les exemples 22 et 23 cités précédemment, tous deux empreints d'une vive rancœur découlant du rapport entre les groupes linguistiques, bien que cette rancœur repose sur des raisons différentes.

L'élargissement de la polémique se manifeste également par de nombreux discours où il est question des actions de l'OQLF au fil du temps, et non seulement en lien avec la politique de l'emprunt, et ce afin de remettre en question la pertinence de l'organisme ou, du moins, pour critiquer ce qui est considéré comme une attitude intransigeante de sa part :

(24) For decades, the guardians of the French language in Quebec have waged a relentless battle against encroachments of English into everyday life. So it's no small matter that the watchdogs have given their blessing to the humble grilled-cheese sandwich. (Ingrid Peritz, *The Globe and Mail*, 18 septembre 2017)

Les individus ont alors recours à des événements antérieurs qui mettent en scène l'OQLF pour étayer leur argumentation. C'est notamment le cas de ce qui a depuis été qualifié de *pastagate*⁶, qui revient à plusieurs reprises dans le corpus. Ce faisant, la mission de l'OQLF est présentée comme excessive, voire absurde. Cela se manifeste aussi par l'emploi de certaines formes linguistiques connotées négativement et servant à disqualifier l'organisme. Les appellations *language watchdog*, *language police* ou *fusty stickler for "pure French"*, que l'on trouve dans les propos de non-experts dans les médias de langue anglaise, sont révélatrices du regard jeté sur l'organisme et confèrent aux discours qui les contiennent une forte tonalité négative. Cela d'autant plus marqué que le vocabulaire employé pour parler de la nouvelle politique de l'emprunt est quant à lui plutôt positif : *mature approach*, *good news*, *common sense*, *flexibility*, etc.

D'un débat sur la nouvelle politique de l'emprunt linguistique, la polémique s'étend donc pour laisser la place à une discussion plus générale sur l'OQLF et sur sa pertinence, sur la situation linguistique québécoise et sur le rapport entre les groupes linguistiques et les tensions qui les animent. Si ces propos sont tenus autant par des experts que par des non-experts, la dimension émotive transparaît surtout du discours des derniers, et plus particulièrement de ceux qui sont en faveur de la nouvelle

6. Rappelons pour mémoire que l'affaire a commencé quand un client a porté plainte à l'OQLF, en 2013, après avoir reçu un menu unilingue anglais dans un restaurant italien de Montréal. Or, l'employé de l'OQLF chargé d'analyser la situation a plutôt envoyé un avertissement au propriétaire du restaurant, l'enjoignant de supprimer les mots italiens du menu (*antipasti*, par exemple) et de les remplacer par des équivalents français. Ce n'est qu'après de virulents échanges dans les médias et de vives critiques de l'OQLF, accusé de zèle, que le motif initial de la plainte a été rappelé : le menu en langue anglaise remis au client, et non la présence de l'italien pour désigner certains plats. Pour une présentation détaillée de la polémique et des idéologies linguistiques qui la traversent, voir Vessey (2016).

politique, qui sont nombreux à aborder ce qu'ils estiment être des injustices ou des aberrations de la part de l'OQLF, ouvrant ainsi la porte à des disqualifications parfois virulentes de l'organisme.

5. Conclusion

Les échanges autour de la nouvelle politique de l'emprunt linguistique de l'OQLF constituent un terrain fertile pour étudier la façon dont s'est construite et articulée la polémique à ce sujet. L'analyse menée a permis de montrer que la polémique se joue sur deux terrains. D'un côté, les experts s'interrogent principalement sur les critères adoptés par l'OQLF dans sa nouvelle politique et sur le mandat confié à l'organisme, ou encore abordent la situation sociolinguistique québécoise dans une perspective historique. De l'autre, les non-experts s'intéressent principalement à ce qui est présenté comme la soudaine libération de la langue au Québec et à l'assouplissement d'un organisme présenté comme contraignant, ce qui participe à l'élargissement du débat, aux relations conflictuelles entre les groupes linguistiques au Québec et au rôle qu'y joue la nouvelle politique de l'emprunt.

Les différents arguments proposés en faveur ou en défaveur de la nouvelle politique de l'OQLF témoignent d'une véritable relation polémique, telle que définie par Amossy (2014), à savoir une forme de coexistence dans le dissensus. Autrement dit, loin d'aboutir à un accord, les participants au débat sont campés dans des positionnements dichotomiques qui se déploient par le biais de dispositifs argumentatifs différents, sans jamais parvenir à une véritable interaction. On voit alors apparaître ce qu'Angenot (2008) qualifie de *dialogue de sourds*, où le débat sert alors davantage de lieu d'expression individuelle que de véritable terrain d'échange et d'entente. En ce sens, les discussions autour de la nouvelle politique de l'emprunt linguistique de l'OQLF, où l'on observe la circulation d'arguments présents dans d'autres débats et la remise en discours d'événements du passé et de positionnements idéologiques qui en découlent, contribuent à mettre en évidence le fonctionnement des polémiques linguistiques québécoises, mais aussi, plus largement, les points de dissension qui perdurent au fil du temps.

Références

- Amossy, Ruth (2014), *Apologie de la polémique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Angenot, Marc (2008), *Dialogues de sourds. Traité de rhétorique antilogique*, Paris, Mille et une nuits.
- Bernard Barbeau, Geneviève (2018), « 40 ans après, qu'en est-il de la loi 101 ? Représentations et discours conflictuels dans la presse québécoise », *Circula : revue d'idéologies linguistiques*, n° 7, p. 51-69.
- Bernard Barbeau, Geneviève (2017), « Disqualification d'autrui, disqualification de soi : l'auto-dévaluation chez les Québécois francophones », *Minorités linguistiques et société*, n° 8, p. 83-101.
- Bernard Barbeau, Geneviève (2015a), *Québec bashing. Analyse du discours entourant l'affaire Maclean's*, Montréal, Éditions Nota bene.
- Bernard Barbeau, Geneviève (2015b), « L'affaire *Maclean's* entre critique légitime, *bashing* et violence détournée : le rôle du ressentiment dans l'interprétation d'un discours controversé », *Semen*, n° 40, p. 111-118.
- Bernard Barbeau, Geneviève et Chiara Molinari (à paraître), « *Bonjour/hi* ou quand la polémique arrive par les mots », dans Geneviève Bernard Barbeau, Franz Meier et Sabine Schwarze (dir.), *Conflits sur/dans la langue : approches linguistiques, argumentatives et descriptives*, Francfort, Peter Lang.
- Bouchard, Chantal (1999), *On n'emprunte qu'aux riches : la valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts*, Montréal, Fidès.
- Carel, Marion et Oswald Ducrot (2009), « Mise au point sur la polyphonie », *Langue française*, n° 164, p. 33-43.
- Corbeil, Jean-Claude (2007), *L'embarras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal, Québec Amérique.
- Declercq, Gilles (2003), « Avatars de l'argument ad hominem : éristique, sophistique, dialectique », dans Gilles Declercq, Michel Murat et Jacqueline Dangel (dir.), *La parole polémique*, Paris, Champion, p. 327-376.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine (1980), *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- Laforest, Marty (1997), *États d'âme, états de langue. Essai sur le français parlé au Québec*, Québec, Nota bene.
- Laforest, Marty et Diane Vincent (2004), « La qualification péjorative dans tous ses états », *Langue française*, n° 144, p. 59-81.
- Office québécois de la langue française (2018), *Mission et rôle de l'organisme*, disponible sur <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/office/mission.html>. [Page consultée le 28 janvier 2019.]

- Office québécois de la langue française (2017), *Politique de l'emprunt linguistique*, Québec, Office québécois de la langue française.
- Paveau, Marie-Anne (2008), « Les non-linguistes font-ils de la linguistique ? Une approche anti-éliminativiste des théories folk », *Pratiques*, n^{os} 139-140, p. 93-109.
- Poirier, Claude (1998), « De la défense à la codification du français québécois : plaidoyer pour une action concertée », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, n^o 2, p. 129-150.
- Pöll, Bernhard (2009), « *Internationalisants* contre *aménagistes* : petit essai d'analyse d'une guerre d'idéologies linguistiques », dans Béatrice Bagola (dir.), *Français du Canada – français de France. Actes du huitième Congrès international de Trèves*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p. 71-80.
- Turbide, Olivier, Diane Vincent et Éric Kavanagh (2013), « Repères méthodologiques pour l'analyse des discours sociaux : Lorsqu'un tweet devient une "affaire" », dans Danièle Londei, Sophie Moirand, Sandrine Reboul-Touré et Licia Reggiani (dir.), *Dire l'événement : langage mémoire société*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, p. 23-34.
- Vessey, Rachelle (2016), « Language ideologies in social media : the case of Pastagate », *Journal of language and politics*, vol. 15, n^o 1, p. 1-24.
- Vincent, Nadine (2017), « L'élite du Québec à l'assaut du français québécois : 150 ans de dénigrement dans la presse écrite », dans Paola Puccini et Isabelle Kirouac Massicotte (dir.), *Langue et pouvoir*, Bologne, Casa Editrice Clueb, p. 53-73.
- Visser, Judith (2018), « Linguiste ou non-linguiste ? Réflexions sur une dichotomie controversée à partir de l'analyse de métadiscours sur les langues régionales », *Les carnets du Cediscor*, n^o 14, p. 88-102.



TITRE: L'ANGLICISME SYNTAXIQUE : PRODUIT INÉVITABLE DU CONTACT DES LANGUES ?

AUTEURS: SHANA POPLACK, UNIVERSITÉ D'OTTAWA, NATHALIE DION, UNIVERSITÉ D'OTTAWA ET LAUREN ZENTZ, UNIVERSITY OF HOUSTON

REVUE: CIRCULA, NUMÉRO 9 : *A-T-ON ENCORE PEUR DES ANGLICISMES ? PERCEPTION ACTUELLE DES ANGLICISMES AU QUÉBEC ET DANS L'ESPACE FRANCOPHONE*

PAGES: 77 - 106

ISSN: 2369-6761

DIRECTRICES: MIREILLE ELCHACAR ET NADINE VINCENT

URI: [HTTP://HDL.HANDLE.NET/11143/16048](http://hdl.handle.net/11143/16048)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/16048](https://doi.org/10.17118/11143/16048)

L'anglicisme syntaxique : produit inévitable du contact des langues ?

Shana Poplack, Université d'Ottawa
spoplack@uottawa.ca

Nathalie Dion, Université d'Ottawa
nathalie.dion@uottawa.ca

Lauren Zentz, University of Houston
lrzentz@central.uh.edu

Résumé : Il est communément admis que le contact linguistique provoque la convergence grammaticale. L'objectif de cette recherche est de proposer et d'appliquer une méthode empirique pour vérifier cette hypothèse. Nous illustrons l'utilité de cette méthode par l'entremise du cas des prépositions sans régime en français, trait stéréotypé attribué à l'influence de l'anglais. Nos résultats, révèlent plusieurs preuves contrecarrant cette interprétation. En revanche, elles démontrent que le candidat à la convergence est plutôt survenu par l'extension d'une tournure purement française à un nouveau contexte. Nous concluons que le changement causé par le contact n'est pas donné d'emblée ; il doit être soigneusement établi par une méthodologie scientifique telle que proposée ici.

Mots-clés : anglicismes ; convergence grammaticale ; contact linguistique ; variabilité linguistique ; propositions nues

Abstract: That language contact results in linguistic change is a widespread assumption, but enjoys relatively little empirical support. In this paper we propose and test a scientific method to determine the effects that contact languages exert on each other. We illustrate its utility with preposition stranding in North American French, widely believed to result from centuries of intense contact with English. Systematic analyses provide no evidence of convergence, revealing instead that the offending construction arose from analogical extension of a native French construction to a novel context. We conclude that grammatical convergence must be proved on a case-by-case basis, using methodology capable of distinguishing internal from contact-induced change.

Keywords: anglicisms; grammatical convergence; language contact; linguistic variation; bare prepositions

1. Introduction¹

Devrait-on avoir peur des anglicismes ? Nombreux sont ceux qui diraient oui, surtout au Canada. Quarante ans après le passage de la *Loi 101*, qui a fait du français la langue officielle du Québec, et la revendication de cette langue par les francophones partout au Canada, l'influence de l'anglais sur le français demeure une préoccupation majeure². L'ampleur de cette préoccupation nous est récemment redevenue apparente grâce à l'afflux massif de réactions qu'a provoquées un communiqué de presse (Université d'Ottawa, 2018) présentant les grandes lignes de nos recherches sur les anglicismes lexicaux (Poplack, 2018 ; Poplack et Dion, 2012). Près de 1 000 commentaires sur Facebook, Twitter et Reddit en réponse au communiqué témoignent du vif intérêt que porte le public à cette question. Maintes inquiétudes ont été exprimées, mais les principales concernent l'appauvrissement de la langue, une diminution de sa qualité, et même sa disparition totale.

L'idée selon laquelle le contact linguistique entraîne inévitablement de tels changements à l'une ou aux deux langues impliquées n'est certes pas limitée au contexte canadien ni au contact entre le français et l'anglais. Il se reproduit presque partout où le bilinguisme est répandu. En tant que linguistes, de telles convictions nous intéressent de façon particulière, puisqu'en réalité, on en connaît très peu sur les mécanismes qui sous-tendent le changement causé par le contact. On s'interroge toujours sur le niveau d'intensité et la durée du contact requis pour provoquer de tels changements, ainsi que sur la nature précise des processus impliqués. Bien qu'il s'agisse de questions d'ordre sociolinguistique, elles ont rarement fait l'objet d'analyses empiriques systématiques. Par conséquent, au Laboratoire de sociolinguistique de l'Université d'Ottawa, nous nous efforçons de combler ces lacunes, dans le but de vérifier le bien-fondé de ces idées reçues au moyen d'analyses scientifiques à grande échelle. Sachant que la langue parlée au quotidien est le lieu privilégié du contact et du changement linguistiques, c'est elle que nous ciblons comme source de données. Dans ce qui suit, nous détaillons les méthodes que nous avons déployées pour effectuer de telles analyses et nous présentons les résultats surprenants qui en découlent quand on les applique à un candidat paradigmatique du statut d'« anglicisme ».

1.1. Qu'est-ce que l'anglicisme ?

N'étant pas un terme technique, il convient d'expliquer ce que nous entendons par « anglicisme » avant d'aller plus loin. L'influence éprouvée par une langue – appelons-la la langue receveuse – en contact avec une autre (langue donneuse), revêt trois formes principales dans les interactions spontanées bilingues (Poplack, 2015, 2018). L'une implique l'insertion de mots isolés d'une langue

1. La recherche présentée dans ce chapitre a bénéficié de l'appui généreux du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Poplack détient la Chaire de recherche du Canada (I) en linguistique. Nous remercions Sabine Huynh pour son aide précieuse avec la formulation française de certaines sections de ce chapitre.

2. Les minorités anglophones au Québec estiment inversement que le contact avec le français a mené à l'appauvrissement de leur anglais (Poplack, Walker et Malcolmson, 2006).

donneuse (l'anglais dans l'exemple illustré en (1)) dans un énoncé autrement produit en la langue receveuse. Il s'agit là de l'*emprunt lexical*. Une deuxième consiste en la juxtaposition de séquences de mots provenant d'une langue et de l'autre, communément appelée l'« alternance de code », tel qu'en (2). Enfin, la langue donneuse peut imposer sa structure grammaticale à la langue receveuse, souvent sans aucun indice visible. Nous qualifions ce processus, parfois appelé « anglicisme syntaxique », de « convergence grammaticale » (3).

(1) Il va dire, « vous voulez avoir une bière, un café ? » Tu sais, les *entertainer* ['accueillir'], tu sais. (OH.040.1545)³

(2) Puis ça c'est toute bien pas trop de sa faute à lui. *He just can't do it* ['il ne peut simplement pas le faire'], vois-tu ? Tu sais, il est pas capable. Fait que *you have to* ['c'est toi qui dois le faire']. (OH.007.1426)

(3) *C'est 30°* en ce moment. (Delisle, 1998 : 10)

L'analyse quantitative systématique d'emprunts lexicaux d'origine anglaise en français (et d'origine française en anglais, ainsi qu'à travers plusieurs autres paires de langues) a démontré 1) qu'ils sont très rares, 2) qu'ils sont éphémères, et 3) qu'ils revêtent rapidement la grammaire de la langue receveuse (Poplack, 2017, 2018 ; Poplack et Dion, 2012, entre autres). De par ces faits mêmes, ils ne peuvent donc pas changer la structure de la langue receveuse. De même, les séquences juxtaposées qui constituent les alternances de code se conforment à la grammaire respective de leur langue d'origine : les portions françaises portent la morphologie et obéissent à la syntaxe du français, alors que les contreparties anglaises s'alignent sur cette langue (p. ex. Poplack, 1980 ; Poplack et Dion, 2012). Aucune des langues n'infiltré l'autre, et ce, même dans des cas où l'alternance a lieu à l'intérieur d'une seule phrase, tels ceux en (4).

(4) a. Il a dit que des fois, là, quand il marchait, là, il marchait *over dead bodies* ['sur des cadavres']. (OH.014.746)

b. Si tu es pas capable de les battre, *join them* ['joins-toi à eux']. (OH.048.2730)

La principale question par rapport aux alternances de code concerne plutôt leur positionnement, et les analyses quantitatives confirment que celui-ci est limité à un nombre restreint de sites spécifiques où les grammaires des deux langues impliquées se chevauchent (Poplack, 1980, 1985, 2015 ; Sankoff et Poplack 1981, entre autres). Puisque les contextes qui admettent les alternances de code respectent simultanément les deux grammaires en présence au lieu d'enfreindre l'une ou l'autre, il s'ensuit que cette stratégie ne peut pas changer la structure des langues en contact elle non plus.

3. Les codes entre parenthèses font référence aux numéro de locuteur et numéro de ligne dans la transcription des *Corpus du français parlé à Ottawa-Hull* (OH ; Poplack, 1989a), *Corpus de l'anglais parlé au Québec* (QEC ; Poplack, Walker et Malcolmson, 2006) ou *Récits du français québécois d'autrefois* (RFQ ; Poplack et St-Amand, 2009). Tous les exemples, standards ou non, sont reproduits fidèlement dans leur version originale à partir des énoncés des locuteurs.

Les résultats esquissés ci-dessus sont très robustes, ayant été reproduits sur plus de 13 paires de langues et des dizaines de milliers d'occurrences (Budzhak-Jones, 1998 ; Ghafar Samar et Meechan, 1998 ; Moïnzadeh, 1999 ; Mustafawi, 2002 et Poplack, 2018 entre autres). Néanmoins, beaucoup de parties concernées demeurent sceptiques quant à la capacité de la langue receveuse à résister aux incursions de la langue donneuse. Ce qu'elles craignent d'abord et avant tout est l'insidieuse convergence grammaticale, comme l'a si bien exprimé cet individu anonyme en réponse à un des articles publiés par Radio-Canada (2018) :

(5) Je suis d'accord que le franglais, ou l'alternance des codes, sur le plan lexical n'est pas très dangereux. [...] Shana Poplack n'a pas parlé des anglicismes syntaxiques et sémantiques. Ces anglicismes sont beaucoup plus insidieux, car ils représentent des structures ou pensées anglaises. Quand on dit « faire du sens » ou « prendre pour acquis », on est en train de penser en anglais. Il en va de même pour le mot « bienvenue » dans le sens de « il n'y a pas de quoi ». À mon avis, ce genre de franglais représente assurément un danger pour la langue française, car l'anglicisme est camouflé dans des mots français, et sans le savoir, le locuteur de ces énoncés pense en anglais.

En fait, il est communément admis que la convergence grammaticale est le résultat naturel du contact de langues (p. ex. Appel et Muysken, 1987 : 154 ; Backus, 2004, 2005 ; Harris et Campbell, 1995 : 149 ; Toribio, 2004 ; Winford, 2005). Armées des outils de la sociolinguistique variationniste, dans cet article nous proposons et testons une méthode capable de trancher si une caractéristique grammaticale stéréotypée et stigmatisée du français québécois s'est réellement développée suite au contact intense et de longue durée avec l'anglais. Notre candidat à la convergence est le placement variable de la préposition dans les subordonnées relatives déterminatives, tel qu'illustré en (6), où les locuteurs placent tantôt la préposition à la tête de la proposition, accompagnée du reste du syntagme prépositionnel (6a), tantôt à la fin, sans régime adjacent (6b).

(6) a. Les anglaises *avec* qui je parlais, ils le croyaient pas. (OH.082.1695)

b. J'avais pas personne à parler *avec*. (OH.013.1964)

Alors que la norme interdit le placement des prépositions à la fin d'un syntagme dans les deux langues, cette configuration représente la norme en anglais (7), langue avec laquelle le français est en contact intense au Canada depuis des siècles.

(7) This is something that I could probably get interested *in*. (QEC.301.1372)

'Ceci est quelque chose que je pourrais probablement devenir intéressé *dedans*.'

Un des objectifs de cet article est de déterminer si l'emplacement de *avec* en fin de syntagme en français (6b) est le résultat de ce contact, ou s'il est attribuable – malgré les ressemblances superficielles avec les prépositions échouées de l'anglais – à des facteurs tout autres. Poplack et Levey

(2011) proposent plusieurs tests concrets de la convergence, dont la plupart comportent des comparaisons avec des variétés-repère (v. aussi Torres Cacoullos et Travis, 2018). Afin de conclure qu'il y a eu un changement causé spécifiquement par le contact, il faudra démontrer que la construction examinée 1°) est effectivement le résultat d'un changement ; 2°) n'était pas présente dans la langue avant le contact ; 3°) n'est pas présente dans une variété contemporaine qui est à l'abri du contact ; 4°) se comporte de la même manière que son équivalent (c'est-à-dire la forme qui aurait été empruntée) dans la variété donneuse ; et 5°) diffère sensiblement d'une structure semblable dans la langue receveuse, s'il y en a une⁴. Dans cet article, nous abordons chacun de ces critères, en nous concentrant en particulier sur 4° et 5°. Par le biais de comparaisons quantitatives systématiques, nous situons les prépositions de fin de syntagme par rapport, d'une part, à leurs homologues apparents en anglais, et d'autre part, aux options de souche française de placement des prépositions.

1.2. Le placement variable de la préposition dans les propositions relatives françaises

Bien que la règle normative du français exige en général que la préposition soit suivie immédiatement de son régime (Grevisse et Goosse, 2016 : 1441), les prépositions sans régime sont aussi admises dans certains contextes spécifiques, comme nous le verrons en détail dans la section 6. Toutefois, les propositions relatives ne figurent pas parmi eux. Voilà sans doute pourquoi les exemples comme (6b) ont attiré tant d'attention en français nord-américain (p. ex. Flikeid, 1989 ; King, 2000 ; King et Roberge, 1990 ; Roberge et Rosen, 1999 ; Roy, Lefebvre et Régimbald, 1982 ; Vinet, 1984). En effet, leur apparente absence dans d'autres langues romanes et d'autres variétés du français (Vinet, 1979 : 117, 1984 : 234) en a mené plusieurs à conclure que la présence de telles prépositions « échouées » est un changement attribuable au contact avec l'anglais en Amérique du Nord. Or, puisque la convergence naît de l'usage spontané, nous nous proposons de vérifier, dans le parler français de tous les jours, si le choix de placement de la préposition suit un schéma anglais ou français.

En outre, les exemples précédents montrent que le placement de la préposition est un processus *variable*. Il faudra donc contextualiser la variante échouée (ÉCH. ; [6b], [8]) par rapport aux autres possibilités de placement auxquelles elle fait la concurrence. Celles-ci comprennent l'antéposition (ANT.) exemplifiée en (6a) et (9), ainsi que l'élimination complète de la préposition, à travers un processus connu comme l'« absorption » (ABS. ; Barbaud [1998] ; voir aussi Bouchard [1982], Frei [1929/1971], Roberge et Rosen [1999] et Vinet [1984]), illustrée en (10). Pour en arriver à une description adéquate de la trajectoire de la préposition échouée en français, il faut d'abord établir comment cette variante interagit avec ces options de souche française, et déterminer ce qui motive le choix de l'une plutôt que des autres. Nous porterons notre attention sur ces questions dans les sections qui suivent.

4. Certains chercheurs (p. ex., Heine et Kuteva, 2005) soutiendraient que le critère 4° n'est pas strictement obligatoire, puisque le contact pourrait simplement déclencher un développement interne. En l'absence d'un test clair de cette hypothèse, nous continuons toutefois d'invoquer une comparaison systématique entre le candidat à la convergence et la source présumée de l'emprunt.

(8) Ça c'est un gars que j'ai déjà sorti *avec* _[ECH.]. (OH.090.1170)

(9) Je protégeais le monde *avec qui* _[ANT.] je traitais. (OH.082.2947)

(10) Ils m'ont donné là, disons le nécessaire là, ce que j'avais besoin [] _[ABS.]. (OH.111.421)

2. Données et méthodologie

2.1. La situation de contact

Les données linguistiques sur lesquelles nous basons cette étude ont été recueillies le long de la frontière entre le Québec et l'Ontario, dans la région de la capitale fédérale du Canada. Il s'agit du site d'un contact intense entre le français, langue officielle et majoritaire du Québec, et l'anglais, son homologue dans la province de l'Ontario. L'analyse repose sur un corpus informatisé construit à partir de conversations spontanées enregistrées auprès d'un échantillon prélevé au hasard de 120 francophones bilingues habitant dans cette région (Poplack, 1989a, b).

2.2. L'application du cadre théorique variationniste comparatif à l'examen de la convergence grammaticale

L'approche variationniste aborde l'étude du langage sous l'optique des choix que font sans cesse les locuteurs, au cours de leurs interactions quotidiennes, parmi différentes options qui ont une même signification ou fonction référentielle dans des contextes linguistiques précis. Ces choix ne sont pas tenus comme libres, mais sont plutôt sujets à des contraintes imposées par les caractéristiques de l'environnement linguistique et extralinguistique dans lequel ils se produisent. Ces caractéristiques sont opérationnalisées en tant que facteurs représentant des hypothèses sur ce qui motive le choix d'une variante plutôt que d'une autre. Parmi les hypothèses que nous examinons ici, certaines touchent aux caractéristiques de la préposition elle-même (fonction, poids sémantique, identité lexicale), d'autres se rapportent au verbe dont elle est le complément (besoin d'un syntagme prépositionnel explicite afin d'interpréter les nuances sémantiques du verbe, identité lexicale), et d'autres encore s'appliquent au régime (structure, animéité, adjacence au verbe). Chacune de ces hypothèses a déjà été invoquée en rapport avec le choix de l'une des trois stratégies de placement de la préposition⁵ (Ambrose, 1987 ; Bouchard, 1982 ; Grevisse et Goosse, 2016 ; Kayne, 1975 ; Koster, 1978 ; Takami, 1992 ; Vinet, 1984 ; Zribi-Hertz, 1984).

5. Pour de plus amples détails sur les facteurs analysés et les hypothèses afférentes, voir Poplack, Zentz et Dion (2012).

2.3. Démarche

Nous avons extrait chaque proposition relative déterminative à complément prépositionnel avec ou sans régime exprimé (en d'autres mots, le « contexte variable » [Labov, 1969 : 728-729] de l'échouage) dans les conversations enregistrées avec les locuteurs qui constituent notre échantillon. Nous les avons codées selon tous les facteurs énumérés précédemment. Des analyses multivariées (Sankoff, 1988 ; Sankoff, Tagliamonte et Smith, 2005) indépendantes nous ont permis de déterminer les facteurs qui produisent des effets statistiquement significatifs sur le choix de la stratégie de placement de la préposition, ainsi que la direction et l'ampleur relatives de ces effets. Nous interprétons les hiérarchies des contraintes produites par ces analyses comme la structure du mécanisme de sélection, et nous nous servons de ces renseignements pour déterminer l'origine des prépositions sans régime dans les propositions relatives. En comparant cette structure variable parmi les différentes variétés-repère dont nous disposons, nous évaluerons si un changement a réellement eu lieu, et le cas échéant, sa nature.

3. Analyse de la variabilité

3.1. Distribution des variantes

Notre première découverte a été que les contextes qui admettent l'échouage (les propositions relatives déterminatives) sont dans l'ensemble très rares. Seuls 340 des milliers de syntagmes nominaux (sujet et objet) tirés de nos données qui auraient pu être relativisés le sont. Et dans ce contexte déjà peu fréquent, les prépositions ne sont échouées que dans un maigre 12 % des cas (Tableau 1).

Tableau 1. Répartition globale des stratégies de placement de la préposition dans propositions relatives

Variantes	%	N
Absorption	51	172
Antéposition	37	127
Échouage	12	41
Total	100	340

La saillance de la préposition échouée dans l'imaginaire collectif dépasse donc de loin son importance dans l'usage réel. La variante prescrite – la préposition antéposée – qui à elle seule représente 37 % des données, est trois fois plus fréquente que la préposition échouée. La stratégie privilégiée est en fait l'absorption. La préposition échouée n'est donc qu'une variante parmi d'autres – la plus rare en plus. Son emploi est le fruit d'un choix effectué par les locuteurs. Qu'est-ce qui motive ce choix ? Est-ce l'influence de l'anglais, comme plusieurs le prétendent ? Pour répondre, il faut savoir

comment elle interagit avec les autres variantes, ce que révèlent les analyses du conditionnement de la variation présentées dans les prochaines sections.

3.2. Conditionnement de la variation

3.2.1. L'échouage

L'analyse multivariée des facteurs susceptibles de contribuer à la sélection de l'échouage, opérationnalisés à partir des hypothèses décrites ci-dessus (Tableau 2), montre que le meilleur prédicteur (probabilité de .99) est de loin le poids sémantique de la préposition⁶. Tel qu'observé ailleurs (Ambrose, 1987 ; Bouchard, 1982 ; Koster, 1978 ; Takami, 1992 ; Vinet, 1984 ; Zribi-Hertz, 1984), les prépositions sémantiquement *fortes* (c.-à-d. porteuses de contenu sémantique) favorisent nettement l'échouage. Les prépositions *faibles* ne paraissent, quant à elles, presque jamais sans régime⁷.

Tableau 2. Analyse multivariée de la contribution de facteurs au choix de l'échouage (seuls les facteurs statistiquement significatifs sont montrés)

N total d'occurrences :	41/340		
Tendance globale :	.12		
	Probabilité	%	N
POIDS SÉMANTIQUE DE LA PRÉPOSITION			
Fort	.99	50	39/78
Faible	.21	1	2/262
<i>Portée</i>	78		
STRUCTURE DU RÉGIME			
Pseudo-clivée	.91	18	7/39
Relative ordinaire	.43	13	29/217
Clivée	.42	6	5/84
<i>Portée</i>	49		
PRÉSENCE D'UN AUTRE COMPLÉMENT			
Aucun	.62	16	33/203
Clitique	.49	8	5/62
Post verbal	.22	4	3/75
<i>Portée</i>	40		

6. L'importance relative de l'effet d'un facteur, ici et dans les tableaux qui suivent, est mesurée par sa *portée* : la différence entre les poids des facteurs les plus et moins élevés dans un groupe de facteurs. Dans le Tableau 2, la portée du facteur du poids sémantique est de 78.

7. Pour opérationnaliser la notion de poids sémantique, nous avons distingué les prépositions dont le sens ne pouvait être décodé que par le contexte (p. ex. parler *de*, venir *de*), que nous avons codé comme « faibles », de celles dont l'interprétation est indépendante du contexte (« fortes »).

Ceci dit, en regardant de plus près (Tableau 3), nous découvrons que les étiquettes « forte » et « faible » masquent un effet lexical idiosyncrasique : 94 % (247/262) de toutes les prépositions classées comme faibles sont en réalité des occurrences de *à* et *de*, qui elles n'apparaissent pratiquement jamais à la fin d'un syntagme (2/39). De même, *avec* constitue la moitié (39/78) de la catégorie des prépositions fortes, qui à leur tour représentent à elles seules plus des deux tiers (25/39) des prépositions échouées. En fait, l'échouage est si restreint au niveau lexical que 90 % (35/39) des cas sont constitués de quatre prépositions (toutes fortes) : *avec*, *pour*, *dedans* et *dessus*⁸.

Tableau 3. Taux d'échouage selon l'identité lexicale et le poids sémantique de la préposition

	Poids sémantique			
	Faible		Fort	
Identité lexicale	%	N	%	N
<i>à</i>	0	0/159	0	0/1
<i>de</i>	2	2/88	0	0/2
<i>avec</i>	-	-	64	25/39
<i>dedans</i>	-	-	75	3/4
<i>pour</i>	-	-	60	3/5
<i>dessus</i>	-	-	100	4/4
Autres prépositions	0	0/15	17	4/23
Total	1	2/262	50	39/78

3.2.2. L'absorption

Nous avons noté à la section 3.1 que les prépositions ne sont échouées que dans 12 % des contextes admissibles. Qu'en est-il des 88 % restants des données ? Plus de la moitié sont absorbées (Tableau 1), faisant de l'absorption la variante prédominante. Il faut noter que cette forme n'a pas de véritable équivalent en anglais (11).

(11) Les fêtes *qu'on* allait []_[ABS.], ça durait plus longtemps. (OH.002.976)

*'The parties that we went [], they lasted longer.'

L'absorption a été analysée comme une tentative d'éviter l'échouage qui découle du remplacement continu en langue parlée des pronoms relatifs porteurs du contenu sémantique d'une préposition (par ex., *dont*, *duquel*) par *que*, qui est moins riche sur le plan sémantique (Roberge et Rosen, 1999). La présence de *que* fait de la position postverbale l'unique emplacement disponible pour la préposition, que les locuteurs préféreraient (apparemment) éliminer qu'échouer.

8. Le fait que l'emploi de *dedans* et *dessus* en tant que prépositions soit critiqué par les instances normatives n'empêche pas qu'elles sont bel et bien employées comme telles dans la langue parlée, comme le témoigne l'exemple (i) :

(i) Puis il y a pas de statique *dedans* ça, c'est du verre étiré. (OH.082.254)

Tableau 4. Analyse multivariée de la contribution de facteurs au choix de l'absorption (seuls les facteurs statistiquement significatifs sont montrés)

N total d'occurrences :	172/340		
<i>Tendance globale :</i>	.49		
	Probabilité	%	N
POIDS SÉMANTIQUE DE LA PRÉPOSITION			
Faible	.62	60	157/262
Forte	.17	19	15/78
<i>Portée</i>	45		
STRUCTURE DU RÉGIME			
Clivée	.62	62	52/84
Relative ordinaire	.54	53	114/217
Pseudo-clivée	.12	15	6/39
<i>Portée</i>	40		

L'analyse multivariée reproduite dans le Tableau 4 révèle que deux facteurs contribuent de façon sensiblement égale (comme l'indique leur *portée*) au choix de l'absorption : la structure du régime, où les pseudo-clivées la défavorisent, et le poids sémantique de la préposition. Ici, ce sont les prépositions faibles qui encouragent l'absorption, au contraire de ce que nous avons trouvé pour l'échouage. En fait, 91 % (157/172) des prépositions absorbées sont faibles. On retrouve aussi le même effet lexical prépondérant : à quelques exceptions près, il s'agit surtout de *à* et *de*. Ces prépositions absorbées sont précisément celles qui, comme nous l'avons vu, ne sont pratiquement jamais échouées.

3.2.3. L'antéposition

La troisième possibilité de placement de la préposition est l'antéposition (6a et 9). Cette variante, qui d'ailleurs est la seule qui est prescrite, attire bien moins d'attention que les deux autres. Néanmoins, elle est aussi très robuste, et représente plus d'un tiers des données (Tableau 1). Le Tableau 5 affiche les facteurs qui régissent sa sélection.

Tableau 5. Analyse multivariée de la contribution de facteurs au choix de l'antéposition (seuls les facteurs statistiquement significatifs sont montrés)

N total d'occurrences :	127/340		
<i>Tendance globale :</i>	.37		
	Probabilité	%	N
STRUCTURE DU RÉGIME			
Pseudo-clivée	.78	67	26/39
Relative ordinaire	.48	34	74/217
Clivée	.41	32	27/84
<i>Portée</i>	37		
PRÉSENCE D'UN AUTRE COMPLÉMENT			
Post verbal	.68	51	38/75
Clitique	.59	42	26/62
Aucun	.41	31	63/203
<i>Portée</i>	27		

Ici aussi, la structure du régime exerce un effet statistiquement significatif : cette fois, les pseudo-clivées favorisent fortement l'antéposition, contrairement à ce que nous avons trouvé pour l'absorption. L'antéposition est également favorisée là où la préposition est séparée du verbe par un autre complément (postverbal ou clitique), et inhibée lorsqu'il n'y a pas d'autre régime ; ceci représente plutôt un contexte favorable à l'échouage. Mais le résultat le plus intéressant à nos fins est le fait que le poids sémantique n'a aucun effet sur l'antéposition. C'est la seule stratégie que nous avons examinée où ce facteur ne joue aucun rôle.

3.2.4. Comparaison des stratégies de placement de la préposition

Un examen minutieux des analyses précédentes suggère que les trois stratégies – l'échouage, l'absorption et l'antéposition – se divisent de concert le travail du placement de la préposition. Pour déterminer comment elles s'emboîtent dans les propositions relatives, nous avons réanalysé les données, en prenant en compte uniquement des facteurs sélectionnés comme statistiquement significatifs dans les Tableaux 2, 4 et 5 ci-dessus.

Tableau 6. Comparaison des facteurs contribuant à la sélection de la stratégie de placement de la préposition dans les propositions relatives

	Échouage	Absorption	Antéposition
N total d'occurrences :	41/340	172/340	127/340
<i>Tendance globale :</i>	.02	.50	.37
POIDS SÉMANTIQUE DE LA PRÉPOSITION			
Forte	.98	.18	[]*
Faible	.24	.61	[]
<i>Portée</i>	74	43	
PRÉSENCE D'UN AUTRE COMPLÉMENT			
Absence	.63	[]	.44
Présence	.31	[]	.59
<i>Portée</i>	32		15
STRUCTURE DU RÉGIME	[]	[]	[]

* Les crochets indiquent que le facteur en question n'exerce pas d'effet statistiquement significatif dans l'analyse en question.

Le schéma de distribution quasi complémentaire dévoilé dans le Tableau 6 révèle – remarquablement – que chaque variante joue un rôle exclusif dans le système. L'absorption sert à éliminer les prépositions faibles de la structure de surface. Ceci répond à la question de ce qu'il faut faire avec elles, puisqu'elles ne peuvent être échouées. L'antéposition assure l'analyse correcte de la préposition et du pronom relatif comme constituant unique ayant une fonction syntaxique interprétable. Ceci explique la préférence pour cette stratégie lorsqu'un complément du verbe supplémentaire est présent dans le syntagme. Situé par rapport à l'ensemble du système de placement de la préposition, le rôle de l'échouage devient clair : il est choisi le plus souvent dans des contextes où aucun élément n'intervient pour entraver l'interprétation du syntagme prépositionnel discontinu comme constituant unique. Cette stratégie n'est toutefois réservée qu'aux prépositions fortes.

4. Comparaison avec la source présumée

En gardant à l'esprit l'exigence selon laquelle le candidat à la convergence se comporterait, de façon non triviale, comme son équivalent dans la source présumée (Poplack et Levey, 2011 ; Thomason, 2001), nous examinons maintenant la structure du placement de la préposition dans une variété d'anglais canadien courant⁹ qui représente un modèle cible pour les locuteurs francophones bilingues dont nous avons étudié le comportement.

9. Il s'agit de l'anglais parlé dans les villes voisines largement monolingues d'Oshawa et de Whitby en Ontario (Poplack, Walker et Malcolmson, 2006).

4.1. Le placement de la préposition en anglais canadien courant

Le Tableau 7 montre la répartition globale de l'antéposition, en (12), et l'échouage, illustré en (13) (et (7)), en anglais canadien courant.

Tableau 7. Répartition globale des stratégies de placement de la préposition dans les propositions relatives anglaises

Variante	%	N
Antéposition	2	6
Échouage	98	256
Total	100	262

(12) I think that- that the direction *in which* _[ANT.] Canadians want to go today is getting better.
(QEC.317.746)

‘Je crois que- que la direction *dans laquelle* les Canadiens veulent aller aujourd’hui s’améliore.’

(13) So- that’s- pretty much all I could think of _[ÉCH.]. (QEC.046.806)

‘C’est donc à peu près tout ce que je pouvais penser à.’

L'échouage, choisi dans 98 % de toutes les propositions relatives, est clairement l'option par défaut ; il est sans aucun doute assez robuste sur le plan quantitatif en anglais canadien pour fournir un modèle de placement de la préposition aux locuteurs francophones bilingues.

5. Comparaison des stratégies de placement de la préposition entre langues en contact

Afin d'appuyer la proposition selon laquelle les prépositions sans régime françaises ne sont pas le produit de la convergence avec les prépositions échouées de l'anglais, il nous faut démontrer qu'en dépit de leur ressemblance de surface, le système anglais de placement de la préposition diffère de celui qui opère en français. C'est sur cette question que nous nous penchons dans cette section.

Le point de départ de notre comparaison est la répartition globale des stratégies de placement dans les langues en contact. Les résultats présentés dans la Figure 1 illustrent de frappantes différences entre l'anglais et le français, non seulement en ce qui concerne le répertoire des variantes, mais aussi en ce qui a trait à leur répartition : bien que les prépositions soient presque catégoriquement échouées dans la première de ces langues, cette option est la moins fréquente dans la deuxième (12 %). L'antéposition représente plus d'un tiers (37 %) des données françaises, mais n'est choisie que dans 2 % des cas en anglais. Et la variante principale en français, l'absorption (51 %),

n'est même pas attestée en anglais. Rappelons aussi que l'anglais admet l'échouage dans plus de contextes syntaxiques (p. ex. les questions « QU », les constructions passives prépositionnelles) que le français, qui limite son usage à la subordonnée relative (Poplack, Zentz et Dion, 2012).

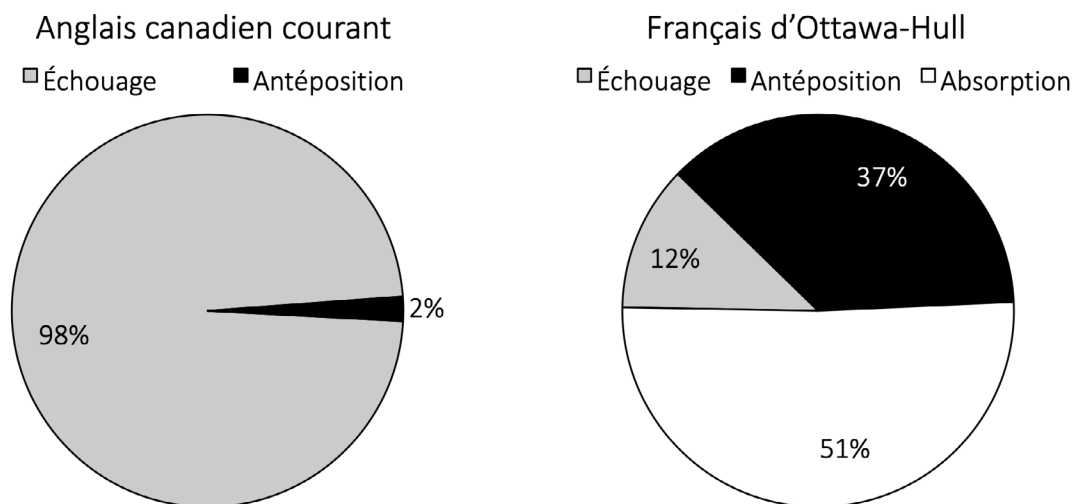


Figure 1. Comparaison de la répartition des variantes dans les langues en contact

Il y a donc peu de preuves convaincantes en faveur d'une analyse de convergence au niveau de la répartition des variantes. Mais la dominance écrasante de l'échouage en anglais pourrait tout de même avoir déclenché son infiltration encore embryonnaire en français. Le conditionnement de la variabilité, que nous interprétons comme la grammaire sous-tendant la sélection de la variante, est un meilleur indicateur. Nous comparons maintenant les contraintes régissant le placement variable de la préposition en français avec celles qui sont exploitées en anglais. Bien que l'énorme biais en faveur de l'échouage en anglais dilue forcément son conditionnement linguistique, nous mettrons néanmoins n'importe quels fragments de structure que nous décèlerions au profit cette comparaison.

5.1. Conditionnement lexico-sémantique du choix de la variante

En nous penchant d'abord sur l'identité lexicale du pronom relatif (Tableau 8), notons que tandis que l'antéposition est pratiquement restreinte à *which* 'que, dont' en anglais, elle se produit avec toute une gamme de pronoms en français. L'échouage, pour sa part, apparaît librement avec chaque pronom relatif en anglais ; en français, par contre, il se limite à *que*, \emptyset , *à* et *pour*, tel qu'illustré en (14).

- (14) a. Ça c'est le nom de celui que je reste *avec* _[ÉCH.] (OH.090.1080)
- b. Puis il y a bien des affaires \emptyset j'avais de la misère *avec* _[ÉCH.] (OH.052.1216)
- c. Puis ceux-là qui disent toute ça, bien c'est un des premiers à aller voter *pour* _[ÉCH.] (OH.003.321)
- d. On avait rien pour jouer *avec* _[ÉCH.], hein ? (OH.105.643)

Tableau 8. Répartition des pronoms relatifs dans les langues en contact selon la stratégie de placement de la préposition

	Français				Anglais		
	abs.	éch.	ant.		éch.	ant.	
Pronom relatif	%	%	%	N	%	%	N
<i>que/that</i>	81	15	2	178	100	0	109
\emptyset	39	25	36	28	100	0	93
<i>à</i>	86	14	0	14	-	-	-
<i>pour</i>	44	56	0	9	-	-	-
<i>où</i>	-	-	100	70	-	-	-
<i>which</i>	-	-	-	-	58	42	12
<i>who</i>	-	-	-	-	96	4	25
<i>what</i>	-	-	-	-	100	0	25
Autres pronoms	0	0	100	41	-	-	-
Total	51	12	37	340	98	2	264

L'identité lexicale de la préposition joue aussi un rôle dans le choix de la variante (Tableau 9). En anglais tout comme en français, les données sont dominées par un nombre limité de prépositions. Quatre d'entre elles (*with* 'avec', *to* 'à', *about* 'de' et *for* 'pour') représentent deux tiers (175/260) des données anglaises. Elles sont toutes extrêmement propices à l'échouage, mais les prépositions moins fréquentes le sont aussi. En français, *avec*, *à* et *de* représentent à elles seules 85 % de toutes les prépositions (289/340). Mais en contraste frappant avec l'anglais, seule *avec* participe librement à l'échouage.

Tableau 9. Taux d'échouage dans les langues en contact selon l'identité lexicale de la préposition

Préposition	Anglais		Préposition	Français	
	%	N		%	N
<i>with</i>	100	92/92	<i>avec</i>	64	25/39
<i>to</i>	100	39/39	<i>à</i>	0	0/160
<i>about</i>	100	24/24	<i>de</i>	2	2/90
<i>from</i>	71	5/7	<i>pour</i>	60	3/5
<i>for</i>	100	20/20			
<i>at</i>	100	18/18			
<i>of</i>	100	18/18	<i>dedans</i>	75	3/4
<i>in</i>	88	15/17	<i>dans</i>	0	0/9
<i>on</i>	93	14/15	<i>dessus</i>	100	4/4
<i>into</i>	100	5/5			
<i>under</i>	50	1/2			
<i>around</i>	100	2/2			
<i>through</i>	100	1/1	<i>à travers de</i>	100	2/2
			<i>après</i>	100	2/2
			Inconnue (absorbée)	0	0/22
			Autre	0	0/3
Total	97	254/260	Total	12	41/340

Par ailleurs, le Tableau 10 démontre que l'échouage en français dépend largement du « poids sémantique » de la préposition. Comme on l'a vu, il est à toutes fins pratiques impossible avec les prépositions faibles. En anglais, par contre, l'échouage n'est sensible ni au poids sémantique (voir l'exemple en 13), ni à l'identité lexicale, étant tout aussi fréquent peu importe la préposition impliquée.

Tableau 10. Taux d'échouage dans les langues en contact selon le poids sémantique de la préposition

Poids sémantique	Anglais		Français	
	%	N	%	N
Fort	99	68/69	50	39/78
Faible	97	186/254	1	2/262
Total	98	254/260	12	41/340

Ces différences entre la langue donneuse et la langue receveuse dans le domaine des prépositions ne sont que renforcées par un examen de la façon dont les francophones s'en servent lorsqu'ils parlent anglais (Poplack, Zentz et Dion 2012). Toutes leurs prépositions anglaises sont échouées, faisant exactement écho à la répartition manifestée par les anglo-canadiens monolingues (Tableau 7). Aucune ne se voit ni antéposée ni absorbée, en contraste marqué avec le traitement que réservent ces mêmes locuteurs à leurs prépositions lorsqu'ils parlent français (Tableau 1). Dans cette langue, ils n'échouent que la petite cohorte de prépositions fortes, et ce, rarement (12 %), et selon des conditions très précises décrites ci-dessus. Nous concluons qu'ils possèdent deux grammaires indépendantes du placement de la préposition, une pour le français, et une autre pour l'anglais. Voilà encore une preuve éclatante que les prépositions de fin de syntagme en français ne sont pas le produit d'une stratégie anglaise.

Pris ensemble, ces faits excluent à toutes fins pratiques la convergence avec l'anglais comme explication de l'existence des prépositions de fin de syntagme en français. Quelle en est donc l'origine ? Le fait que cette variante soit si bien intégrée au sein de la grammaire du placement de la préposition de la langue receveuse (Tableau 6), plutôt que surimposée sur elle (ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas du transfert d'une structure étrangère), suggère une possible motivation interne. Dans la section suivante, en conformité avec le critère 4° de Poplack et Levey (2011), nous vérifierons donc si une tournure purement française, impliquant elle aussi des prépositions sans régime, sert de modèle pour l'échouage dans les relatives.

6. Comparaison avec un modèle de souche française : les prépositions orphelines

Les prépositions qui se trouvent dans cette construction, illustrée en (15), sont parfois appelées « intransitives » (Vinet, 1979, 1984) ou « orphelines » (ORPH. ; Barbaud [1998] ; Roberge [1998] et Zribi-Hertz [1984] entre autres).

(15) Lui avait trouvé ce charbon-là, puis il se chauffait avec []_[ORPH.] (OH.082.1431)

Leur attestation en français hexagonal remonte au premier dictionnaire de l'Académie française (1694), sinon avant, et ce, sans aucune marque d'usage. Bien qu'il y ait eu un certain flottement en ce qui concerne leur acceptabilité prescriptive à travers le temps (cf. Féraud [1787] et Bescherelle, Bescherelle et de Gaux [1854], par exemple)¹⁰, les prépositions orphelines sont amplement attestées en français contemporain, comme l'illustre le passage tiré du *Bon usage* donné en (16)¹¹.

10. Nous remercions l'évaluatrice ou l'évaluateur anonyme d'avoir attiré notre attention sur ces précisions historiques.

11. Zribi-Hertz (1984) récapitule la position normative en observant qu'elles sont considérées comme standard lorsque le régime implicite a un référent [-humain], comme en (15) ; ce n'est que lorsque le régime est [+humain] (20) que les prépositions orphelines tendent à être vues d'un mauvais œil (v. entre autres Grevisse et Goose [2016]).

(16) Avec les prépositions *après, avant, contre, depuis, derrière, devant*, l'omission du régime appartient à l'usage le plus général. (Grevisse et Goosse, 2016 : 1440)

Elles ne se produisent pas dans les subordonnées relatives, mais elles sont (théoriquement) admissibles dans n'importe quel complexe verbal transitif à l'indicatif, pourvu qu'il contienne un complément prépositionnel ayant déjà été introduit dans le discours, que ce dernier soit explicite (17a) ou interprétable à partir du contexte plus large (17b)¹².

(17) a. Parce que mon père, je me suis tout le temps bien arrangé avec []_[ORPH.]. (OH.002.1251)

b. Il faut pâtir *pour* []_[ORPH.]. (OH.071.1644)

Pour la plupart des prépositions, la variante orpheline est en concurrence avec une variante pronominale clitique (CLI.), comme en (18), et avec une construction composée d'une préposition suivie d'un complément pronominal (PRO.), comme en (19)¹³.

(18) Ouais, mais même ça... j'y_[CLI.] penserais avant tu sais. (OH.002.1331)

(19) Non, on chantait pas avec ça_[PRO.]. (OH.013.792)

Les prépositions orphelines se distinguent donc de celles que nous avons appelées échouées non seulement au niveau des contextes dans lesquels elles apparaissent, mais aussi quant aux variantes avec lesquelles elles sont en concurrence. Elles ne sont donc pas interchangeables avec les prépositions sans régime dans les subordonnées relatives. Mais puisque les variétés du français qui sont à l'abri du contact fournissent ce modèle pour les prépositions en fin de syntagme, il faut les tenir en compte si on veut déterminer la trajectoire par laquelle l'échouage est apparu dans les propositions relatives : est-ce par le biais de la convergence avec l'anglais ou par extension analogique d'un trait purement français ? Nous établirons d'abord la grammaire qui donne lieu à ces prépositions orphelines, telle que représentée par le conditionnement quantitatif du choix de la variante, et nous la comparerons ensuite à celle de l'échouage. Si les deux phénomènes obéissaient aux mêmes contraintes linguistiques, cela viendrait appuyer l'analyse selon laquelle le placement de la préposition à la fin du syntagme dans les subordonnées relatives serait une extension des prépositions orphelines à un nouveau contexte. Un tel développement serait motivé par des forces internes plutôt que par le contact. De toute façon, les prépositions orphelines ne sont généralement pas permises avec les équivalents anglais des prépositions françaises pertinentes, tel qu'illustré par la traduction en (20).

12. La préposition orpheline en (17b) réfère à la « bêtise » qu'a faite cette locutrice de ne pas avoir mis sa fille dans une école anglophone.

13. Une quatrième variante, clitique + préposition + complément pronominal, comme en (ii), a été codée dans un premier temps, mais s'est finalement avérée trop rare pour être analysée quantitativement (Zentz, 2006).

(ii) Anglais bien, je vas lui parler à elle, puis lui- lui astheure français, puis il comprend. (OH.013.2108)

(20) Ça va faire sept ans je reste avec []_[ORPH.] (OH.090.1170)

*‘It will be seven years that I’m living with [].’

Le Tableau 11, qui montre la répartition des trois variantes principales dans le contexte variable des prépositions orphelines (les complexes verbaux transitifs à l’indicatif contenant un complément prépositionnel ; N = 1644), montre que malgré leur origine française (16), elles ne se produisent que dans 10 % des énoncés admissibles. Rappelons que c’est sensiblement le même faible taux qu’affichent les prépositions nues en subordonnée relative (Tableau 1). Il est donc clair que la préposition de fin de syntagme, qu’elle soit orpheline ou échouée, est la variante minoritaire.

Tableau 11. Répartition globale des stratégies de placement de la préposition dans le contexte variable des prépositions orphelines

Variantes	%	N
Préposition orpheline	10	160
Clitique	44	720
Complément pronominal	46	764
Total	100	1644

L’analyse multivariée (Tableau 12) révèle que parmi tous les facteurs qui auraient pu affecter le choix d’une préposition orpheline (à la place de l’un de ses concurrents plus fréquents), seuls deux semblent jouer un rôle statistiquement significatif. L’effet de loin le plus important (à en juger par sa portée de 85) est exercé par le poids sémantique de la préposition : à deux exceptions près, les prépositions faibles ne sont jamais orphelines, un résultat qui correspond à la fois à l’usage prescrit (16) et aux observations antérieures de l’usage réel (Barbaud, 1998 ; Roberge, 1998 ; Zribi-Hertz, 1984). Seules leurs homologues sémantiquement riches, que nous avons étiquetées « fortes », apparaissent de façon régulière comme orphelines. Il s’agit là d’exactly le même effet que nous avons décelé pour les prépositions échouées.

Tableau 12. Analyse multivariée de la contribution de facteurs au choix des prépositions orphelines (seuls les facteurs statistiquement significatifs sont montrés)

N total d'occurrences :	160/1643		
Tendance globale :	.09		
	Probabilité	%	N
POIDS SÉMANTIQUE DE LA PRÉPOSITION			
Forte	.99	13	158/446
Faible	.16	.2	2/1197
Portée	.83		
TYPE DE COMPLÉMENT			
Obligatoire	.57	7	65/886
Facultatif	.42	13	95/758
Portée	.15		

Par ailleurs, en regardant de plus près (Tableau 13), on constate qu'ici aussi, l'étiquette de poids sémantique masque un effet lexical idiosyncrasique : *à* et *de* représentent 99,7 % des prépositions codées comme « faibles », et tout comme leur comportement dans les prépositions relatives, elles ne sont jamais orphelines. De même, quatre prépositions constituent près de deux tiers de celles qui ont été codées comme « fortes » : *dedans*, *pour*, *dessus* et surtout, *avec* ; celles-ci sont plutôt susceptibles d'être orphelines. Il s'agit bien sûr des mêmes prépositions qui représentent le gros (67 %) de l'échouage dans les subordinées relatives. Qui plus est, seules quelques-unes des 52 prépositions considérées comme admissibles à être orphelines (Zribi-Hertz, 1984) sont effectivement employées de la sorte dans les données de l'usage. Remarquablement, ce sont les mêmes quelques prépositions qui tendent à être échouées dans les subordinées relatives (Tableau 2). Nous concluons que le meilleur prédicteur de la propension d'une préposition à paraître sans régime dans les deux contextes que nous avons étudiés est son identité lexicale.

En résumé, nous venons d'examiner un processus de souche française qui produit des prépositions de fin de syntagme, et nous avons trouvé, d'une part, qu'il est contraint par un effet lexical écrasant, et de l'autre, qu'il n'est permis, en général, qu'avec un petit ensemble de prépositions fortes fréquentes. Lorsque nous le comparons au candidat à la convergence, nous trouvons des parallèles incontestables : l'échouage se produit à un taux aussi faible que les prépositions orphelines, et se limite essentiellement au même nombre restreint de prépositions lexicales. La seule explication raisonnable pour ces parallèles – qui sont bien trop détaillés pour être dus au hasard – est que le phénomène de la préposition échouée dans les subordinées relatives est le résultat d'une extension du processus purement français qui produit des prépositions orphelines.

Tableau 13. Taux d'occurrence des prépositions orphelines et échouées selon l'identité lexicale et le poids sémantique de la préposition

	Poids sémantique							
	Faible				Fort			
	PRÉP. ORPH.		PRÉP. ÉCH.		PRÉP. ORPH.		PRÉP. ÉCH.	
Identité lexicale	%	N	%	N	%	N	%	N
à	0	2/928	0	0/159	0	0/15	0	0/1
de	0	0/266	2	2/88	0	0/8	0	0/2
avec	-	-	-	-	40	47/117	64	25/39
dedans	0	0/1	-	-	31	20/65	75	3/4
pour	0	0/1	-	-	46	26/57	60	3/5
dessus	-	-	-	-	45	23/51	100	4/4
Autre	0	0/2	0	0/15	25	42/133	17	4/23
Total	0	2/1198	1	2/262	35	158/446	50	39/78

7. Comparaison avec un stade antérieur au contact

Afin de satisfaire aux critères 1° et 2° de Poplack et Levey (2011) nécessaires pour légitimer l'hypothèse de la convergence (section 1.1), il nous reste à établir si l'échouage est le résultat d'un *change-ment*. Le cas échéant, nous ne nous attendrions pas à le trouver dans un stade antérieur du français. Comme nous l'avons précisé ci-dessus, notre objet d'étude est la langue parlée – lieu privilégié pour la convergence. Pour que la comparaison soit valable, le stade antérieur doit lui aussi impliquer la langue parlée. Cette obligation limite nécessairement la portée temporelle de notre analyse (les enregistrements sonores étant peu courants, voire inexistantes avant la deuxième moitié du XIX^e siècle). Heureusement, cependant, nous pouvons exploiter les données renfermées dans le corpus des *Récits du français québécois d'autrefois* (Poplack et St-Amand, 2009). Elles reflètent le parler informel de Québécois isolés en milieu rural, nés dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, c'est-à-dire loin – temporellement et géographiquement – du contact intense actuel avec l'anglais. Nous avons systématiquement cherché dans ce corpus les occurrences de prépositions en fin de syntagme, et en avons identifié 102 qui figurent dans le(s) contexte(s) variable(s) étudié(s) ici, presque toutes des orphelines. La vaste majorité (82 %) consistait en *avec*, comme en (21), préfigurant ainsi la disproportion observée dans le français d'Ottawa-Hull du XX^e siècle. Les prépositions orphelines étaient déjà clairement robustes dans le français québécois parlé au XIX^e siècle.

(21) a. Prends cet âne-là, puis va-t'en chez vous *avec* []_[ORPH.] ! (RFQ.014.30)

b. Puis elle le pogne puis elle s'en va dans la forêt *avec* []_[ORPH.]. (RFQ.023.1879)

Or, le candidat à la convergence, quoique relativement rare dans ces données (N = 5), était lui aussi déjà attesté, tel qu'illustré en (22)¹⁴.

(22) a. Elle se nourrit aux crabes. Une quantité de crabes que la morue mange, qu'elle – qu'elle se nourrit *avec* _[ÉCH] (RFQ.043.1057)

b. Elle leur a emporté trois plombs qu'ils pêchent *avec* _[ÉCH] (RFQ.043.1420)

Ce résultat ne devrait pas surprendre ; la préposition échouée était déjà attestée dans la *Grammaire des fautes* de Frei ([1929/1971 : 187] ; voir aussi Bauche [1920]), qui malgré son titre, s'identifie comme une description linguistique du parler populaire spontané du français (hexagonal) (23)¹⁵.

(23) La jeune fille qu'il doit se marier *avec* _[ÉCH] ; Le pont qu'il est passé *dessus* _[ÉCH] ; La caisse que c'est mis *dedans* _[ÉCH] ; Je n'ai pas reçu le colis qu'elles étaient *dedans* _[ÉCH].

Le fait que dans le français parlé du XIX^e siècle elle ne se produit qu'au moyen d'*avec* (la préposition échouée la plus fréquente dans le français du XX^e siècle [Tableau 3], de même que celle qui est le plus souvent orpheline) témoigne à nouveau de la relation synergique entre les prépositions échouées et orphelines.

Finalement, il serait négligent de notre part de ne pas mentionner que les prépositions de fin de syntagme apparaissent également en subordonnée relative dans une variété contemporaine qui est à l'abri du contact, quoiqu'apparemment moins fréquemment. Il s'agit du français hexagonal, que l'on ne considère généralement pas enclin à la convergence avec l'anglais. Le chanteur Renaud en offre un bon exemple dans sa chanson *Ma gonzesse*.

8. Discussion et conclusions

L'objectif de la recherche rapportée ici était de proposer et d'appliquer une méthode empirique pour établir, par la concrétisation et mise à l'épreuve d'hypothèses, l'effet qu'une langue donneuse peut exercer sur une langue receveuse, surtout quand celle-ci revêt un statut minoritaire. Nous avons illustré l'utilité de cette méthode, fondée sur les préceptes de la sociolinguistique variationniste, par le cas des prépositions sans régime, trait non standard stéréotypé associé à l'influence de l'anglais

14. La disproportion reflète, bien qu'à un degré moindre, la rareté relative des prépositions échouées vis-à-vis les orphelines déjà notée pour le XX^e siècle (26 % ; 41/160), vraisemblablement en raison du petit nombre de propositions relatives déterminatives, le seul contexte qui admet ces dernières.

15. Une évaluatrice ou un évaluateur anonyme remarque que puisque Bauche et Frei sont tous les deux nés au milieu du XIX^e siècle, il y a de fortes chances que les prépositions échouées, tout comme leurs contreparties orphelines et absorbées, étaient aussi déjà courantes avant cette époque, du moins dans des variétés populaires de français hexagonal (et canadien). La question du moment précis de l'entrée de ces premiers en français, quoiqu'importante, dépasse le cadre de cette étude. Pour nos fins actuelles, il suffit d'observer qu'il était bien antérieur au contact de l'anglais et du français en terre canadienne.

langue majoritaire sur le français nord-américain. Conscientes que le changement, qu'il soit de nature convergente ou autre, ne naît et ne s'étend que par le biais d'interactions régulières, nous sommes allées droit à la source, en privilégiant une communauté bilingue florissante comme lieu de recherche, et les échanges spontanés de ses membres comme données.

Ce travail part du principe selon lequel, pour déceler un changement, il faut aller au-delà de l'assimilation habituelle de formes supposément déviantes à des équivalents superficiellement semblables dans une langue donneuse. Ceci implique la reconnaissance, d'abord et avant tout, du lien inexorable entre le changement en cours et la variabilité linguistique, ainsi que de la concurrence entraînée par cette variabilité parmi les formes variantes. Plutôt que de nous concentrer uniquement sur le candidat à la convergence, ceci nous oblige à le situer par rapport au système linguistique plus large duquel il fait partie. Comme nous l'avons démontré, le choix de la variante est sujet à un ensemble de conditions qu'il est possible (moyennant une méthodologie adéquate) de découvrir ; celles-ci constituent la structure de la variabilité. Une fois établie, cette structure peut être mise au service de comparaisons entre diverses variétés-repère, qui à leur tour servent de diagnostics de la stabilité ou du changement. En nous servant du cadre théorique *variationniste comparatif* (Poplack et Meechan, 1998 ; Poplack et Tagliamonte, 2001 ; Tagliamonte, 2002), nous avons donc comparé les contraintes variables sur le choix du candidat à la convergence 1°) dans les langues donneuse et receveuse ; 2°) avant et après le contact avec la langue receveuse ; 3°) avec une variété cible de la langue donneuse ; et 4°) le plus révélateur, avec les contraintes qui gouvernent les variantes avec lesquelles il coexiste dans le système de la langue receveuse. Nous avons aussi évalué la possibilité de l'existence d'un modèle interne au français pour les prépositions de fin de syntagme grâce à la comparaison détaillée avec une tournure qui existait déjà dans la langue au départ.

Nos analyses ont révélé plusieurs sources de preuves indépendantes contrecarrant une interprétation de convergence. Le premier élément important est la découverte que les conditions qui donnent lieu aux prépositions nues dans les subordonnées relatives françaises ne sont nulles autres que celles qui produisent les prépositions orphelines parfaitement acceptables en français normé dans d'autres contextes. Ensuite, en situant les prépositions apparaissant à la fin du syntagme par rapport aux autres possibilités de placement de la préposition dans le contexte variable constitué par les subordonnées relatives, nous avons appris que plutôt que d'empiéter sur ce système serré, comme le ferait un changement externe motivé par le contact, les prépositions nues y jouent en fait un rôle spécialisé. De plus, la comparaison avec un état de la langue antérieur au contact révèle que les prépositions nues étaient non seulement déjà présentes dans le contexte crucial des subordonnées relatives, mais (à en juger par les données disponibles) elles observaient le même schéma de conditionnement constaté dans les données contemporaines. Par ailleurs, la comparaison avec la source présumée démontre qu'aucune des contraintes régissant les prépositions sans régime en français n'est en vigueur en anglais, qui, lui, échoue librement – en effet, presque catégoriquement – ses prépositions dans toute une gamme de contextes. Ces contextes diffèrent à leur tour de ceux qui affichent les prépositions nues – tant orphelines qu'échouées – en français. Finalement, notre

comparaison des stratégies de placement chez les mêmes locuteurs dans les deux langues (section 5.1) montre qu'en dépit du contact intense au niveau communautaire, les individus bilingues maintiennent deux grammaires séparées, une pour l'anglais, et l'autre pour le français.

À la lumière des résultats présentés ici, nous sommes pour le moins frappées par l'incongruité de la quantité d'attention (négative !) consacrée à l'échouage comme emblème du changement induit par le contact en français canadien, alors qu'il s'agit en réalité d'un phénomène mineur, tant au niveau des contextes où il peut se produire que de ceux où il se produit *effectivement*. Conclure que les prépositions sans régime sont le fruit de la convergence peut paraître logique si l'on suppose, comme le font apparemment plusieurs, qu'une ressemblance de surface (ici l'absence de régime chez certaines prépositions) équivaut à une ressemblance structurelle. Or, lorsque nous étudions les conditions qui contraignent la sélection variable de ce candidat à la convergence, nous apprenons que les parallèles de surface recèlent une divergence importante de structure.

La primauté de la langue orale dans le déclenchement et la diffusion du changement est irréfutable. La marque du parler est sa variabilité inhérente, qui est contrainte par des facteurs qui ne peuvent être découverts que par une analyse systématique quantitative, comme celle que nous avons exposée ici. Lorsque nous nous en servons pour situer le candidat au changement par rapport à tous les contextes pertinents dans lesquels il évolue, son rôle devient clair, tout comme la trajectoire par laquelle il s'est développé, à savoir, conjointement aux prépositions orphelines françaises, et non par voie de l'emprunt à l'anglais.

Nous ne prétendons pas que le contact entre langues est incapable de provoquer la convergence grammaticale. Mais une telle issue ne peut pas être tenue pour acquise, même quand les circonstances y sont très favorables, comme c'est le cas pour la situation ciblée dans cette étude. Pour prouver que la convergence a eu lieu, il faut une méthodologie scientifique comme celle que nous avons présentée ci-dessus (voir aussi Poplack, 1993, sous presse ; Poplack et Levey, 2011). Au moment où nous écrivons ce chapitre, de telles preuves sont peu nombreuses. En attendant, à la lumière des résultats que nous avons relevés ici, ainsi que ceux d'autres candidats à la convergence grammaticale (p. ex. Leroux et Jarmasz, 2006 ; Otheguy, Zentella et Livert, 2007 ; Poplack, 1997 ; Torres Cacoullos et Travis, 2018) et d'autres types d'anglicismes (à savoir l'emprunt lexical et l'alternance de code), notre réponse à la question « les anglicismes mènent-ils inexorablement à la convergence grammaticale ? » est un *non* retentissant.

Références

- Ambrose, Jeanne (1987), *Syntaxe comparative du français et de l'anglais*, Potomac, MD, Scripta Humanistica.
- Appel, René et Pieter Muysken (1987), *Language Contact and Bilingualism*, Londres, Edward Arnold.
- Backus, Ad (2004), « Convergence as a mechanism of language change », *Bilingualism: Language and Cognition*, vol. 7, n° 2, p. 179-181.
- Backus, Ad (2005), « Code-switching and language change: One thing leads to another? », *International Journal of Bilingualism*, vol. 9, n° 3/4, p. 307-340.
- Barbaud, Philippe (1998), « Dissidence du français et évolution dialectale », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, n° 2, p. 107-128.
- Bauche, Henri (1920), *Le langage populaire : grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris, avec tous les termes d'argot usuel*, Paris, Payot.
- Bescherelle, Louis Nicolas, Henri-Honoré Bescherelle et Litais de Gaux (1854), *Grammaire nationale*, Paris, Garnier frères.
- Bouchard, Denis (1982), « Les constructions relatives en français vernaculaire et en français standard : Étude d'un paramètre », dans Claire Lefebvre (dir.), *La syntaxe comparée du français standard et populaire : Approches formelle et fonctionnelle*, Québec, Éditeur officiel du Québec, vol. 1, p. 103-133.
- Budzhak-Jones, Svitlana (1998), *Single-Word Incorporations in Ukrainian-English Bilingual Discourse: Little Things Mean a Lot*, thèse de doctorat, Ottawa, Université d'Ottawa.
- Delisle, Jean (1998), « Les anglicismes insidieux », *L'Actualité terminologique*, vol. 31, n° 3, p. 10-14.
- Féraud, Jean-François (1787), *Dictionnaire critique de la langue française*, Jean Mossy.
- Flikeid, Karen (1989), « 'Moitié anglais, moitié français' ? Emprunts et alternance de langues dans les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 2, p. 177-228.
- Frei, Henri (1971), *La grammaire des fautes*, Genève, Slatkine Reprints. [1^{re} éd., 1929.]
- Grevisse, Maurice et André Goosse (2016), *Le bon usage : Grammaire française*, 16^e éd., Louvain-La-Neuve, De Boeck Supérieur, Duculot. [1^{re} éd., 1936.]
- Harris, Alice et Lyle Campbell (1995), *Historical Syntax in Cross-Linguistic Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Heine, Bernd et Tania Kuteva (2005), *Language Contact and Grammatical Change*, Cambridge, Cambridge University Press.

- King, Ruth (2000), *The Lexical Basis of Grammatical Borrowing: A Prince Edward Island French Case Study*, Philadelphia, John Benjamins.
- King, Ruth et Yves Roberge (1990), « Preposition stranding in Prince Edward Island French », *Probus*, vol. 2, n° 3, p. 351-369.
- Koster, Jan (1978), *Locality Principles in Syntax*, Dordrecht, Foris.
- Labov, William (1969), « Contraction, deletion and inherent variability of the English copula », *Language*, vol. 45, n° 4, p. 715-762.
- Leroux, Martine et Lidia-Gabriela Jarmasz (2006), « A study about nothing: Null subjects as a diagnostic of convergence between English and French », *Penn Working Papers in Linguistics*, vol. 12, n° 2 (*Selected Papers from NAWAV 34*), p. 1-14.
- Moïnzadeh, Ahmad (1999), « Bilingual phenomena: Towards the fateful triangle of language mixture », *Cahiers linguistiques d'Ottawa*, vol. 27, p. 31-63.
- Mustafawi, Eiman (2002), « Lone English-origin nouns in Arabic: Codeswitches or borrowings? », dans Sophie Burelle et Stanca Somesfalean (dir.), *Proceedings of the 2002 Annual Conference of the Canadian Linguistic Association*, Université du Québec à Montréal, p. 219-231.
- Otheguy, Ricardo, Ana Celia Zentella et David Livert (2007), « Language and dialect contact in Spanish in New York: Toward the formation of a speech community », *Language*, vol. 83, n° 4, p. 770-802.
- Poplack, Shana (1980), « 'Sometimes I'll start a sentence in Spanish *y termino en español*' : Toward a typology of code-switching », *Linguistics*, vol. 18, n°s 7-8, p. 581-618.
- Poplack, Shana (1985), « Contrasting patterns of code-switching in two communities », dans Henry J. Warkentyne (dir.), *Methods V: Papers from the V International Conference on Methods in Dialectology*, Victoria, Colombie-Britannique, University of Victoria, p. 363-385.
- Poplack, Shana (1989a), « The care and handling of a mega-corpus: The Ottawa-Hull French project », dans Ralph Fasold et Deborah Schiffrin (dir.), *Language Change and Variation*, Amsterdam, Benjamins, p. 411-451.
- Poplack, Shana (1989b), « Statut de langue et accommodation langagière le long d'une frontière linguistique », dans Raymond Mougeon et Édouard Beniak (dir.), *Le français canadien parlé hors Québec : Aperçu sociolinguistique*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 127-151.
- Poplack, Shana (1993), « Variation theory and language contact », dans Dennis Preston (dir.), *American Dialect Research: An Anthology Celebrating the 100th Anniversary of the American Dialect Society*, Amsterdam, Benjamins, p. 251-286.
- Poplack, Shana (1997), « The sociolinguistic dynamics of apparent convergence », dans Gregory Guy, Crawford Feagin, Deborah Schiffrin et John Baugh (dir.), *Towards a Social Science of Language: Papers in Honor of William Labov*, Amsterdam, Benjamins, p. 285-309.
- Poplack, Shana (2015), « Code-switching (Linguistic) », dans *International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences*, 2^e éd., Amsterdam, Elsevier Science Ltd, p. 918-925. [1^{re} éd., 2001.]

- Poplack, Shana (2017), « L'anglicisme chez nous : Une perspective sociolinguistique », dans *Les anglicismes : Des emprunts à intérêt variable ? Recueil des actes : Colloque du réseau des Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE), 19 et 20 octobre 2016*, Montréal, Publications de l'Office québécois de la langue française, p. 375-403.
- Poplack, Shana (2018), *Borrowing: Loanwords in the Speech Community and in the Grammar*, Oxford, Oxford University Press.
- Poplack, Shana (sous presse), « A variationist perspective on language contact », dans Evangelia Adamou et Yaron Matras (dir.), *Routledge Handbook of Language Contact*, Routledge.
- Poplack, Shana et Nathalie Dion (2012), « Myths and facts about loanword development », *Language Variation and Change*, vol. 24, n° 3, p. 279-315.
- Poplack, Shana et Marjory Meechan (1998), « Introduction : How languages fit together in codemixing », *International Journal of Bilingualism*, vol. 2, n° 2, p. 127-138.
- Poplack, Shana et Anne St-Amand (2009), « Les Récits du français québécois d'autrefois : Reflet du parler vernaculaire du XIX^e siècle », *Revue canadienne de linguistique*, vol. 54, n° 3, p. 511-546.
- Poplack, Shana et Sali Tagliamonte (2001), *African American English in the Diaspora*, Oxford, Blackwell Publishers.
- Poplack, Shana, James A. Walker et Rebecca Malcolmson (2006), « An English 'like no other'?: Language contact and change in Quebec », *Revue canadienne de linguistique*, vol. 51, n°s 2-3, p. 185-213.
- Poplack, Shana, Lauren Zentz et Nathalie Dion (2012), « Phrase-final prepositions in Quebec French: An empirical study of contact, code-switching and resistance to convergence », *Bilingualism : Language and Cognition*, vol. 15, n° 2, p. 203-225.
- Radio-Canada (2018), *Le français n'affaiblit pas le français, selon une étude de l'Université d'Ottawa*, disponible sur <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1082833/franglais-affaiblit-francais-etude-universite-ottawa-shana-poplack-bilingue-anglais>. [Page consultée le 8 février 2018.]
- Roberge, Yves (1998), « Les prépositions orphelines dans diverses variétés de français d'Amérique du Nord », dans Patrice Brasseur (dir.), *Français d'Amérique : Variation, créolisation, normalisation*, Avignon, Centre d'études canadiennes, p. 49-60.
- Roberge, Yves et Nicole Rosen (1999), « Preposition stranding and *que*-deletion in varieties of North American French », *Linguistica Atlantica*, vol. 21, p. 153-168.
- Roy, Marie-Marthe, Claire Lefebvre et Andrée Régimbald (1982), « Acquisition de la norme et de la structure linguistique des relatives chez deux groupes d'adolescents montréalais », dans Claire Lefebvre (dir.), *La syntaxe comparée du français standard et populaire : Approches formelle et fonctionnelle*, vol. 2, Québec, Gouvernement du Québec, Office de la langue française.

- Sankoff, David (1988), « Variable rules », dans Ulrich Ammon, Norbert Dittmar et Klaus. J. Mattheier (dir.), *Sociolinguistics: An International Handbook of the Science of Language and Society*, Berlin, Walter de Gruyter, p. 984-987.
- Sankoff, David et Shana Poplack (1981), « A formal grammar for code-switching », *Papers in Linguistics*, vol. 14, n° 1, p. 3-46.
- Sankoff, David, Sali Tagliamonte et Eric Smith (2005), « Goldvarb X », Logiciel informatique, Department of Linguistics, University of Toronto, Canada.
- Tagliamonte, Sali (2002), « Comparative sociolinguistics », dans Jack Chambers, Peter Trudgill et Natalie Schilling-Estes (dir.), *Handbook of Language Variation and Change*, Malden et Oxford, Blackwell Publishers, p. 729-763.
- Takami, Ken-ichi (1992), *Preposition Stranding: From Syntactic to Functional Analyses*, New York, Mouton de Gruyter.
- Thomason, Sarah G. (2001), *Language Contact: An Introduction*, Edinburgh, Edinburgh University Press.
- Toribio, Almeida Jacqueline (2004), « Convergence as an optimization strategy in bilingual speech : Evidence from code-switching », *Bilingualism: Language and Cognition*, vol. 7, n° 2, p. 165-173.
- Torres Cacoullos, Rena et Catherine Travis (2018), *Bilingualism in the Community: Code-switching and Grammars in Contact*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Université d'Ottawa (2018), *Divulgâcheur : le « français », ce n'est pas si mauvais*, disponible sur <https://medias.uottawa.ca/nouvelles/divulgacheur-francais-ce-nest-pas-si-mauvais>. [Page consultée le 6 février 2018.]
- Vinet, Marie-Thérèse (1979), « Dialect variation and a restrictive theory of grammar: A study of intransitive prepositions in a variety of French », *Recherches linguistiques à Montréal*, vol. 13, p. 107-125.
- Vinet, Marie-Thérèse (1984), « La syntaxe du québécois et les emprunts à l'anglais », *Revue de l'association québécoise de linguistique*, vol. 3, n° 3, p. 221-242.
- Winford, Donald (2005), « Contact-induced changes : Classifications and processes », *Diachronica*, vol. 22, n° 2, p. 373-427.
- Zentz, Lauren (2006), *'C'est ça je travaille dessus' : Orphaned prepositions and relativization in Canadian French*, thèse de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa.
- Zribi-Hertz, Anne (1984), *Orphan Prepositions in French and the Concept of 'Null Pronoun'*, Bloomington, IN, Indiana University Linguistics Club.



TITRE: LA BANDE DESSINÉE QUÉBÉCOISE A-T-ELLE PEUR DES ANGLICISMES ?

AUTEURE: ANNA GIAUFRET, UNIVERSITÀ DI GENOVA

REVUE: CIRCULA, NUMÉRO 9 : *A-T-ON ENCORE PEUR DES ANGLICISMES ? PERCEPTION ACTUELLE DES ANGLICISMES AU QUÉBEC ET DANS L'ESPACE FRANCOPHONE*

PAGES: 106 - 122

ISSN: 2369-6761

DIRECTRICES: MIREILLE ELCHACAR ET NADINE VINCENT

URI: [HTTP://HDL.HANDLE.NET/11143/16050](http://hdl.handle.net/11143/16050)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/16050](https://doi.org/10.17118/11143/16050)

La bande dessinée québécoise a-t-elle peur des anglicismes ?

Anna Giaufret, Università di Genova
anna.giaufret@unige.it

Résumé : Cet article analyse le traitement des anglicismes dans un corpus de bandes dessinées québécoises contemporaines ainsi que les informations issues de questionnaires soumis à des auteurs et à des éditeurs, afin de porter un regard sur les pratiques concernant ce traitement et sur leurs représentations. En premier lieu, nous avons examiné les corrections apportées sur un album. Ensuite, nous avons effectué un classement des types d'anglicismes selon leur traitement et nous avons comparé nos conclusions aux résultats fournis par les questionnaires qui semblent indiquer une approche pragmatique et généralement accueillante de la part des auteurs, et plus normative de la part des correcteurs éditoriaux.

Mots-clés : anglicismes ; bande dessinée québécoise ; pratiques linguistiques ; représentations linguistiques

Abstract: This article analyses the treatment of anglicisms in a comics contemporary corpus from Québec as well as the information extracted from a special questionnaire that we have submitted to authors and publishers, in order to compare language practices on the matter and their representations. First, we have examined the corrections made by correctors on an album. Then, we have classified the anglicisms which were highlighted as such by correctors according to different types and we have compared our conclusions with data coming from the answers to our questionnaire. These seem to indicate a pragmatic and generally inclusive approach by the authors, more normative by the editorial correctors.

Keywords: anglicisms; Quebec comics; language practices; language representations

1. Introduction

La bande dessinée est une source précieuse d'informations sur la langue parlée puisqu'elle constitue une « scripturisation de l'oral » (Giaufret, 2013). Les dialogues des bandes dessinées sont en effet souvent une tentative de reproduire fidèlement les dialogues réels et cela selon les dires des auteurs eux-mêmes¹. Il est donc intéressant, une fois que ces textes sont écrits, de voir comment les correcteurs interviennent de manière plus ou moins normative et de vérifier les choix des maisons d'édition. Le travail des correcteurs doit en effet maintenir un difficile équilibre entre le respect de la norme écrite et une représentation stylisée, mais crédible, du français québécois parlé, souvent dans des situations de communication informelles.

Nous sommes partie de l'analyse des commentaires rédigés par le correcteur sur les planches d'une bande dessinée récente destinée prioritairement à un jeune public, le tome 3 de *Glorieux Printemps* de Sophie Bédard (Pow Pow, 2013). L'auteure nous a fourni le texte complet sur fichier révisé². Nous avons ensuite analysé un questionnaire sur la question des anglicismes que nous avons soumis à des auteurs, des éditeurs et des correcteurs (voir questionnaires en annexe).

Les six auteurs ayant répondu au questionnaire sont nés majoritairement dans les années 1980 (sauf deux dans les années 1970) dans le grand Montréal (sauf deux qui sont originaires de l'Ou-taouais et du Lac-Saint-Jean mais vivent à Montréal depuis de nombreuses années).

2. Quelle norme pour quels locuteurs et pour quelle langue ?

Il est évident à quiconque qui est un peu familier avec la situation et l'histoire de la langue française au Québec que la question des anglicismes est étroitement liée à celle de la norme. En effet, le rapport aux anglicismes a toujours été ambivalent, puisque ceux-ci participent des particularités de la variété québécoise du français, mais représentent pour certains un danger de dénaturation de la langue, voire d'assimilation linguistique (Bouchard 1999). La lutte contre les anglicismes n'a pas épargné le monde de la bande dessinée : l'exemple le plus insigne de cette tendance étant la contribution de Guy Bertrand, conseiller linguistique à Radio-Canada, à la série d'albums appelée *L'Arrière-boutique du Magasin Général*, dans laquelle il est possible de lire un chapitre portant le titre significatif « L'influence insidieuse de la langue anglaise » (Bertrand 2007 : 2)³. Les dénominations employées pour désigner ce phénomène sont déjà révélatrices en elles-mêmes : un *anglicisme* et un *emprunt à l'anglais* ne sont pas synonymes en termes de connotation, ainsi que le relève Remysen (2003 : 32), le premier terme étant souvent employé comme dénomination péjorative.

1. Les propos des auteurs ont été recueillis lors de plusieurs interviews qui n'ont pas encore fait l'objet de publication.

2. Nous tenons ici à remercier Sophie Bédard pour sa précieuse collaboration, ainsi que les autres auteurs et éditeurs qui ont répondu au questionnaire : Luc Bossé, Ariane Dénommmé, Vincent Giard, Pascal Girard, Michel Hellman, Zviane.

3. Pour plus d'informations sur la polémique sur la langue qui a suivi la publication des premiers tomes de *Magasin Général*, voir Giaufret 2011.

Or, les critères d'acceptabilités des anglicismes dépendent des situations d'usage et du canal utilisé, entre autres. Le français québécois familier et oral accepte plus volontiers les anglicismes⁴ alors que ceux-ci sont plus critiqués et stigmatisés en français québécois standard (Vincent 2015b : 77) en raison de « la valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts » (Bouchard 1999 : 11). Et si la BD fournit une représentation écrite plus proche de l'oral familier que de la norme, il est logique de penser que la tolérance envers les anglicismes, dans les textes de bandes dessinées, est plus grande. Il est en effet intéressant de vérifier ce qui se passe quand on donne une représentation écrite de l'oral, c'est-à-dire quand l'oral franchit la frontière de la langue écrite.

3. L'analyse du traitement des anglicismes dans *Glorieux Printemps*, tome 3

3.1. Tentative de classement des anglicismes

Avant de s'aventurer plus concrètement sur le territoire de l'analyse des textes, il convient de définir précisément notre objet d'étude : l'anglicisme. Or, cette tâche n'est pas aisée, puisqu'il y a de très nombreuses études sur le sujet qui proposent des définitions et des classements très divers. Nous renvoyons donc pour un panorama de la question à l'étude de Paquet-Gauthier (2015). Une des difficultés dans l'assemblage des différents classements réside dans le fait qu'il existe des classements qui partent de l'ampleur de l'emprunt (lexical ou autre ; intégral ou partiel) et d'autres qui partent de l'opposition sens/forme (emprunt sémantique). Cette réflexion déborde largement le cadre de cet article. Nous allons donc élaborer notre propre classement basé sur notre corpus en examinant le traitement des anglicismes et non pas la nature de l'anglicisme du point de vue lexicologique ou lexicographique. Les anglicismes dont nous tiendrons compte sont tous les emprunts à l'anglais, qu'ils soient orthographiques, lexicaux, sémantiques ou syntaxiques, critiqués en français québécois. Sur la base du corpus, nous avons identifié deux macro-catégories : les anglicismes relevés par le correcteur et ceux qui ne le sont pas.

3.2. Traitement des anglicismes dans *Glorieux Printemps*

Nous avons pu avoir accès au fichier que la correctrice⁵ a envoyé à Sophie Bédard, l'auteure de *Glorieux Printemps*. Le fichier contient des corrections et des suggestions concernant le troisième tome de la série, paru en 2013 aux éditions Pow Pow, dont l'éditeur, Luc Bossé, est un des répondants au questionnaire. Malgré la présence de nombreuses remarques de la correctrice, nous n'avons tenu

4. Nous allons utiliser cette dénomination puisqu'elle est plus pratique sans que cela constitue une prise de position normative.

5. Nous ignorons l'identité de la personne qui a effectué les corrections. Nous utilisons un féminin générique.

compte que de celles qui portent sur des anglicismes, que nous avons classées de la manière suivante :

- a) anglicismes détectés avec proposition de remplacement ;
- b) anglicismes détectés sans proposition de remplacement ;
- c) formes néographiques (anglicismes non étiquetés comme tels par la correctrice, mais pour lesquels elle propose une modification) ;
- d) anglicismes non relevés.

3.3. Les anglicismes détectés avec proposition de remplacement



Image 1. Graduation (*Glorieux Printemps*, t.3 : 15)

La correctrice a identifié dans le texte trois anglicismes pour lesquels elle propose un équivalent français. Voici la liste de ces anglicismes et les commentaires qui les accompagnent :

- *avant la graduation* : « Graduation » est un anglicisme. On le garde ? Autres poss. : avant la remise des diplômes, avant d'avoir nos diplômes.
- *C'est pas un prérequis* : On pourrait remplacer « prérequis » (anglicisme) par « préalable ».
- *Sur l'heure du dîner* : On pourrait remplacer « sur » par « pendant » pour éviter un anglicisme.

Il s'agit dans deux cas sur trois d'emprunts lexicaux qui relèvent du domaine scolaire. Le troisième cas est un calque structurel concernant le choix de la préposition.

3.4. Anglicismes détectés sans proposition de remplacement

Dans l'exemple suivant, la correctrice identifie une forme comme étant un anglicisme, mais ne suggère pas de le remplacer par une forme française équivalente.

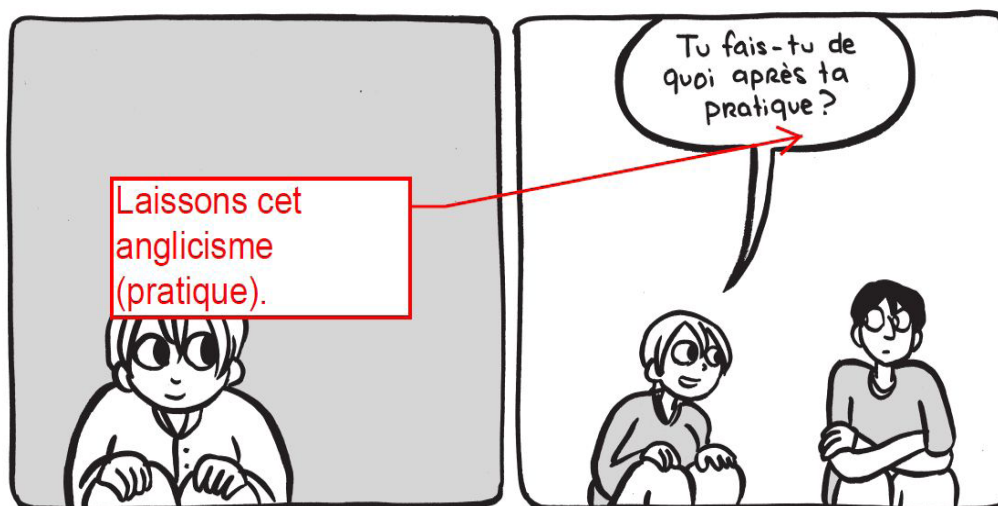


Image 2. Pratique (*Glorieux Printemps*, t.3 : 77)

Pour l'emprunt sémantique *pratique* (critiqué au sens de « séance d'entraînement », « répétition »), la correctrice ne propose aucune solution de remplacement, mais se limite à signaler la présence de l'anglicisme et suggère de le conserver, ce qui prouve que le traitement réservé aux anglicismes n'est pas homogène :

- *Tu fais-tu de quoi après ta pratique ?*: Laissons cet anglicisme (pratique).

Signalons au passage que l'énoncé est très marqué du point de vue de la variation diamésique, diaphasique et diatopique (forme interrogative, emploi de « de quoi ») : c'est peut-être la raison pour laquelle la norme de l'oral prend ici le dessus et conduit à une plus grande tolérance envers l'emploi d'un anglicisme.

3.5. Formes néographiques (anglicismes non étiquetés comme tels par la correctrice, mais pour lesquels elle propose une modification)



92

Image 3. Tchekez (*Glorieux Printemps*, t.3 : 92)

Une autre suggestion concerne la graphie d'un anglicisme d'habitude davantage employé dans la langue parlée :

- *Tchekez* : « Ajouter des c pour l'écrire comme dans tome 2. Tcheckez (on pourrait aussi écrire « Tchéquez » ou « checkez » comme le suggère Antidote)».

La correctrice suggère ici soit une adaptation graphique complète (si le son [tʃ] est reproduit par « tch », le son [k] doit être rendu par « qu » et il faut maintenir l'accent), soit un emprunt intégré seulement du point de vue morphologique : *tchéquer* ou *checker* (suggestions du logiciel Antidote). La première solution, qui semble être privilégiée, a déjà été employée dans les tomes précédents de la série et représente donc un choix cohérent. Il semblerait alors qu'une certaine codification de ces formes néographiques se fasse jour dans les textes qui reproduisent l'oral et que des déviations de cette « norme » soient par conséquent considérées comme peu acceptables. La solution proposée est d'ailleurs celle qui francise davantage le mot en reproduisant graphiquement un son qui n'est pas présent dans le système français (sur le modèle de *Tchèque* et de *tchao*), l'alternative *checkez* pouvant être mal prononcée par un lecteur francophone qui ignorerait la prononciation québécoise.

3.6. Anglicismes non relevés

Dans la dernière catégorie, nous avons regroupé les nombreux anglicismes qui ne sont pas relevés par la correctrice. En voici la liste :

anyway, backstore, bye, cool, creepy, dude, job (ma), fun (c'est l'), pitcher, prescription (médicale), scrame (impératif de scramer), toune, vedge, whatever

Il s'agit essentiellement d'emprunts lexicaux d'emploi courant en français québécois parlé, dont la plupart sont des emprunts intégraux, c'est-à-dire des unités dans lesquelles le sens et la forme sont empruntés, sans qu'il y ait une adaptation à la langue d'arrivée. Plus rarement, les anglicismes sont adaptés graphiquement (*toune*) ou morphologiquement (*scrame*).

Les anglicismes non relevés sont beaucoup plus nombreux dans l'album que les cas relevés par la correctrice, et il est ici opportun de s'interroger sur la notion d'anglicisme en français québécois et sur la perception des locuteurs : certaines unités lexicales ne sont donc plus considérées comme étant des éléments étrangers à la langue française ? Sont-elles complètement intégrées ? Y a-t-il une plus grande tolérance dans le monde de la BD ? Ou encore l'effet que ces anglicismes produit dans le texte (connivence générationnelle, reproduction du niveau de langue, etc.) est-il trop important pour qu'on puisse les supprimer ? Pour tenter d'obtenir des réponses à cet égard, nous nous pencherons sur l'analyse des questionnaires. Il est par ailleurs évident que notre corpus est trop restreint pour qu'on puisse formuler des réflexions générales, mais notre objectif est plutôt celui de lancer quelques pistes de recherche.

4. Les questionnaires

Trois questionnaires partiellement différents ont été élaborés pour trois profils professionnels :

- les auteurs
- les éditeurs
- les correcteurs

Les maisons d'éditions que nous avons contactées sont Pow Pow, La Mauvaise tête, La Pastèque, par le biais des éditeurs et de certains auteurs.

Il a malheureusement été impossible d'avoir un retour de la part des correcteurs, qui étaient pour nous le groupe le plus difficile d'accès, puisque nous n'avons aucun contact direct avec eux. On pourrait aussi voir dans cette absence de réponse une donnée pertinente : il y a lieu de se demander si les correcteurs ne sont pas intéressés par cette problématique, ou s'ils ne souhaitent pas s'exprimer directement sur le sujet, même de manière anonyme, ce qui pourrait être le signe d'un

malaise concernant la question. Peut-être aussi que les rythmes de travail très intenses et le manque de connaissances personnelles de l'auteure de ces lignes dans cette catégorie de travailleurs ont également joué un rôle dans le manque de réponse au questionnaire. Par contre, six auteurs et deux éditeurs nous ont répondu. Précisons que deux des auteurs sont aussi éditeurs, et que les personnes ayant répondu au questionnaire sont donc six au total (six auteurs, dont deux sont aussi éditeurs).

4.1. Les auteurs

Les six auteurs qui ont répondu à notre questionnaire ont fourni des réponses qui sont largement partagées par tous sur leurs pratiques et leurs représentations des anglicismes.

La définition du mot *anglicisme* qui obtient le plus grand consensus (quatre répondants) est « Tout mot ou expression d'origine anglaise », alors qu'un seul choisit la réponse « emprunt critiqué à l'anglais ». Le dernier ne répond pas directement à la question, mais souligne l'importance de l'usage par rapport au sentiment individuel : l'anglicisme serait donc ce qui est perçu comme tel par la communauté langagière. Il est toutefois intéressant de remarquer que la requête de fournir des exemples suscite des doutes chez quelques-uns (« En faisant la liste, je ne suis pas certain de la définition d'un anglicisme. haha! »).

Les auteurs affirment employer, dans leurs textes, les anglicismes qu'ils utilisent eux-mêmes quand ils parlent, dans un souci de réalisme (nous constatons en effet qu'il n'y en a quasiment pas dans les récitatifs, à savoir les textes narratifs hors dialogues). Il s'agit surtout de représenter l'oral spontané des jeunes, ce qui veut dire que les anglicismes sont employés souvent comme interjections ou exclamations vulgaires (*fuck*). Certains écrivent que les anglicismes employés sont notamment des substantifs, mais surtout de verbes. D'autres soulignent l'importance des anglicismes pour recréer les caractéristiques du français à une certaine époque, comme le milieu ouvrier des années 1970. D'autres encore mettent en avant la brièveté des mots anglais, parfaitement adaptée à l'espace restreint de la bande dessinée.

Leur emploi semble donc relever plus rarement d'un souci de reconstruction historique, plus souvent d'une absence de censure et d'autocensure, mais sans recourir à des choix de facilité. D'ailleurs, la question des anglicismes n'est pas abordée dans le contrat avec les éditeurs, mais la pratique consiste plutôt dans un travail d'équipe entre auteur, éditeur et correcteur. En cas de désaccord, deux auteurs affirment que c'est l'auteur qui a le dernier mot. Un auteur affirme même que les correcteurs ne corrigent jamais les anglicismes. Les réponses à la question 6^e pointent dans des directions différentes : si trois auteurs répondent qu'il ne faut absolument pas limiter l'emploi des anglicismes, les trois autres nuancent. Les anglicismes doivent servir le récit et ne pas être dictés par la paresse. Quant aux sacres, avec lesquels il était intéressant de faire une comparaison, la position des auteurs est très proche de celle qu'ils ont vis-à-vis des anglicismes, puisqu'ils doivent aussi servir le récit.

6. Question 4 : Pensez-vous qu'il faut limiter l'emploi d'anglicismes dans les bandes dessinées ?

Dans ce cas, toutefois, sont évoquées des raisons identitaires (« les sacres font partie du patrimoine national »), mais aussi le risque de folklorisation et d'effet caricatural.

Sur la question de la plus grande liberté de la BD dans l'emploi des anglicismes, face aux autres médias écrits (question 9⁷), deux auteurs expriment leur accord pour des raisons différentes : la présence d'une sorte de « bande-son » dans la BD, qui reste très proche de l'oral malgré son caractère écrit, et le fait que le texte ne constitue qu'un des aspects dont se compose la BD à côté de l'image, font en sorte que celle-ci « doit pouvoir se câliser d'une norme construite pour une langue qui se tient seule ». Trois auteurs sont toutefois de l'avis que valent pour la BD les mêmes règles normatives que pour le roman.

4.2. Les éditeurs

Le questionnaire pour les éditeurs reprend de nombreuses questions déjà posées aux auteurs. S'agissant des mêmes personnes, nous ne reviendrons pas là-dessus. Une des problématiques qui semble susciter un débat entre auteur et correcteur (d'après les réponses des auteurs et des éditeurs, mais aussi d'après nos interviews) est la question de la transcription néographique des anglicismes d'emploi essentiellement oral : un des éditeurs cite l'exemple de la graphie *tinquer* (utilisée en Outaouais) et *tanker* (dans le reste du Québec) pour « faire le plein » ; et une auteure cite quant à elle l'exemple de *faique* et *faque*. Il s'agirait donc d'habitudes graphiques divergentes selon les régions du Québec (en particulier Outaouais/Montréal⁸) à partir desquelles est en train de se constituer une norme graphique en cours de négociation et de cristallisation.

Il est aussi intéressant de se pencher sur les questions abordant le thème de la diffusion et de la traduction. Concernant la diffusion, les éditeurs soulignent en effet un problème dans les rapports avec le marché franco-belge, qui est passé d'un refus catégorique face aux québécismes à une acceptation de ceux-ci, les percevant même comme un atout folklorisant. Toutefois, les albums des petites maisons d'éditions québécoises indépendantes peinent à trouver une distribution en Europe, pour de nombreuses raisons que nous ne pouvons pas aborder ici, mais dont les principales ne sont probablement pas directement liées à la langue.

Quant à la traduction (on ne parle ici que de traduction en anglais), si d'un côté les éditeurs affirment pouvoir disposer d'excellents traducteurs qui connaissent bien le français québécois et qui sont en mesure de recréer l'effet souhaité en anglais, il semblerait aussi que le passage de certains anglicismes d'une langue à l'autre risque de rendre le texte d'arrivée trop « lisse » et qu'il soit néces-

7. Question 7 : Pensez-vous que dans les bandes dessinées on est moins tenu de respecter la norme du français standard (dans le choix des mots et des expressions, dans l'orthographe). Pourquoi ?

8. Remarquons que l'Université du Québec en Outaouais offre une formation en bande dessinée dont proviennent beaucoup de jeunes auteurs qui se déplacent ensuite sur la scène montréalaise.

saire de trouver des stratégies de compensation. La possibilité que le texte soit traduit en anglais ne semble pas influencer les auteurs dans leur emploi des anglicismes.

5. Pratiques et représentations

Si l'on met en parallèle les planches de *Glorieux Printemps* et les réponses aux questionnaires, on peut constater qu'il y a accord entre pratiques et représentations sur certains points, et moins sur d'autres. Si certains auteurs affirment que les correcteurs ne corrigent pas les anglicismes, ce n'est pas l'impression que l'on a en regardant les remarques faites par la correctrice de *Glorieux Printemps*. Toutefois, il est vrai qu'une partie de ces remarques porte sur des questions de représentation graphique. L'auteur a-t-il le dernier mot ? Il est impossible de le dire, mais une certaine forme de négociation est probablement la norme.

En fin de compte, le rapport aux anglicismes semble être plutôt ambivalent : tous les répondants écrivent qu'il ne faut pas trop en abuser, mais qu'ils les utilisent pour « faire naturel », c'est-à-dire pour reproduire un français qui est oral et informel et qui caractérise la génération née à partir de la fin des années soixante-dix, tout en variant selon les personnages.

La bande dessinée doit composer avec deux normes conflictuelles : celle de l'oral, où l'élément identitaire et affectif est plus fort, où la connivence avec le public des lecteurs et l'identification de celui-ci avec les personnages sont nécessaires pour assurer le succès des albums, et l'écrit, où sont davantage présentes des suprastructures normatives qui souhaitent s'imposer sur des formes pas toujours ou pas encore codifiées (voir l'exemple de *tchéquer*, ou de *faque*). Le médium est donc tiraillé entre le besoin d'enfreindre la norme standard de l'écrit (surtout de la part des auteurs) et de la respecter (ce qui correspond au travail des éditeurs dans une certaine mesure, et des correcteurs, bien que ceux-ci, ainsi que nous l'avons vu, ne corrigent pas systématiquement les anglicismes). Les anglicismes doivent conserver un difficile équilibre sur cette frontière, au même titre que toutes les formes susceptibles d'être censurées par une approche normative, comme les sacres, les constructions syntaxiques du type « j'vas » ou encore des graphies oralisantes telles que « boutte ». Ce n'est que par le biais d'une analyse diachronique qu'il serait possible de vérifier quelle a été ou quelle sera l'évolution de la langue de la bande dessinée et de l'emploi des anglicismes au sein de celle-ci.

Il nous semble important de mentionner deux autres pistes de réflexion concernant le rapport du monde de la bande dessinée montréalaise avec la langue anglaise. Premièrement, la présence d'une importante formation en bande dessinée à l'Université du Québec en Outaouais fait en sorte que, d'après notre expérience personnelle, de plus en plus de jeunes auteurs proviennent de cette région du Québec. Et même s'ils rejoignent assez tôt la ville de Montréal, ils emmènent avec eux un bagage linguistique différent, ne serait-ce qu'en raison de leur plus grande exposition à l'anglais. Ces auteurs pratiquent en effet parfois l'auto-translation. Deuxièmement, la bande dessinée québécoise francophone est aujourd'hui largement projetée vers le marché nord-américain de langue anglaise,

ce qui veut dire vers la traduction. Or, paradoxalement, la présence d'anglicismes dans un texte rend sa traduction en anglais plus difficile, puisque le rapport à ces unités lexicales n'est pas du tout le même dans les deux langues. En effet, l'anglicisme en français québécois contribue à caractériser le personnage en termes sociolinguistiques, à produire un effet de connivence avec le lecteur, parfois à construire l'humour. Les anglicismes posent donc problème lorsque le moment vient de traduire en anglais. Est-ce que, à terme, cette nécessité de traduction en anglais peut conduire à une réduction de ceux-ci dans le texte en français ? Encore un élément de réflexion.

6. En guise de conclusion : une reconnaissance internationale et quelques inquiétudes ?

Il est intéressant de constater que les anglicismes québécois ont parfois produit des glissements sémantiques qui ne sont pas ignorés par le monde anglophone lui-même, car nous trouvons un des sens québécois de *vedge* dûment répertorié dans le *Urban Dictionary*, un dictionnaire qui propose les mots du vernaculaire urbain branché de l'anglais nord-américain :

The image shows a screenshot of the Urban Dictionary entry for the word "vedge". At the top left, there is a small yellow box with the number "3". To the right are social media icons for Twitter, Facebook, and a share icon. The word "vedge" is written in a large, blue, sans-serif font. Below it, the definition reads: "or 'vedg' in French is a Quebec short for 'vegetable', used as an insult for a mentally-retarded person." There are two example sentences: "- Yo, gars, ta soeur est tellement vedge! - Ta yeule!" and ("*Hey, dude, your sister's such a moron!*" "Shut up!")". Below the examples are several hashtags: #vegetable #moron #retard #dumb #slowpoke. The entry is attributed to "by KenM May 16, 2015". At the bottom left, there are two buttons: a thumbs up icon with the number "4" and a thumbs down icon with the number "3". To the right of these buttons is a circular icon with three dots. At the bottom of the screenshot is a blue banner with the text "Get a vedge mug for your buddy Trump." and an image of two mugs. One mug is yellow with the word "Word" in black, and the other is white with a small graphic.

Image 5. Vedge dans le Urban Dictionary

Vedge, dans son acception québécoise, a donc atteint une certaine notoriété au point d'être attesté dans une des principales ressources lexicographiques non institutionnelles d'aujourd'hui sur les mots à la mode qui illustrent bien les tendances sociétales nordaméricaines. Cet exemple semble montrer que les anglicismes ne sont pas quelque chose que le français québécois subit passivement mais qu'il y a une réélaboration et une personnalisation qui font en sorte que l'emploi emprunté est ensuite reconnu par la langue/culture prêteuse.

Pour revenir à la question qui a été posée dans le titre de ce recueil, à savoir « A-t-on encore peur des anglicismes ? », il nous semble qu'il est possible de répondre que les auteurs et éditeurs de bandes dessinées québécoises n'hésitent pas à les utiliser lorsqu'ils en ont besoin, mais que dans la phase de correction, il est suggéré d'en éliminer quelques-uns qui correspondrait, d'après l'exemple que nous avons pu analyser, surtout aux anglicismes sémantiques (*graduation, pratique*, etc.). Cela semble indiquer que la catégorie la plus redoutée par les correcteurs est aussi celle qui, traditionnellement, est la plus « pernicieuse » (les anglicismes qui ne sont pas perçus comme tels par la masse des locuteurs). C'est aussi peut-être la raison pour laquelle les correcteurs identifient des anglicismes (ex. de « pratique ») sans nécessairement suggérer un équivalent, mais en donnant à l'auteur une sorte d'avertissement, afin que sa conscience linguistique reste éveillée.

Pour conclure cette introduction sur les rapports entre auteurs de BD, norme et langue, on peut aussi se demander si les auteurs de bandes dessinées font partie de ce groupe que Vincent (2015a : 150, citant de Villers 2002 : 49) appelle « locuteurs de prestige », parmi lesquels sont les locuteurs des médias. En d'autres termes, les auteurs des BD ont-ils la capacité d'influer sur la norme linguistique des jeunes (plus tard moins jeunes, avec le passage du temps) ? La présence de traits de la langue orale à l'écrit est-elle susceptible de faire monter le seuil d'acceptation des anglicismes par une sorte de légitimation de ces derniers ? Nous ne pouvons certainement pas répondre à cette question dans le cadre de cette contribution, qui aurait besoin de s'appuyer sur une analyse diachronique des pratiques et des représentations des locuteurs. Il est toutefois intéressant, à notre avis, de se poser la question, compte tenu de l'essor incroyable des publications de bandes dessinées au Québec dans les dernières années⁹. Nous avons par ailleurs tenté de vérifier la présence de bandes dessinées dans les programmes scolaires, mais il nous a été impossible jusqu'à présent d'avoir des informations précises à ce sujet.

9. Le rapport Viau 2015 signale que la production de BD au Québec a presque triplé entre 2000 et 2015.

Références

- Bédard, Sophie (2013), *Glorieux Printemps*, tome 3, Éditions Pow Pow.
- Bertrand, Guy (2006-2007), « L'influence insidieuse de la langue anglaise », in Régis Loisel, Jean-Louis Tripp, *L'Arrière boutique du Magasin Général*, Paris, Casterman (3 albums).
- Bouchard, Chantal (1999), *On n'emprunte qu'aux riches. La valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts*, Montréal, Fides.
- Giaufret, Anna (2011), « La BD québécoise : « Magasin Général », la langue entre imaginaire et représentation », *La BD francophone, Publif@rum*, n. 14, disponible sur http://publiforum.farum.it/ezine_articles.php?id=184. [Page consultée le 31 mars 2019.]
- Giaufret, Anna (2013), « Le français dans la bande dessinée québécoise : quelles représentations du français parlé ? », *Repères DoRiF*, n° 2, *Voix/voies excentriques : la langue française face à l'altérité. Autour du français québécois : perspectives (socio)linguistiques et identitaires*, juillet, disponible sur http://www.dorif.it/ezine/ezine_articles.php?id=74. [Page consultée le 4 février 2019.]
- Paquet-Gauthier, Myriam (2015), *Sens influencés de l'anglais en français au Québec : utilisation, perception et intégration*, mémoire de maîtrise, Université Laval.
- Remysen, Wim (2003), « Le français du Québec : au-delà des mythes », *Romanesque*, n° 28, p. 28-41.
- Viau, Michel (2015), *Rapport sur la production québécoise de BD en 2015*, disponible sur http://www.acbd.fr/wp-content/uploads/2016/04/Viau_Rapport-2015.pdf. [Page consultée le 4 février 2019.]
- Villers, Marie-Éva de (2002), « La presse écrite : illustration d'une norme implicite », dans Pierre Bouchard et Monique C. Cormier (dir.), *La représentation de la norme dans les pratiques terminologiques et lexicographiques. Langues et sociétés*, vol. 39, p. 33-47.
- Vincent, Nadine (2015a), « Comment réagit l'usage face à une norme imposée ? Évaluation de la réception de recommandations officielles françaises et québécoises dans un corpus journalistique belge et suisse », *Bulletin suisse de linguistique appliquée*, n° spécial (*Normes langagières en contexte*, tome 1), p. 149-161.
- Vincent, Nadine (2015b), « Perception dans les journaux français de la lutte québécoise aux anglicismes », *Circula : revue d'idéologies linguistiques*, n° 2, p. 76-96.

Sitographie

Urban Dictionary, article *vedge*, disponible sur <https://www.urbandictionary.com/define.php?term=vedge>. [Page consultée le 27 janvier 2019.]

Annexe : questionnaires

7.1. Questionnaire auteurs

1. Est-ce que la question de la langue et des anglicismes est abordée dans le contrat avec l'éditeur ? De quelle manière ?
2. Quelle est selon vous la meilleure définition d'« anglicisme » :
 - a) Tout mot ou expression d'origine anglaise ;
 - b) Tout mot ou expression d'origine anglaise qui est perçu comme tel par le locuteur ;
 - c) Tout mot ou expression d'origine anglaise qui est perçu par le locuteur comme ne faisant pas vraiment partie du français parlé au Québec ;
 - d) Emprunt critiqué à l'anglais ;
 - e) Une autre définition (précisez).
1. Pouvez-vous nous fournir des exemples d'anglicismes que vous utilisez dans vos bandes dessinées ?
2. Pouvez-vous nous fournir des exemples d'anglicismes que vous n'utilisez pas dans vos bandes dessinées ? Pourquoi ?
3. Vous êtes-vous trouvé en désaccord avec le correcteur d'épreuves ou la maison d'édition sur des questions de choix linguistique ? Si oui, lesquels ? Qui a eu le dernier mot (vous, le correcteur, l'éditeur) ?
4. Pensez-vous qu'il faut limiter l'emploi d'anglicismes dans les bandes dessinées ?
5. Pensez-vous qu'il faut limiter l'emploi de sacres ?
6. Pensez-vous que l'emploi d'un français québécois trop marqué peut nuire à la diffusion des bandes dessinées à l'extérieur du Québec ? Ou qu'il peut rendre plus difficile la traduction en anglais et la diffusion sur le marché anglophone ?
7. Pensez-vous que dans les bandes dessinées on est moins tenu de respecter la norme du français standard (dans le choix des mots et des expressions, dans l'orthographe). Pourquoi ?

7.2. Questionnaire éditeurs

1. Votre maison d'édition a-t-elle une politique explicite concernant les anglicismes ?
2. Est-ce que la question de la langue et des anglicismes est abordée dans le contrat avec vos auteurs ? De quelle manière ?
3. Vous adressez-vous à des correcteurs professionnels pour les textes des bandes dessinées ?
 - a) Si oui, pourriez-vous nous mettre en contact ou nous transmettre leurs coordonnées ? Savez-vous quelles ressources ils utilisent (dictionnaires, logiciels) ? Suivent-ils un protocole d'édition fourni par vous ?
 - b) Si non, qui relit et approuve les textes définitifs des bandes dessinées ? Qui a le dernier mot en cas de désaccord : l'auteur, le correcteur ou la maison d'édition ?
1. Quelle est selon vous la meilleure définition d'« anglicisme » :
 - a) Tout mot ou expression d'origine anglaise ;
 - b) Tout mot ou expression d'origine anglaise qui est perçu comme tel par le locuteur ;
 - c) Tout mot ou expression d'origine anglaise qui est perçu par le locuteur comme ne faisant pas vraiment partie du français parlé au Québec ;
 - d) Emprunt critiqué à l'anglais ;
 - e) Une autre définition (précisez).
1. Pensez-vous qu'il faut limiter l'emploi d'anglicismes dans les bandes dessinées ?
2. Pensez-vous qu'il faut limiter l'emploi de sacres ?
3. Pensez-vous que l'emploi d'un français québécois trop marqué peut nuire à la diffusion des bandes dessinées à l'extérieur du Québec ? Ou qu'il peut rendre plus difficile la traduction en anglais et la diffusion sur le marché anglophone ?
4. Pensez-vous que dans les bandes dessinées on est moins tenu de respecter la norme du français standard (dans le choix des mots et des expressions, dans l'orthographe, etc.). Pourquoi ?

7.3. Questionnaire correcteurs

1. Pour quelles maisons d'édition de bandes dessinées travaillez-vous ?
2. Travaillez-vous également pour des maisons d'édition littéraires ou autres que de BD ?
3. Employez-vous un logiciel de révision textuelle ? Lequel ?

4. Quels dictionnaires utilisez-vous comme référence ?
5. Quelle est selon vous la meilleure définition d'« anglicisme » :
 - a) Tout mot ou expression d'origine anglaise ;
 - b) Tout mot ou expression d'origine anglaise qui est perçu comme tel par le locuteur ;
 - c) Tout mot ou expression d'origine anglaise qui est perçu par le locuteur comme ne faisant pas vraiment partie du français parlé au Québec ;
 - d) Emprunt critiqué à l'anglais ;
 - e) Une autre définition (précisez).
6. Comment traitez-vous les anglicismes ?
7. Est-ce que vous avez un traitement différencié selon le type d'anglicisme ? Quels sont pour vous ces types ?
8. Est-ce qu'il vous arrive d'adapter graphiquement les anglicismes à la langue française ? (par ex. *ploguer/pluguer*)
9. Pensez-vous que dans les bandes dessinées on est moins tenu de respecter la norme du français standard (dans le choix des mots et des expressions, dans l'orthographe). Pourquoi ?



TITRE: ANALYSE DU TRAITEMENT DES ANGLICISMES DANS DES GUIDES DE FRANÇAIS QUÉBÉCOIS POUR TOURISTES

AUTEURE: NADINE VINCENT, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

REVUE: CIRCULA, NUMÉRO 9 : *A-T-ON ENCORE PEUR DES ANGLICISMES ? PERCEPTION ACTUELLE DES ANGLICISMES AU QUÉBEC ET DANS L'ESPACE FRANCOPHONE*

PAGES: 123 - 149

ISSN: 2369-6761

DIRECTRICES: MIREILLE ELCHACAR ET NADINE VINCENT

URI: [HTTP://HDL.HANDLE.NET/11143/16051](http://hdl.handle.net/11143/16051)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/16051](https://doi.org/10.17118/11143/16051)

Analyse du traitement des anglicismes dans des guides de français québécois pour touristes

Nadine Vincent, Université de Sherbrooke
nadine.vincent@usherbrooke.ca

Résumé : Depuis quelques années, plusieurs guides de français québécois destinés aux touristes francophones ont fait leur apparition sur les tablettes des librairies et semblent connaître un succès de vente important si l'on se fie au nombre de leurs rééditions. Ces ouvrages sont de parfaits témoins de lexicographie profane, c'est-à-dire de description de la langue par des non-spécialistes. Le présent article vise trois objectifs : d'abord présenter cinq guides récents et leurs auteurs; ensuite étudier les arguments évoqués pour expliquer aux touristes le rapport distinct des Québécois à l'anglais; enfin analyser, sous un angle plus lexicographique, le traitement accordé dans ces guides à un certain nombre d'anglicismes.

Mots-clés : anglicismes ; guide touristique ; français québécois ; anglais au Québec

Abstract: For the past few years, several French Quebec guides for French-speaking tourists have appeared on bookstore shelves and appear to be having a significant sales success based on the number of their reissues. These works are perfect witnesses of folk lexicography, that is, of the description of the language by non-specialists. This article has three objectives: first, to present five recent guides and their authors; second, to study the arguments put forward to explain to tourists the distinct relationship of Quebecers to English; thirdly, to analyze, from a more lexicographical angle, the treatment accorded in these guides to a certain number of Anglicisms.

Keywords: anglicisms; touristic guide; French Quebec; English in Quebec

1. Introduction

Au Québec, une multitude de guides de conversation, lexiques et autres outils d'apprentissage du français québécois sont disponibles en librairie, rédigés par des non-linguistes québécois ou français, et destinés principalement aux touristes de langue française. Ces ouvrages se caractérisent par un silence à la fois sur leur méthodologie, sur l'expertise de leurs auteurs et généralement aussi sur leurs sources. Pourtant, en raison de leur facture attrayante et de leur accessibilité, ils constituent souvent le premier repère linguistique, voire une source d'autorité, pour les francophones qui visitent le Québec. Nous présentons ici cinq de ces guides actuellement disponibles en librairie, sous l'angle spécifique de leur présentation des anglicismes utilisés au Québec et plus largement sur leur explication du rapport particulier du Québec à l'anglais.

2. L'anglais en France et au Québec

Le Québec a été peuplé par la France aux XVII^e et XVIII^e siècles, puis cédé à l'Angleterre par le traité de Paris en 1763. Il faudra plusieurs décennies avant que l'influence de l'anglais se fasse sentir sur les francophones, majoritairement résidants des campagnes.

La guerre d'indépendance américaine, conclue en 1783, entraîne la migration vers la colonie du nord francophone et catholique de plusieurs milliers de colons restés fidèles à la couronne britannique. Ces « loyalistes », mécontents de se retrouver minoritaires en territoire conquis, demandent la création d'une colonie distincte. Leur revendication conduit à l'adoption de l'Acte constitutionnel, en 1791, qui divisera la colonie en deux entités : le Bas-Canada (ancêtre du Québec actuel), constitué à l'époque d'environ 140 000 francophones et 10 000 anglophones¹, et le Haut-Canada (ancêtre de l'actuel Ontario), peuplé d'un peu plus de 10 000 habitants, très majoritairement anglophones².

À la suite de troubles politiques importants en 1837-1838, Londres juge qu'il est temps d'assimiler les francophones. On assiste alors à une immigration anglophone massive et les deux colonies sont de nouveau fusionnées en 1841 pour devenir le Canada-Uni, à la suite de l'adoption de l'Acte d'Union. Les francophones sont pour la première fois minoritaires au Canada, et leur importance relative au sein du pays est en constante décroissance depuis³. Cette fragilisation du statut des francophones

1. Voir <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Haut-Canada.htm> [page consultée le 28 février 2019]

2. Lors du recensement de 1806, la population du Haut-Canada est estimée à 70 718 habitants, et celle du Bas-Canada à 250 000 habitants. Ces populations passeront en 1831 à 236 702 habitants pour le Haut-Canada et à 553 134 habitants pour le Bas-Canada. Voir <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/98-187-x/4064809-fra.htm> [page consultée le 28 février 2019]

3. Selon Statistique Canada, le pourcentage de Canadiens ayant le français comme langue maternelle est passé de 23,5 % en 1996 à 20,9 % en 2016. Voir <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/cnddemo.htm> [page consultée le 28 février 2019]

pousse l'élite à se rapprocher de la France pour s'ancrer à un ensemble plus grand, stratégie qui entraîne une remise en question de la qualité de la langue parlée sur le territoire.

[V]ers le milieu du XIX^e siècle, le discours négatif, qui deviendra pratiquement la règle dans la suite et jusque tard au XX^e siècle, commence à se manifester. Dès leurs premiers textes sur la question, les lettrés canadiens-français jugent mal la langue de leurs compatriotes. Ils ne sont pas les seuls. Les Anglais, les Américains et les Anglo-Canadiens font de nombreux commentaires dépréciatifs et estiment même souvent que la langue parlée par les Canadiens français n'est qu'un patois. (Bouchard, 2012 : 11)

La remise en question de la légitimité de sa langue s'accompagne chez l'élite francophone d'une insécurité linguistique et d'une crainte de l'assimilation (voir Vincent 2017). La France connaît à la même époque une importante anglomanie qui accentue la fracture entre les deux sociétés de langue française pour ce qui est du rapport à l'anglais. C'est de cette époque que date le malentendu entre la France et le Québec, le second reprochant à la première son trop grand accueil de la langue anglaise.

Continuons donc à dire le Carré Viger, le Carré de la Place-d'Armes. Il sera toujours temps de dire *Square* lorsque nous irons à Paris. (Dunn, 1880 : 34)

Quand nous parlons, en langage de chemin de fer, de *lisses* et de *chars*, nous nous montrons en cela plus logiques que les Français, qui se servent, pour ces deux mots, de *rails* et *wagons*. Nous nous sommes, nous, au moins, donné la peine de vêtir ces deux mots à la française, tandis qu'en France on les a acceptés tels qu'ils venaient d'Angleterre, et fourrés tels quels et dare-dare dans le dictionnaire. (Clapin, 1894 : X)

[N]ous pourrions lui prêter [à la langue française] notre « patinoir » pour remplacer son *skating* et lui apprendre à conserver « fumoir » qui est en train de disparaître devant *smoking room*. (Rivard, 1906 : 243)

Encore aujourd'hui, une différence de perception persiste entre la France, où le français n'est pas menacé, où l'anglais est vu comme une langue de prestige et où l'on n'hésite pas à intégrer des anglicismes dans le registre standard, et le Québec, qui est géo-démographiquement vulnérable en Amérique du Nord, où les anglicismes pullulent dans le registre familier, mais où les anglicismes sont perçus négativement dans le registre standard. Ainsi, «[q]uiconque observe avec la moindre attention la réaction des locuteurs à l'emploi d'emprunts lexicaux à l'anglo-américain ne peut qu'être frappé par la divergence du comportement des Québécois et des Français à cet égard. » (Bouchard, 1999 : 6)

C'est cette question sensible dont nous voulons évaluer le traitement dans cinq guides du français québécois pour touristes.

3. Les cinq guides à l'étude

Les cinq guides à l'étude ont comme point commun d'avoir été publiés ou réédités depuis 2013. Nous nous intéressons à ce corpus parce que ces guides se sont multipliés au cours des dernières années et qu'ils sont tous de véritables succès de librairie. Il n'est donc pas déraisonnable d'avancer qu'ils peuvent jouer un rôle dans la perception du français québécois à l'étranger (bien que ce rôle serait difficile à mesurer).

3.1. Présentation des guides et de leurs auteurs

Avant de nous intéresser au contenu des guides que nous avons retenus, commençons par présenter leur vitalité commerciale (qui pourra se mesurer en fonction de leurs rééditions et de la publication d'ouvrages dérivés) et le profil de leurs auteurs, qui sera établi à partir de ce qu'on peut trouver dans les guides eux-mêmes ou sur les sites des éditeurs. L'objectif n'est pas tant d'essayer de mesurer les compétences réelles des auteurs (nous y reviendrons en étudiant le contenu des guides), mais bien d'évaluer ce qui est valorisé chez eux puisque mis de l'avant par les éditeurs, et qui semble visiblement satisfaire les acheteurs. Nous les présentons par ordre alphabétique du nom de l'auteur principal.

a) ARMANGE, Claire (2016) *Le parler québécois*, Éditions First, 160 p.

Claire Armange a d'abord publié, aux éditions d'Orbestier, le guide *Parlez-vous québécois?* (2007), qui a été réédité en 2010, 2011 et 2014. En quatrième de couverture de l'édition de 2007, on apprend que :

Claire Armange, artiste plasticienne, a fait cinq années d'études aux Beaux-Arts en France. Adaptatrice de pièces de théâtre américaines, elle est passionnée par la langue française sous toutes ses formes. Sa double nationalité franco-canadienne et son amour du Québec, où elle vit, lui ont permis d'établir - avec un malicieux sens critique - cet ouvrage sur le québécois tel qu'on le parle aujourd'hui.

Sa passion pour la langue française et son amour du Québec où elle a choisi de s'installer sont les principaux éléments apportant de la crédibilité à l'auteure. La rédaction de ces guides semble par ailleurs être un à-côté pour elle puisque son site personnel indique qu'elle « enseigne [le yoga] à temps plein depuis 2007⁴ ». Armange a d'ailleurs publié en 2015, avec Julie Banville, *Yoga sur chaise*, aux éditions Hachette, et *Yoga sur mesure. Maîtrisez votre stress en toute situation!*, aux éditions Larousse.

4. <https://www.clairearmange.com/> [page consultée le 1^{er} mars 2019]

Pour notre corpus, nous avons retenu la plus récente publication de Claire Armange sur la langue, qui constitue vraisemblablement un abrégé de ses ouvrages précédents. *Le parler québécois*, un petit guide format compact (8,5 cm par 12 cm), a été publié par les Éditions First en 2016.

b) BEAUMONT, Jean-Charles et Sébastien Amadiou (2013) *Québécois*, Assimil, guide de conversation, 160 p.

Ce guide publié par les éditions Assimil est à double titre le plus ancien de notre corpus. Une première version paraît en 1998 et s'intitule *Le québécois de poche*. Il s'agit d'une traduction d'un guide de Britta Scheunemann paru en allemand sous le titre *Franco-Kanadisch – das Franzosich Kanadas*⁵ et adapté en français par Jean-Charles Beaumont, un des deux auteurs du guide actuel.

Le guide qui intègre notre corpus, simplement intitulé *Québécois* et publié en 2013, a été entièrement refait par les deux auteurs Jean-Charles Beaumont et Sébastien Amadiou; bien qu'il contienne encore quelques traces du guide de 1998, il est davantage axé sur la conversation que sur la description des emplois.

Comme nous l'indique le site d'Assimil, Jean-Charles Beaumont est psychanalyste et linguiste de formation, a étudié à l'Université de Montréal et à l'Université McGill et vit en France depuis le début des années 1990 où il enseigne l'anglais. Aux éditions Assimil, il est co-auteur des méthodes de basque et de québécois⁶.

Quant à Sébastien Amadiou, il a étudié « le clavecin, le chant et l'interprétation des musiques anciennes et contemporaines. [...] La place centrale du texte dans ces musiques [l'a] tout naturellement amené à se passionner pour les langues et leur histoire, le québécois en particulier, pour les liens étroits qu'il entretient avec le français »⁷.

Bien que l'un des auteurs ait une formation en linguistique, c'est l'anglais qui semble être sa langue de spécialité. Il a quand même vécu et étudié au Québec il y a plus de 30 ans. Pour le second auteur, musicologue, on met de l'avant sa passion des langues, spécialement du « québécois ».

c) CORBEIL, Pierre (2017) *Le québécois pour mieux voyager*, Ulysse, 6^e édition, 192 p.

Le guide des éditions Ulysse, *Le québécois pour mieux voyager*, est publié depuis 1999. C'est sa 6^e édition, publiée en 2017, qui prend place dans notre corpus.

Selon le site d'une de ses éditrices, son auteur (ou responsable de la recherche et de la rédaction, selon les éditions) Pierre Corbeil

5. *Franco-canadien, le français du Canada*.

6. <http://fr.assimil.com/methodes/quebecois> [page consultée le 1^{er} mars 2019]

7. <http://fr.assimil.com/methodes/quebecois> [page consultée le 1^{er} mars 2019]

détient un baccalauréat en psychologie et est membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec. Après avoir reçu une éducation chrétienne, il s'intéresse au bouddhisme, à l'islam et à l'hindouisme, puis aux courants de pensée modernes, aussi bien philosophiques que scientifiques. Insatiable pèlerin devant l'Au-delà, il poursuit sans relâche sa quête de sens, jusqu'à ce qu'il rencontre son maître spirituel. Il contribue alors à la traduction de son œuvre (plus de 60 volumes), vit en ashram pendant près de douze ans et séjourne deux fois en Inde.⁸

Ce langagier professionnel, en parallèle des différentes éditions du guide québécois pour touristes, publie des livres à contenu plus spirituel, notamment *À la découverte de l'Absolu*. Là où *la vie prend tout son sens* (éditions Isabelle Quentin, 2006); *L'enseignement de Krishna* (éditions Isabelle Quentin, 2008) et *Vivre sa spiritualité aujourd'hui* (éditions Isabelle Quentin, 2009).

d) GAZAILLE, Marie-Pierre et Marie-Lou Guévin (2016) *Le Parler québécois pour les Nuls*, Éditions First, 212 p.

Marie-Pierre Gazaille et Marie-Lou Guévin ont publié une première édition de leur guide dans la célèbre collection « pour les Nuls » en 2009. C'est la deuxième édition de cet ouvrage, parue en 2016, que nous intégrons à notre corpus. En parallèle de ces deux parutions, les auteures ont publié un petit guide format compact intitulé *Les 1000 mots indispensables en québécois. Mini-lexique québécois-français/français-québécois pour tout comprendre et tout dire*. Ces guides sont leurs seules publications.

En quatrième de couverture du *Parler québécois pour les Nuls*, on apprend qu'elles « sont québécoises et travaillent dans le domaine de la communication et de la rédaction » (2016).

Selon les pages personnelles des auteures, Marie-Pierre Gazaille est aujourd'hui rédactrice et réviseuse à la pige⁹ et Marie-Lou Guévin animatrice et conceptrice d'événements pour le Groupement des chefs d'entreprise du Québec¹⁰.

e) SIMARD, Josée (2016) *Comprendre le parler québécois*, Édimag, 237 p.

Josée Simard a publié une première édition de *Comprendre le parler québécois* en 2012. C'est la seconde édition de ce guide, publiée en 2016, qui est intégrée à notre corpus. L'auteure y est présentée en 4^e de couverture comme « Québécoise [et a]moureuse de la langue parlée dans sa Belle Province. » Un bandeau noir promotionnel mentionne d'ailleurs sur la même page « écrit par une Québécoise ». Ce semble être la principale expertise de l'auteure en matière de langue. Josée Simard a également publié chez le même éditeur en 2013, *Dictionnaire du parler québécois de A à Z*, et en

8. http://www.iqe.qc.ca/archives/fr/?page_id=8 [page consultée le 20 mars 2019]

9. <https://www.facebook.com/people/Marie-Pierre-Gazaille/100009786631869> [page consultée le 20 mars 2019]

10. <https://ca.linkedin.com/in/marie-lou-gu%C3%A9vin-782b8379> [page consultée le 20 mars 2019]

2014, *L'essentiel du parler québécois*. Selon le site du diffuseur¹¹, les quatre titres seraient aujourd'hui épuisés.

f) Points communs

Le constat que l'on peut tirer de ces présentations est que la majorité des auteurs ayant participé à la rédaction des cinq guides à l'étude l'ont fait en dilettante.

Si certains d'entre eux ont une formation ou une pratique dans un domaine touchant la langue (linguistique, rédaction, révision, traduction), aucun n'a de formation en histoire du français, en sociolinguistique ou en lexicographie, et aucun n'est spécialiste du français québécois. Ce qui est plutôt mis de l'avant par les éditeurs, c'est le fait que certaines auteures sont québécoises ou vivent au Québec, ce qui semble être un élément clé de leur crédibilité pour décrire le français qui y est en usage. À défaut de cet atout majeur, on insistera sur d'autres caractéristiques des auteurs, leur amour du Québec, leur passion pour la langue ou pour les langues.

Chose certaine, le marketing est plus important pour les éditeurs de ces guides que la réalité linguistique, puisqu'ils prétendent tous décrire le *québécois* ou le *parler québécois*, comme s'il s'agissait d'une langue distincte, plutôt que le *français québécois*, étiquette qui conviendrait mieux à cette variété de français. L'éditeur Assimil va jusqu'à indiquer sur son site Internet que pour son guide, la langue maternelle est le français, et la langue étudiée, le québécois¹². Notons quand même que plusieurs des guides réajustent le tir à l'intérieur de leurs pages en rétablissant le fait que la langue décrite est une variété de français.

Cette valorisation d'un regard profane et cet accent mis sur les stéréotypes plutôt que sur les faits scientifiques sont des éléments communs aux cinq guides étudiés, et fort probablement au genre lui-même que constitue le guide de conversation pour touristes. Nous pouvons donc affirmer qu'il s'agit ici de lexicographie profane, c'est-à-dire de description de la langue par des non-spécialistes (voir notamment Paveau 2008, Lecolle 2014, Murano 2014 et Vincent 2019).

3.2. Le rapport à l'anglais du Québec et de la France

Dans la présentation qu'ils font du français québécois, tous les auteurs parlent de la place des anglicismes au Québec, parfois en faisant un parallèle avec la réception des anglicismes en France. Certains donnent une image assez juste de la situation, mais ce n'est pas le cas de tous.

a) ARMANGE, Claire (2016) *Le parler québécois*, Éditions First, 160 p.

11. <http://www.messengeries-adp.com/rechercheResultat.aspx?aut=Jos%c3%a9e+Simard#&&p=1> [page consultée le 1^{er} mars 2019]

12. <http://fr.assimil.com/methodes/quebecois> [page consultée le 20 mars 2019]

Dans une section intitulée « Le Québec, enclave francophone dans une mer anglophone », Armange passe de la subjectivité à une supposée objectivité, en commençant par donner un conseil aux visiteurs français puis en se plaçant au-dessus du débat pour rétablir les faits.

Dire à un Québécois qu'il utilise des anglicismes est la meilleure façon de passer pour un *maudit Français* qui, selon le Québécois, utilise des mots anglais à tour de bras et n'importe comment. En fait, l'un comme l'autre ont [sic] raison. (p. 155)

Elle a le mérite de reconnaître une différence dans le rapport à l'anglais des Français et des Québécois. « Quoiqu'il en soit, Français comme Québécois utilisent des anglicismes seulement [...], nous n'utilisons tout simplement pas les mêmes! » (p. 156) Cependant, elle ne donne pas de raison qui permettrait d'expliquer cette différence et semble justifier la grande quantité d'emplois francisés au Québec pour remplacer des anglicismes (elle donne les exemples classiques de *courriel*, *stationnement*, *arrêt*, *fin de semaine* et *magasinage*) par le fait que « le Québec est une minuscule enclave francophone cernée par des immensités anglophones » (p. 156). Elle profite de l'occasion pour rendre hommage aux Québécois, sans remettre en cause l'attitude des Français : « Reconnaissons au passage que le Québécois est méritant, car il a su, malgré la marée anglophone qui l'entoure, sauvegarder sa langue et donc, son identité. Chapeau bas! » (p. 156)

Ces commentaires ne proposent pas d'explications, mais ils permettent de conforter chacun dans son attitude sans avancer d'éléments faux ou farfelus.

b) BEAUMONT, Jean-Charles et Sébastien Amadiou (2013) *Québécois*, Assimil, guide de conversation, 160 p.

Contrairement à Armange, Beaumont et Amadiou portent un jugement négatif sur l'attitude des Québécois par rapport à l'anglais, et ne disent rien du rapport de la France à l'anglais. L'extrait suivant permet d'ailleurs de constater que les auteurs diffusent bien souvent leur impression plutôt que des données documentées.

La perfide Albion

Il n'est pas rare d'entendre dans la conversation de tous les jours des phrases truffées de mots et d'expressions anglais à un point qui dépasse largement le simple emprunt lexical tel que nous le connaissons en France. Il s'agit là d'un recours systématique à l'anglais, normal dans les régions où l'anglais est omniprésent et dont la population, même si elle n'est pas bilingue, possède une connaissance active du lexique et des tournures anglais. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas partout égal. Il est plus fréquent dans les endroits où le français est très minoritaire (Manitoba, Nouveau-Brunswick), et dans les classes populaires. (p. 46)

D'abord les auteurs intitulent cette section « La perfide Albion », utilisant une expression qui désigne l'Angleterre plutôt que la langue anglaise. Or le rapport actuel du Québec à l'anglais s'explique davantage par sa situation géographique en Amérique du Nord que par son statut d'ancienne colonie britannique. Pour rendre hommage à leur voisin du nord, les auteurs auraient mieux fait de donner comme titre à cette section « La langue de Shakespeare » par exemple.

Ensuite, ils annoncent dans leur avant-propos que leur guide s'adresse à tous les francophones. « Que vous soyez belge, francophone d'Afrique ou d'Asie, suisse ou français, vous le verrez, ce livre est un témoignage d'amitié pour nos cousins québécois » (p. 12). Disons que d'un point de vue québécois, ce « témoignage d'amitié » s'apparente plutôt à un « témoignage d'incompréhension » et les auteurs en perdent jusqu'à leur neutralité en utilisant la première personne du pluriel pour parler du « simple emprunt lexical tel que nous le connaissons en France ». Et tant pis pour les autres francophones.

Enfin, les auteurs tentent d'expliquer la situation du Québec en la comparant à celle d'autres provinces canadiennes, ce qui risque peu d'être un exemple probant pour les francophones d'Europe, d'Afrique ou d'ailleurs à qui on tente d'expliquer la situation des « cousins québécois ».

En voulant expliquer le Québec au monde francophone, les auteurs n'arrivent pas en fait à aller au-delà du choc des différences et ne témoignent bien souvent que de leur propre ignorance.

Notez que tous les noms de compagnie doivent être francisés au Québec : ainsi, le KFC (*Kentucky Fried Chicken*), omniprésent au Québec, s'appelle là-bas le PFK (abréviation de Poulet Frit à la Kentucky) et les *Chicken McNuggets* de McDonald's deviennent des Poulets McCroquettes! (p. 117)

Il est faux d'affirmer que « tous les noms de compagnie doivent être francisés au Québec ». Ils doivent comporter un générique en français, ce qui est fort différent. Ici, « Restaurant Kentucky Fried Chicken » aurait suffi. De plus, les « Chicken McNuggets » ne sont pas un nom de compagnie. Il s'agit donc d'initiatives de compagnies qui s'adaptent à la sensibilité de leur clientèle. Plutôt que le point d'exclamation final, qui peut être interprété au mieux comme de la surprise, au pire comme de la réprobation, les auteurs auraient pu se demander pourquoi ces compagnies américaines n'offrent pas à la France des versions francisées de leurs produits, puisqu'elles existent. Mais cette question aurait démontré l'amorce d'une réflexion sur le statut de l'anglais en France, dimension totalement absente de ce guide.

c) CORBEIL, Pierre (2017) *Le québécois pour mieux voyager*, Ulysse, 6^e édition, 192 p.

Le guide publié chez Ulysse se démarque nettement par sa mise en place théorique. L'ouvrage s'ouvre sur une importante et rigoureuse section historique, et qui cite sa source : *Les origines du français québécois* de R. Mougeon et É. Béniak (1994). Des explications assez détaillées des traits de prononciation suivent, inspirées du livre de Luc Ostiguy et Claude Tousignant, *Le français québécois, normes et usages* (1993).

D'entrée de jeu, il convient de démythifier le caractère purement folklorique du français québécois, que certaines écoles ont même voulu reléguer au rang de sous-produit « dénaturé » de la langue mère. Il s'agit en effet d'un français à part entière, différent à plus d'un égard, certes, de son homologue européen [...], mais tout de même d'un français intégral et intègre. [...] (p. 9)

Les considérations sur l'influence de l'anglais sont cependant plus limitées, et les différences France/Québec ne sont soulignées qu'en ce qui touche la prononciation.

À CHACUN SON ANGLAIS!

Il importe de noter qu'au Québec les emprunts à l'anglais sont le plus souvent prononcés à l'anglaise, et non pas francisés comme le veut la mode européenne. Les seules exceptions véritables à cette règle touchent des mots étroitement dérivés de l'anglais, mais transfigurés par l'usage et depuis longtemps intégrés au parler populaire (*smatte* pour *smart*, *tinque* pour *tank*). (p. 72)

On peut donc supposer que les apports théoriques sur le français québécois se limitent aux deux ouvrages précédemment cités.

d) GAZAILLE, Marie-Pierre et Marie-Lou Guévin (2014) *Le Parler québécois pour les nuls*, Éditions First, 212 p.

Dans ce guide également le lecteur a droit à une précision sur l'objet réel de description, le « parler québécois », qui n'est pas une langue autonome mais bien une variété de français.

[...] la France et le Québec sont liés entre eux par un ancrage qui fait partie de leur quotidien, la langue française. [!] va sans dire qu'il ne s'agit donc pas d'apprendre une nouvelle langue, mais bien de mettre l'accent sur les différences dans l'usage de la langue au quotidien, principalement dans sa forme orale. (p. 3)

De plus, ce guide est le seul à distinguer les anglicismes des emprunts à l'anglais, sans toutefois que l'on comprenne en quoi cette précision est pertinente dans ce genre d'ouvrage.

Anglicismes

Expressions dont la forme est le résultat de la traduction d'une expression dont la tournure est propre à la langue anglaise. [...]

Emprunts

Mots ou unités lexicales provenant d'une langue autre que le français mais qui sont utilisés dans leur sens véritable. (p. 5)

Les définitions données peuvent d'ailleurs prêter à confusion : les anglicismes seraient-ils des calques, et les emprunts, des formes anglaises? La distinction est plus subtile, puisque *running* (de *running shoes*) est qualifié d'anglicisme (p. 138), et *baloné* (ou *baloney*) d'emprunt à l'anglais (p. 111).

Ce guide attribue aussi les étiquettes d'*archaïsmes français* à certains emplois, et d'*erreurs grammaticales ou syntaxiques* à d'autres. À quoi sert cette dernière étiquette? À indiquer que les Québécois utilisent plusieurs constructions fautives? À partir de quand un emploi collectif peut-il être encore considéré comme une « erreur »? Cette étiquette soulève plusieurs questions parce que si les auteurs veulent faire de leur guide un ouvrage prescriptif, on comprend mal qu'aucune connotation normative ne soit attribuée aux anglicismes et emprunts à l'anglais. Cette incohérence dans le classement des emplois ne s'arrête pas là. Quatre icônes sont aussi utilisées. Les deux premières renvoient respectivement à l'histoire de la langue au Québec et à la culture québécoise. La troisième identifie des québécismes définis comme « mots propres au français québécois et qui ne sont pas utilisés dans les autres pays francophones ». Cette définition large, à laquelle on n'attribue aucune valeur normative, pourrait pourtant accueillir des emplois marqués comme anglicisme, emprunt ou erreur. Enfin, la quatrième icône sert à marquer une restriction d'emploi : « à l'oral seulement ».

L'utilisateur se retrouve donc face à une série d'indications trop sommairement définies et potentiellement contradictoires. Notons qu'un emploi ne reçoit jamais deux étiquettes.

e) SIMARD, Josée (2016) *Comprendre le parler québécois*, Édimag, 237 p.

Ce guide ne consacre pas beaucoup d'espace à la présentation historique et linguistique du français au Québec. Il faut sans doute s'en réjouir, compte tenu de ce qu'on peut lire dans la page et demie qui constitue l'introduction.

La langue française parlée au Québec a subi au fil des décennies de nombreuses modifications. Nous vivons en Amérique du Nord et plusieurs anglicismes ont pris racine dans notre langue. Les Québécois sont aussi experts dans l'art de comprimer les mots. Certains linguistes attribuent cette situation au froid qui sévit six mois par année dans notre beau pays. (p. 7)

Affirmer que « certains linguistes » - sans pouvoir bien sûr en nommer un seul! – attribuent au froid québécois une tendance à comprimer les mots n'est rien de moins qu'absurde et sape d'entrée de jeu la crédibilité de ce guide. Reste à espérer que bien peu d'utilisateurs lisent les préfaces et les introductions.

3.3. Traitement des anglicismes dans les guides

Notre objectif à cette étape est d'évaluer les approches de description adoptées par chacun des guides. Force est de constater que leurs auteurs ne maîtrisent pas les notions de base de la lexicographie.

Nous aurions voulu comparer les mêmes emplois dans tous les guides, mais cela n'a pas été possible en raison des nomenclatures très fluctuantes. Certains emplois seront donc étudiés dans plusieurs guides (*bines*, par exemple), alors que d'autres seront spécifiques à un ou deux guides en fonction des données disponibles.

a) ARMANGE, Claire (2016) *Le parler québécois*, Éditions First, 160 p.

Nous avons retenu trois emplois d'origine anglaise décrits dans ce guide : *all dresse*, *bines* et *binerie*. Pour chaque emploi, l'auteure donne une signification, indique l'équivalent anglais et fait une « mise en contexte », c'est-à-dire qu'elle place l'emploi décrit dans une phrase, avec d'autres emplois québécois de registre familier; elle « traduit » ensuite le tout dans le registre neutre du français de Paris.

All dresse

Signification : Toute garnie, garniture complète.

Origine : de l'anglais *all dressed*.

Mise en contexte : « - Tu veux-tu de la moutarde française pis des relish avec ton roteux? – M'a prendre un all-dresse. » - Tu veux de la moutarde et des pickles dans ton hot-dog? – Je vais le prendre avec la garniture complète. (p. 118)

On constate d'abord que la graphie de l'entrée a été adaptée à sa prononciation québécoise. Or, cette graphie n'est pas usuelle au Québec. Quand on a à écrire cet anglicisme, on choisit généralement la graphie anglaise : *all dressed*. On peut donc penser que l'auteure vise davantage la langue orale que la langue écrite et qu'elle suppose que les usagers de son guide vont entendre cet emploi plutôt que de le lire. Ensuite, la définition de l'adjectif complexe *all dresse* est au féminin. Pourquoi? On peut émettre l'hypothèse que c'est parce que l'auteure avait en tête une *pizza all dressed* – cooccurrent très fréquent – en l'écrivant. Notons que la même erreur apparaît dans le *Wiktionnaire*, un dictionnaire collaboratif accessible gratuitement en ligne.

Enfin, analysons l'exemple construit. Le premier constat est qu'il est assez inusité que l'on mette de la moutarde *française* dans un hotdog que l'on appellerait *roteux*. La question pourrait se poser si l'on parlait d'un hotdog de luxe, fait avec des ingrédients de plus grande qualité, mais on ne l'appellerait pas *roteux*. On est ici visiblement en situation de restauration rapide, ce qui crée une incohérence. Deuxième constat : le mot *relish* ne s'emploie pas au pluriel au Québec. On demanderait plutôt « veux-tu de la relish? ». Ce condiment à base de cornichons est traduit par *pickles*, mot qui désigne au Québec des cornichons marinés, alors qu'il désigne en France des marinades. On peut ainsi trouver en France des pickles d'oignons, des pickles de betteraves, et même des pickles de cornichons. Or ce n'est que le condiment à base de cornichons qu'on met au Québec dans les hotdogs. De plus, il y a ici erronément attribution à l'usage québécois *relish* du pluriel du français *pickles*. Le troisième constat est que l'emploi de *roteux* est assez rare au Québec, et très familier. On l'entend peu, et il est

absent de la nomenclature de certains dictionnaires faits au Québec¹³. Dans la mesure où son usage semble plus anecdotique qu'usuel, est-il vraiment utile de l'indiquer dans un guide pour touristes?

Notons pour terminer que la question avec la particule interrogative *-tu* est correctement construite, et que l'utilisation de la deuxième personne du singulier n'a pas été traduite par la deuxième personne du pluriel, comme c'est le cas dans certains autres guides (voir notamment Beaumont et Amadiou).

Bines

Signification : Haricots secs. Plat traditionnel québécois auquel peut s'ajouter du lard, du sirop d'érable ou des tomates.

Synonyme : Fèves au lard.

Origine : De l'anglais *beans*, signifiant « haricots ».

Mise en contexte : « J'ai toujours des bines en canne à la maison. » J'ai toujours des haricots en conserve à la maison. (p. 122)

Le principal problème réside ici dans la double définition. Le mot *bines*, au pluriel, ne désigne que le « plat traditionnel québécois », et n'est pas synonyme de « haricots secs ». On fait des bines avec des haricots, mais on n'ira pas à l'épicerie « acheter des bines pour faire des bines », par exemple. D'ailleurs, l'auteure indique le plat *fèves au lard* comme synonyme de *bines*, pas *haricots secs*. Les bines sont en fait un mets « composé de haricots blancs secs cuits au four à feu modéré avec de la mélasse, de la moutarde sèche et du lard salé¹⁴ ». L'emploi *fèves au lard* étant lui-même un québécisme, et en tant que tel possiblement inconnu des touristes, comment parviendront-ils à se faire une idée du plat avec les informations fournies? Ajoutons qu'il est un peu dommage que la mise en contexte d'un plat traditionnel se limite à sa version en conserve. Un exemple à la cabane à sucre aurait été plus approprié. C'est d'ailleurs le plat complet avec mélasse ou tomates, avec ou sans lard, qui est mis en conserve. Il est donc faux de traduire « bines en canne » par « haricots en conserve ».

13. Le mot *roteux* est absent d'*Usito* et du *Multidictionnaire*; il n'est attesté que dans le module dictionnaire du correcteur *Antidote*.

14. Extrait de la définition de *fèves au lard* dans le dictionnaire en ligne *Usito*. <https://www.usito.com/dictio/#/contenu/f%C3%A8ve.ad> [page consultée le 15 mars 2019]

Binerie

Gargote servant des haricots au lard et parfois quelques autres plats simples et bon marché. Ces établissements comparables aux routiers en France faisaient partie du folklore québécois et ont presque disparu aujourd’hui.

- Bines de chantier : Haricots au lard consommés autrefois par les bûcherons qui partaient sur les chantiers forestiers.
- Câline de bines : Mince alors! (p. 123)

La binerie est présentée comme une réalité folklorique, alors que ce mot est tout à fait actuel et courant au Québec pour désigner un petit restaurant bon marché, où on ne sert plus forcément des bines. Preuve de sa vitalité, le mot apparaît plus de 800 fois dans la presse québécoise avec la graphie *binerie*; plus de 100 fois avec la graphie *binnerie*¹⁵.

Cela ne fait pas trois décennies que le Québec est devenu une des premières destinations culinaires en Amérique du Nord. Il lui aura fallu passer par la binerie et la cuisine française pour gagner son indépendance culinaire. (Rioux-Soucy, 2018 : Le D40)

Selon le vétéran reporter [...], les gens ordinaires qui n’habitent pas Outremont voudront toujours lire un exemplaire papier de leur journal en sirotant un café à la binerie du coin. (Dumas, 2016 : arts_3)

Hier, tous les restaurants étaient fermés à cause du jour de l’an lunaire. On a fini par trouver une binnerie coréenne sympathique. (Tremblay, 2018 : 131)

Le mot est à ce point courant en français québécois qu’en plus de son lien avec les bines, il a aussi perdu son lien avec le Québec. Le mot est québécois, pas forcément l’établissement qu’il désigne. Et à ce titre il aurait été fort utile de pouvoir expliquer son sens actuel aux visiteurs de passage.

De plus, l’origine anglaise du mot *binerie* (qui vient de *beanery*) n’est pas indiquée ici, peut-être parce que l’auteure a plutôt jugé que *binerie* était un dérivé de *bines*. Pourtant le mot *beanery* existe en anglais américain, et il désigne aussi un restaurant offrant un menu modeste à faible coût.

Enfin, on se demande pourquoi les collocations *bines de chantier* et *câline de bines* apparaissent sous *binerie* plutôt que sous *bines*. Notons que les *bines de chantier*, de même que les bûcherons au sens traditionnel du terme, sont depuis longtemps disparus du quotidien des Québécois. Leur présence dans un guide pour touristes, autrement que dans un encadré historique, paraît donc anachronique. Quant à l’interjection complexe *Câline de bines*, elle est assurément courante au Québec dans un registre familier.

15. Recherches faites dans la base de données Eureka.cc le 16 mars 2019.

b) BEAUMONT, Jean-Charles et Sébastien Amadiou (2013) *Québécois*, Assimil, guide de conversation, 160 p.

Cet ouvrage se présentant avant tout comme un guide de conversation, il ne contient pas de description du lexique à proprement parler, mais propose plutôt des mises en situation en « québécois » traduites en « français ». En voici un exemple :

Effoire-toi ben relaxe dans un chesterfield pis aye du fun pour me catcher. Je switcherai pas mon accent même si tu vas tilter par boute.

Asseyez-vous bien confortablement dans un bon fauteuil en cuir, et amusez-vous à me comprendre. Je ne changerai pas mon accent même si par moments, vous allez sursauter! (p. 50-51)

Cet extrait a été choisi au hasard et peut donc être considéré comme étant représentatif de l'ensemble du guide. On constate que de la version « québécoise » à la version « française », on passe du tutoiement au vouvoiement, d'un registre familier, voire très familier, truffé d'anglicismes, à un registre standard pourtant aussi en usage au Québec.

Outre ce problème de registres, l'extrait présenté fourmille d'incohérences. *S'effoier ben relaxe* est une formulation redondante, dans la mesure où *s'effoier* signifie « s'affaisser, s'affaler, s'avachir ». Il n'est donc pas possible de le faire de façon rigide. L'emploi de *chesterfield* pour désigner un « fauteuil capitonné de style anglais » n'est pas actuel au Québec. Cet anglicisme semble avoir été en usage à la fin du XIX^e siècle et pendant la première moitié du XX^e siècle; il est traité dans des études sur le français québécois de cette époque, dans d'anciens recueils d'anglicismes¹⁶ et il est encore présent dans le *Dictionnaire nord-américain de la langue française* de Louis-Alexandre Bélisle (1979) et dans le *Dictionnaire de la langue québécoise* de Léandre Bergeron (1980). Il est absent des ressources publiées aujourd'hui au Québec et qui décrivent notamment des emplois québécois : le dictionnaire *Usito*, le *Multidictionnaire de la langue française* et le correcteur *Antidote*. L'entrée *canapé chesterfield* apparaît dans le *Grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française, dans une fiche datée de 1986 et signée par l'École québécoise du meuble et du bois ouvré¹⁷.

Avoir du fun est assurément une construction très courante au Québec, mais elle n'est pas habituelle à la deuxième personne du singulier de l'impératif. Quant au verbe *catcher*, s'il est assez fréquemment recensé au sens d'« attraper (une balle) » dans les recueils d'anglicismes et certains dictionnaires québécois (*Dictionnaire de bon langage*, d'Étienne Blanchard 1914, *Glossaire du parler français au Canada*, de la Société du parler français au Canada 1930, Bélisle 1957, etc.), il semble moins courant dans la construction *catcher qqn*, qui n'est pas attestée dans les sources consultées. Par ailleurs, *Switcher son accent* nous semble une construction créative. Elle n'est pas impossible,

16. Voir le site de l'Index lexicologique québécois : <http://www.tlfq.ulaval.ca/ilq/>

17. http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=2086854 [page consultée le 3 mars 2019]

mais ce n'est pas la construction attendue. On dirait plutôt *switcher d'accent*, c'est-à-dire « passer d'un accent à un autre » ou *changer, modifier son accent*. *Tilter* n'est pas un emploi québécois. Il est absent de l'index lexicologique québécois, absent du dictionnaire *Usito* et du *Multidictionnaire*, et présent dans *le Petit Robert 2019* et dans *Antidote* sans marque géographique en ce sens. Enfin, dans la construction *tilter par boute*, il serait plus attendu que *boute* soit au pluriel, comme dans l'adverbe complexe *par moments* présent dans la « traduction » française.

Que conclure de cet examen succinct? Que la reproduction du français québécois n'est pas du tout convaincante. De plus, comme cela arrive fréquemment dans ce genre de tentative, l'accumulation dans une même phrase de ce qui se veut des spécificités québécoises est abusive, et manque donc totalement de vraisemblance.

c) CORBEIL, Pierre (2017) *Le québécois pour mieux voyager*, Ulysse, 6^e édition, 192 p.

Les québécismes n'étant définis que par leur équivalent en français de registre neutre, nous avons retenu huit anglicismes de la section « Aliments et boissons » (p. 108-110) pour avoir un aperçu du traitement des anglicismes dans ce guide.

- âldresse [all-dressed] : garni (pizza, hot-dog, etc.)
- baloune [balloon] : bulle
- binnes : fèves au lard
- djinnndjoer êil [ginger ale] : boisson douce au gingembre
- grill tchîze [grilled cheese] : sandwich au fromage grillé
- poudzigne : pouding
- rôties/toasts : pain grillé
- shôrrtkêike [shortcake] : tarte/gâteau sablé

Autant nous avons été agréablement surprise de la contextualisation théorique du français québécois dans ce guide, autant la présentation des emplois réels nous a ébahie. Le premier élément frappant est la volonté de l'auteur de créer une graphie collée sur la prononciation québécoise. Cette tentative nuit considérablement à la lisibilité, et si ces graphies n'étaient pas suivies de leur équivalent en anglais écrit, elles auraient parfois été bien compliquées à déchiffrer. *Djinnndjoer êil* et *shôrrtkêike* atteignent des sommets d'illisibilité, voire d'absurdité. Un Québécois peut sans doute finir par deviner de quoi il s'agit, mais nous doutons que ce procédé facilite la compréhension des autres francophones. Cette créativité s'accompagne d'une incohérence : pourquoi le mot *binnes* (qui est ici une graphie courante en français québécois écrit) n'est-il pas suivi de la graphie anglaise *beans*

entre crochets? Pourquoi le mot *poudzigne* apparaît-il dans cette liste alors qu'il n'est pas un emploi propre au Québec? Et pourquoi n'est-il pas suivi de la graphie *pudding* entre crochets?

Par ailleurs, il est étonnant de trouver le mot *toast* du côté des québécismes puisqu'il est couramment utilisé par les autres francophones, et présent sans marquage géographique dans les dictionnaires Robert et Larousse.

Enfin, nous doutons que les indications données soient toujours utiles aux francophones non québécois. Quand on ne connaît pas les binnes, est-il utile de se faire dire que ce sont des fèves au lard, alors que cette appellation aussi est un québécisme (ce plat étant fait à base de haricots comme nous l'avons vu en 3.3 a)? Décrire le ginger ale comme une « boisson douce », calque québécois de l'anglais *soft drink* est-il pertinent alors que les équivalents panfrancophones sont plutôt *boisson gazeuse* ou *soda*? D'un point de vue descriptif, le fromage du *grilled cheese* est-il vraiment grillé ou plutôt fondu? Quant au *shortcake*, il n'est ni une tarte ni un gâteau sablé. Le mot est maintenant accepté par l'Office québécois de la langue française pour désigner un « dessert de la cuisine nord-américaine¹⁸ ». C'est donc une définition, une description qu'il aurait fallu ici, plutôt qu'un synonyme inadéquat.

Au-delà des fantaisies graphiques, ces quelques exemples prouvent que l'auteur de ce guide est québécois, et qu'il ne sait pas toujours où tracer la frontière entre les emplois propres au Québec et les emplois panfrancophones.

d) GAZAILLE, Marie-Pierre et Marie-Lou Guévin (2014) *Le Parler québécois pour les nuls*, Éditions First, 212 p.

Nous sommes restée dans le vocabulaire de l'alimentation pour le guide de Gazaille et Guévin et présentons ici le traitement des emplois *binnes*, *hot-dog stimé* et *gomme balloune*.

Binnes

Signification : Fèves au lard.

Anglicisme

Provenance : Dérivé de l'anglais *bean* qui signifie « fève, haricot ».

Exemple : « Claire adore ce restaurant qui sert les meilleures binnes de toute la région. » (p. 112)

Comme pour le guide analysé en 3.3 c, les auteures ont ici défini *binnes* par son équivalent québécois *fèves au lard*, ce qui ne pourra en rien éclairer les touristes sur le plat qui leur sera servi s'ils ont l'audace de le commander. L'indication est donnée qu'il s'agit d'un anglicisme, ce que répète l'information disponible sous « Provenance » : « Dérivé de l'anglais *bean* ». Notons que le mot *dérivé* n'est

18. http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=9488336 (page consultée le 16 mars 2019)

pas approprié ici. Quant à l'exemple, bien qu'il soit réaliste et qu'il permette de savoir que *binnes* est féminin, il n'apporte pas d'information supplémentaire sur le plat dont il est question.

Hot-dog stimé

Signification : Hot-dog vapeur.

Exemple : « Marianne déteste le pain grillé, elle commande donc toujours ses *hot-dogs stimés*. » (p. 125)

Ici, les auteures sont encore plus opaques. Elles définissent *hot-dog stimé* par *hot-dog vapeur*, qui n'a aucune signification pour des touristes non familiers avec les pratiques nord-américaines. Contrairement aux légumes vapeur ou aux raviolis vapeur, ce n'est pas tout le plat qui est ici cuit à l'étouffée, mais seulement le pain. De plus, alors que pour *binnes* elles indiquaient deux fois qu'il s'agissait d'un emprunt à l'anglais, ici elles ne le mentionnent pas du tout, et n'indiquent pas la graphie anglaise *steamé*. Enfin, *steamé* s'oppose habituellement à *toasté* plutôt qu'à *grillé*, même si *grillé* est aussi un emploi usuel au Québec.



Gomme balloune

Signification : Gomme à mâcher, chewing-gum.

Exemple : « Mes deux jeunes neveux étaient au comble de la joie en voyant cette gomme balloune que je leur avais apportée. » (p. 117)

Nous tenions à prendre un exemple avec l'icône « à l'oral seulement », pour essayer de comprendre son utilisation. Dans le présent cas, sa pertinence n'est pas probante. D'abord, l'exemple construit n'est pas une bonne représentation de l'oral, où l'on emploie assez peu « au comble de la joie ». Ensuite, nous avons du mal à comprendre pourquoi l'usage de *gomme balloune* serait limité à l'oral alors que celui de *hot-dog stimé* ou de *binnes* ne le serait pas. Les trois emplois nous semblent pourtant parfaitement comparables. Les auteures prétendent-elles que *stimé* et *binnes* peuvent s'utiliser de façon neutre à l'écrit? Enfin, aucune trace sous *gomme balloune* de lien avec l'anglais *balloon* dont la francisation *balloune* est pourtant très fréquente au Québec pour désigner aussi bien de la gomme, qu'une baudruche (*souffler une balloune*), un éthylomètre (*souffler dans la balloune*) ou un test d'alcoolémie (*péter la balloune*), par exemple.

e) SIMARD, Josée (2016) *Comprendre le parler québécois*, Édimag, 237 p.

Pris dans la section « Au Québec, on utilise beaucoup d'anglicismes » (p. 19 et suivantes), certains des exemples suivants ont été retenus quand ils étaient présents dans au moins un autre des guides à l'étude, de manière à pouvoir faire des comparaisons. Notons d'avance que contrairement au guide

publié chez Ulysse, qui brillait par sa présentation théorique et détonnait dans son traitement des emplois réels, le guide de Josée Simard, qui fait piètre figure dans sa mise en place théorique, se démarque par la justesse de son traitement des québécismes, d'où nos commentaires peu nombreux. Contrairement à certains de ses concurrents, elle a choisi de ne pas étiqueter chacun des éléments présentés. On ne trouvera donc pas ici de *signification, origine, provenance, exemple, mise en contexte* ou autre paramètre, mais les articles sont parfaitement décodables.

Après le québécisme en vedette, on trouve sa prononciation entre parenthèses, son origine clairement introduite par les mots « Vient de », sa définition, et un exemple simple en italique (sans présence d'une « traduction »).

ALL DRESSE

(alldresse)

Vient de l'anglais *all dressed*.

Tout garni.

J'aimerais commander une pizza all dresse. (p. 20)

Comme en 3.3 a, l'auteure a ici choisi de présenter une graphie francisée, plus proche de la prononciation au Québec que la graphie anglaise. Elle a cependant mis sa définition au masculin singulier, comme il se doit, et donne un exemple simple avec le cooccurrent très fréquent *pizza*.

BINE

(bine)

Vient de l'anglais *bean*.

Fèves au lard.

Légumineuses cuites avec du porc et du sirop d'érable, de la mélasse ou de la sauce tomate.

J'ai fait des bonnes bines. (p. 22)

Le mot *bine* nous apparaît ici plus clairement décrit que dans les autres guides où nous l'avons trouvé (voir 3.3 a, c et d). Son origine et sa graphie anglaises sont indiquées, le synonyme non transparent *fèves au lard* est présent, mais accompagné d'une définition plus éclairante. Notons d'ailleurs que contrairement au guide d'Armange (3.3 a), seul le plat est présenté, et *haricot* n'est pas donné comme synonyme de *bine*. Seule petite incohérence : le mot est au singulier en entrée, alors que l'on parle toujours de ce plat au pluriel dans le guide et que son synonyme *fèves au lard* est au pluriel.

BINERIE

Restaurant où, autrefois, on mangeait des binés. Se dit encore aujourd'hui pour certains établissements qui servent des repas de base ou pour des restaurants peu prospères.

On va manger à la binerie du coin? (p. 138)

Ce mot apparaît dans la section « Au Québec, on aime sortir » et n'est pas identifié comme étant d'origine anglaise. Outre cette omission, la définition et l'exemple sont tout à fait adéquats.

CHESTERFIELD

(tchesterfildé)

Vient de l'anglais *chesterfield*.

Causeuse, divan, canapé.

As-tu vu mon nouveau chesterfield? (p. 30)

Comme nous l'avons indiqué à la section 3.3 b, le mot *chesterfield* n'est plus d'usage courant au Québec. Il semble cependant bien implanté dans l'imaginaire ou doit figurer sur des listes ou dans des ouvrages qui circulent encore puisqu'il apparaît dans deux des guides de notre corpus.

HOT DOG

(hote dogue)

Vient de l'anglais *hot dog*.

Mets de restauration rapide composé d'un pain et d'une saucisse.

On peut garnir le hot dog de divers condiments, comme la moutarde, le ketchup, la relish, le chou ou les oignons hachés.

Il existe deux types de hot dog : le *toasté*, dont le pain est grillé, et le *steamé*, ramolli à la vapeur. (p. 41)

Ce cas est intéressant parce que le mot *hotdog* n'est assurément pas un québécoïsme, bien que les condiments qu'on y met et la façon de réchauffer le pain soient caractéristiques de l'Amérique du Nord (et donc du Québec pour les visiteurs francophones). L'auteure a pourtant choisi de le décrire comme les autres anglicismes québécois, avec une prononciation, une étymologie et une définition.

Les informations pertinentes d'ordre plus culturel apparaissent par la suite et nous semblent tout à fait exactes. Soulignons l'opposition ici entre le hotdog *toasté* et le hotdog *steamé*.

TOAST

(tôte)

Vient de l'anglais *toast*.

Rôtie.

À tous les matins, je mange deux toasts avec du beurre d'arachide. (p. 67)

Le traitement de cet anglicisme est le moins pertinent des six cas présentés. Comme nous l'avons déjà indiqué en 3.3 c, *toast* n'est pas caractéristique du français au Québec. En fait, le québécisme ici est *rôtie*, qui est un archaïsme dans le reste de la francophonie (ce qui se confirme par la consultation de n'importe quel dictionnaire fait en France). L'auteure québécoise démontre ici qu'elle peut elle aussi tomber dans le piège d'associer systématiquement les anglicismes au français québécois.

4. Conclusion

Comme nous l'avons démontré à la section 3.1, les guides de conversation pour touristes sont des représentants exemplaires de description de la langue par des non-spécialistes, et peuvent donc être regroupés sous l'étiquette de lexicographie profane.

C'est bien le seul point commun entre ces guides qui n'accordent pas une place égale à l'explication de la présence d'anglicismes en français québécois, qui ne font pas tous la distinction entre le statut de l'anglais au Québec et en France et qui ne décrivent pas les emplois d'origine anglaise à partir des mêmes paramètres.

Que les auteurs soient Français ou Québécois, leur connaissance souvent impressionniste de la langue fait qu'ils ne savent parfois pas distinguer des emplois caractéristiques de la France par exemple, d'emplois caractéristiques du Québec. Les Québécois se servent ainsi de québécismes pour décrire d'autres québécismes, ce qui sera peut utile aux touristes.

Au-delà de toutes ces considérations critiques, nous devons bien admettre que les guides à l'étude ont su conquérir un large public puisqu'ils sont constamment réédités. C'est donc dire que les touristes francophones y reconnaissent l'écho de la langue qu'ils entendent au Québec, et que la description qui en est donnée semble les satisfaire. Ces succès commerciaux devraient servir d'indication aux lexicographes professionnels; il est assurément indispensable de s'assurer de la rigueur du contenu d'un ouvrage, mais cette solidité scientifique ne peut suffire si la mise en marché et l'accessibilité de

l'ouvrage ne sont pas prises en compte. On franchit ici une nouvelle étape dans la préséance de la dictionnaire sur la lexicographie.

Références

Corpus

- Armange, Claire (2016), *Le parler québécois*, Éditions First, 160 p.
- Beaumont, Jean-Charles et Sébastien Amadiou (2013), *Québécois*, Assimil, guide de conversation, 160 p.
- Corbeil, Pierre (2017), *Le québécois pour mieux voyager*, Ulysse, 6^e édition, 192 p.
- Gazaille, Marie-Pierre et Marie-Lou Guévin (2014), *Le Parler québécois pour les nuls*, Éditions First, 212 p.
- Simard, Josée (2016), *Comprendre le parler québécois*, Édimag, 237 p.

Sources citées

- Armange, Claire (2007), *Parlez-vous québécois?*, Éditions d'Orbestier, Saint-Sébastien-sur-Loire (France), 160 p.
- Bélisle, Louis-Alexandre (1979), *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, Beauchemin, 1196 p.
- Bergeron, Léandre (1980), *Dictionnaire de la langue québécoise*, VLB éditeur.
- Bouchard, Chantal (1999), *On n'emprunte qu'aux riches. La valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts*, Éditions Fides, 40 p.
- Bouchard, Chantal (2012), *Méchante langue. La légitimité linguistique du français parlé au Québec*, PUM, 178 p.
- Clapin, Sylva (1894), *Dictionnaire canadien-français ou Lexique-glossaire des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-français*, reproduction en fac-similé, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974, 389 p.
- Dumas, Hugo (2016), « Le sirop apaisant de Nathalie Simard », *La Presse +*, 2 mars, p. arts_3
- Dunn, Oscar (1880), *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, reproduction en fac-similé, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1976, 199 p.
- Lecolle, Michèle (coord.) (2014), « Métalangage et expression du sentiment linguistique «profane» », *Le discours et la langue, revue linguistique d'analyse du discours*, tome 6.1.
- Murano, Michela (2014), « La lexicographie 2.0 : nous sommes tous lexicographes? », *Docteurs et recherche...une aventure qui continue*, Edizioni Università di Trieste (EUT), p. 147-162.

- Paveau, Marie-Anne (2008), « Les non-linguistes font-ils de la linguistique? : Une approche anti-éliminativiste des théories folk », *Pratiques*, n^{os} 139-140, p. 93-110.
- Rioux-Soucy, Louise-Maude (2018), « Critique - «100 ans à table»: bien dans son assiette », *Le Devoir*, 6 janvier, p. Le D40.
- Rivard, Adjutor (1906), « Les formes dialectales dans la littérature canadienne », *Bulletin du parler français au Canada*, vol. IV, n^o 7, p. 241-247.
- Tremblay, Réjean (2018), « Salut à Frédéric Blackburn », *Le Journal de Montréal*, 17 février, p. 131
- Vincent, Nadine (2017), « L'élite du Québec à l'assaut du français québécois : 150 ans de dénigrement dans la presse écrite », dans Paola Puccini et Isabelle Kirouac Massicotte (dir.), *Langue et pouvoir*, Bologne (Italie), Casa Editrice Clueb, collection « Lexis-Biblioteca di Scienze umane », p. 53-73.
- Vincent, Nadine (2019), « La lexicographie profane dans la presse écrite », dans Wim Remysen et Sabine Schwarze (dir.), *Idéologies sur la langue et médias écrits : le cas du français et de l'italien/ Ideologie linguistiche e media scitti : i casi francese e italiano*, Frankfurt, Allemagne, Éditions Peter Lang, p. 37-57.